



Edition provisoire

Thursday 27 June 2024, afternoon

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 22

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chères et chers collègues,

La séance est ouverte.

Je rappelle aux députés qu'ils doivent insérer leur badge avant de prendre la parole. Lorsque vous commencez votre intervention, veuillez appuyer une seule fois sur le bouton du microphone, attendez 2 secondes, puis parlez.

L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de M. Piero FASSINO, au nom de la commission des questions politiques et de la démocratie, intitulé : « Appel à la restitution de Varosha à ses habitants légitimes » (Doc. 16004).

Afin d'en terminer à 17 h 05, j'interromprai la liste des orateurs vers 16 h 35 pour entendre la réplique de la commission et procéder au vote.

La parole est à M. FASSINO, rapporteur.

Monsieur, vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Vous avez la parole.

Debate: Call for Varosha's return to its lawful inhabitants

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président.

Merci, chers collègues,

[Je vais m'exprimer en italien parce qu'il y a une traduction]

Le rapport concerne la situation à Varosha, qui fait partie de la ville de Famagouste. C'était une station touristique internationale très importante dans les années 1950 et 1960 qui, en 1974, en vertu de la crise politique qui s'est produite sur l'île de Chypre, est passée sous contrôle turc. C'est une ville fantôme parce qu'en vertu d'un accord qui a alors été établi, la ville de Varosha est dépourvue de tout habitant, dépourvue de toute activité ; c'est une ville fantôme dans laquelle la seule présence est celle de deux stations de surveillance de l'ONU.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

L'ONU a demandé à plusieurs reprises, et encore récemment dans ses résolutions, de pouvoir contrôler la zone de Varosha en l'incluant dans la zone tampon que l'ONU exerce déjà à Chypre, mais les autorités chypriotes turques ont toujours refusé d'accepter cette solution. Aujourd'hui, Varosha est une ville fantôme sous contrôle turc.

Mais le problème de Varosha fait en réalité partie du problème de Chypre. Il est difficile d'envisager une solution au problème de Varosha sans aborder le problème de Chypre. Comme vous le savez, Chypre est une île depuis 50 ans, depuis 1974, divisée en deux parties : la République de Chypre et la communauté chypriote turque. Une crise qui a commencé en 1963, à tel point que les Nations Unies avaient déjà déployé un contingent à l'époque, et qui s'est aggravée en 1974 lorsque, sous l'égide des Colonels grecs, disons d'un groupe extrémiste chypriote grec, un coup d'État a été perpétré dans le but de réaliser l'« Énosis » – c'est-à-dire l'union de Chypre avec la Grèce.

Ce coup d'État a provoqué la réaction de la Türkiye qui, invoquant l'article 4 du Traité de garantie signé au moment de l'indépendance turque, s'est autorisée à agir et est intervenue militairement dans la partie nord de Chypre. Depuis lors, Chypre est une île divisée.

Parmi les nombreuses tentatives de réunification, le plan Annan a été approuvé par référendum par la communauté chypriote turque, mais rejeté par la communauté chypriote grecque. Il y a eu de nombreuses autres tentatives jusqu'à celle de Crans-Montana en 2017, mais elles ont toutes échoué. Face à l'échec de toutes les tentatives de réunification, la partie turque a récemment affirmé qu'il était impossible de parvenir à la réunification et que la seule possibilité était d'accepter l'existence de deux États. Deux États indépendants. C'est la position de la communauté chypriote turque, c'est aussi la position du Gouvernement turc, exprimée par le Président Recep Tayyip Erdoğan dans son discours à l'Assemblée des Nations Unies.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a tenté, et tente encore, de reprendre le chemin de la négociation, mais on ne sait pas encore si cette tentative sera couronnée de succès.

La position soutenue par la communauté internationale, les Nations Unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, est que la seule solution pour sortir de cette division de l'île est une fédération binationale et bicommunautaire dotée d'une personnalité juridique unique, d'une politique étrangère unique, mais avec un très large transfert de compétences en matière d'autonomie aux deux communautés constitutives de la fédération.

C'est la position que les Nations Unies défendent toujours, que le Conseil de l'Europe a soutenue dans toutes ses manifestations et qui est également contenue dans la résolution soumise au vote.

En ce qui concerne le problème de Varosha lui-même, sur la base d'un arrêt de notre Cour de justice, de la CEDH, une voie spécifique a été tracée, l'arrêt de la CEDH imposant à la Türkiye de créer une commission immobilière à laquelle les propriétaires des bâtiments de Varosha, qui sont en grande partie, presque totalement, des Grecs, peuvent s'adresser soit pour obtenir la restitution de leurs biens, soit pour obtenir une indemnisation.

À l'heure actuelle, un certain nombre de propriétaires ont fait appel à la commission, mais la plupart des cas examinés jusqu'à présent se sont soldés par une compensation monétaire, tandis que la restitution des biens n'a concerné que 3,5 % des cas examinés.

Je le répète, les Nations Unies, dans une tentative d'aborder ce problème d'une manière plus affirmée et, disons, avec de meilleurs résultats, ont à nouveau demandé dans leur dernière résolution de soumettre Varosha au contrôle des Nations Unies, mais cela a été refusé par la partie turque.

En conclusion, je pense que, premièrement, nous ne devons pas nous résigner à la division permanente de l'île et que, par conséquent, nous devons soutenir la proposition d'une fédération binationale bicommunautaire avec un large transfert de pouvoirs et de compétences aux deux communautés constitutives. Nous devons favoriser par tous les moyens l'instauration de mesures de confiance mutuelle et la possibilité de développer toutes les formes possibles de coopération.

Lors d'une récente visite à Chypre, par exemple, j'ai rencontré le maire de Famagouste, qui est Turc, et le maire en exil de Famagouste, qui est Chypriote grec, et nous avons discuté de la manière dont nous pouvons promouvoir des formes de coopération.

Bien sûr, il s'agit d'insister pour que Varosha soit soumis au contrôle de l'ONU, d'insister pour que la communauté turque accepte la proposition de l'ONU, et d'insister pour qu'il y ait une accélération de l'examen des appels à la commission immobilière afin que non seulement l'indemnisation mais aussi la restitution des biens soient utilisées.

Nous devons œuvrer par tous les moyens pour créer les conditions d'une plus grande confiance mutuelle, y compris en aidant à surmonter les formes d'isolement dont souffre actuellement la communauté chypriote turque.

L'engagement du Conseil de l'Europe a toujours été dans cette direction, tout comme la résolution qui vous est présentée. Et, au-delà de la résolution d'aujourd'hui, je pense que nous devrions continuer à travailler sur ce dossier jusqu'à ce que la solution souhaitée soit atteinte.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues,

Nous poursuivons le débat.

La parole est à Mme Saskia KLUIT, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chypre a été créé en 1960 en tant qu'État indépendant garantissant l'égalité des droits et des responsabilités aux citoyens turcs et chypriotes. Pourtant, peu de temps après la création de l'État, le peuple chypriote a été confronté à plusieurs conflits violents qui ont abouti, en 1974, à l'occupation de certaines parties de son territoire par la Türkiye.

En 2024, nous sommes toujours confrontés aux douloureux vestiges de ce conflit.

Le rapport sur le retour de Varosha à ses citoyens légitimes est un effort louable et le résultat d'un travail patient de notre collègue M. Piero FASSINO, et dépeint la situation sur le terrain à Varosha, et montre la voie à suivre pour notre communauté.

Plus important encore, le rapport et la recommandation réitèrent l'importance de la solution d'un État fédéral bicommunautaire pour Chypre.

Il s'agit d'une solution dans laquelle les communautés turque et chypriote auront une grande liberté pour satisfaire leurs propres besoins et leurs propres souhaits pour leurs propres communautés, tout en continuant à vivre en harmonie les unes avec les autres.

Il y a aussi Varosha, cette partie de la ville de Famagouste qui est restée fermée et inhabitée pendant plus de 50 ans. Le cas de Varosha revêt une importance symbolique considérable. Plusieurs résolutions de l'ONU sur Famagouste appellent au retour de la ville à ses habitants légitimes sous l'administration de l'ONU et considèrent comme illégale toute tentative de colonisation de la ville par des personnes autres que ses habitants chypriotes grecs.

Comme le rapport l'indique à juste titre, l'ouverture progressive de la ville dans les conditions actuelles d'occupation par la Türkiye sapera, voire anéantira, tous les efforts visant à la reprise des négociations. Nous soutenons donc fermement le rapporteur dans ses propositions visant à rendre Varosha à ses habitants légitimes dans le cadre des Nations Unies et nous appelons toutes les parties à reprendre rapidement le processus politique pour un État fédéral, tout en s'abstenant de toute autre mesure ou déclaration unilatérale qui saperait un tel processus. Ces mesures sont bien sûr impératives pour encourager la poursuite de négociations fructueuses dans les limites du cadre établi par les Nations Unies.

Le suivi de la recommandation n'est pas seulement conforme au droit international et à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, il contribuerait également de manière positive à un règlement global du problème chypriote. C'est, bien sûr, ce à quoi nous aspirons. Ainsi, la prochaine fois que nous discuterons de Varosha dans cette enceinte, ce sera parce que c'est un endroit merveilleux et dynamique, rempli de gens qui s'amusent, et non parce que c'est un vestige vide et douloureux d'un conflit gelé.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Au nom du Groupe du Parti populaire européen, M. Georgios STAMATIS.

M. Georgios STAMATIS (Grèce, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord qu'après notre discussion sur le projet de résolution, la prochaine fois que nous serons ici, les habitants chypriotes grecs seront présents sur cette scène parce qu'en Europe, nous n'avons pas seulement une Nicosie séparée, mais nous avons des villes fantômes. Et ces villes appartiennent à Chypre.

Vous savez, chers collègues, avant la division de Chypre en 1974, Varosha était une ville moderne et développée et l'une des destinations touristiques les plus populaires au monde. C'était aussi un centre artistique et intellectuel. Depuis l'invasion de Chypre par la Türkiye en 1974, comme le reconnaît le Conseil de l'Europe, des milliers d'habitants ont été privés de leurs droits fondamentaux. Tous les Chypriotes grecs ont été déplacés dans la partie sud de l'île.

Cinquante ans plus tard, le problème chypriote n'est toujours pas résolu, ce qui fait de Nicosie la seule capitale européenne divisée.

Suite à l'invasion turque, Varosha, qui fait partie de Famagouste, est une ville fantôme abandonnée. Lors des négociations qui ont suivi, Varosha a été incluse dans les zones à restituer à l'administration chypriote grecque à la suite du règlement global de la question chypriote sur la base convenue d'une fédération bicommunautaire et bizonale. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, la communauté internationale considère que Varosha est illégalement occupée et a systématiquement demandé le retrait des troupes turques de la ville clôturée. Conformément à toutes les résolutions des Nations Unies, Varosha doit être placée sous le contrôle de l'ONU et rendue à ses habitants légitimes.

En 2020, le Gouvernement turc a décidé de rouvrir l'accès à Varosha. Cette action unilatérale viole le droit international et les droits de l'homme des citoyens légitimes de cette région.

En tant qu'organisation engagée en faveur de la démocratie, des droits humains, de l'État de droit et, en fin de compte, de la paix, il est de notre responsabilité de proposer des solutions politiques à des questions géopolitiques importantes, avant d'apporter des réponses militaires. Ce rapport souligne que, par cette action, la Türkiye viole les résolutions de l'ONU en la matière.

Pour que la paix soit durable, elle doit d'abord être juste, et ce rapport répond aux attentes en proposant une approche globale équilibrée, pour une Chypre unie dans laquelle les droits légitimes des Chypriotes grecs et turcs seraient garantis, dans le plein respect des normes du Conseil de l'Europe et de l'État de droit.

Les mesures orchestrées par le Président turc pour modifier le statut de Varosha en ouvrant progressivement la zone clôturée violent tout sens du droit international et compromettent les perspectives d'un règlement global de la question chypriote.

Le Conseil de l'Europe ne peut se permettre de rester silencieux. Varosha doit retourner à ses habitants légitimes. C'est pourquoi ce rapport est d'une importance fondamentale pour le Conseil de l'Europe

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, M. Damien COTTIER.

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Le rapporteur, M. Piero FASSINO, a raison : il a raison d'élargir le spectre de son rapport à l'ensemble de la situation de Chypre ; il a raison de souligner que, malheureusement, ce pays est scindé en deux depuis 50 ans cette année et que c'est un triste anniversaire ; et il a également raison de rappeler tout le cadre qui s'est développé ces dernières années, notamment les résolutions de notre Assemblée mais aussi celles du Conseil de sécurité des Nations Unies.

J'aimerais, au nom du Groupe ADLE, le remercier pour son excellent rapport. M. FASSINO nous habitue à des rapports d'excellente facture, très précis mais également très équilibrés – c'est encore le cas aujourd'hui.

Il est nécessaire que nous nous attardions sur cette question puisque notre Assemblée et le Conseil de l'Europe travaillent beaucoup sur des conflits importants qui nous occupent et qui doivent nous préoccuper, comme la situation en Ukraine, celle au Moyen-Orient, les tensions politiques qu'il y a en Géorgie, la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et d'autres situations de conflits chauds. Mais nous ne devons pas pour autant oublier les situations qui sont irrésolues depuis de nombreuses années, comme celle de l'île de Chypre qui, cela a été dit, est hélas séparée depuis 50 ans avec, à l'heure actuelle, pas de perspectives pour une solution.

M. FASSINO a de nouveau raison quand il dit qu'il ne faut pas se résigner. Il faut continuer de travailler parce que des solutions sont possibles. Et, pour cela, il faut de la volonté politique, il faut de la bonne volonté et il faut des gouvernements qui regardent l'intérêt de leur population.

Alors, le cœur de ce rapport est la situation de Varosha, ce quartier de la ville de Famagouste, actuellement dans la partie du nord de l'île, qui est occupée, et cette partie du quartier de Varosha est inoccupée, est inaccessible, est une ville fantôme depuis 50 ans.

Et si, malheureusement, les autorités turques continuent de vouloir changer cette situation, eh bien elles éloignent encore la possibilité, la perspective d'une solution de paix et elles ne respecteraient pas, elle violeraient les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Alors, il ne faut pas aller dans cette direction. Il faut au contraire appeler la communauté internationale, en particulier les puissances garantes, la Türkiye, la Grèce, le Royaume-Uni en particulier, l'Union européenne et en particulier, bien évidemment, les Nations Unies, de continuer à travailler dans le sens de la paix.

Cette idée d'un système fédéral, quelle que soit sa forme précise, est probablement la seule idée possible. Et c'est un Suisse qui vous le dit, venant d'un pays qui a véritablement vécu ce système du fédéralisme, qui est passé de la Confédération d'États à un État fédéral depuis 150 ans, mais tout cela s'est fait sur une très longue durée avec des conflits pendant longtemps, mais des conflits qui ont pu se résoudre et des différences qui ont pu s'atténuer parce qu'il y a eu des mesures de confiance, parce que nous avons appris à vivre ensemble. Aujourd'hui, la Suisse est évidemment un pays de paix mais cela ne s'est pas fait tout seul : cela s'est fait par la volonté et cela s'est fait à travers ces processus qui permettent de gagner la confiance.

Je suis certain que la Suisse reste à disposition pour aider dans le processus chypriote. Elle l'a fait souvent par le passé avec des conférences à Genève, à Crans-Montana ou au Bürgenstock, en expliquant son expérience dans le domaine.

Mais surtout, la communauté internationale, et je termine là Monsieur le Président, doit véritablement ne pas se résigner. Il faut continuer de travailler sur ce dossier pour trouver une solution.

Nous soutiendrons ce rapport dans la version adoptée par la commission, avec les recommandations du rapporteur.

Merci, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): J'appelle maintenant M. George LOUCAIDES, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de remercier M. Piero FASSINO pour ce rapport qui a demandé beaucoup de temps et d'efforts, mais aussi le secrétaire de la commission des questions politiques et de la démocratie, M. Pavel CHEVTCHENKO, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée tout au long du processus.

Chers collègues, cela fait des décennies que le problème chypriote a été discuté lors de la session planétaire de l'APCE.

Malheureusement, comme on l'a déjà dit, dans quelques jours, cela fera 50 ans que la Türkiye a envahi et occupé 37 % du territoire de la République de Chypre. Un demi-siècle de division de notre pays et de notre peuple, les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs – 50 ans de violation continue du droit international et de violation massive des droits humains.

La discussion d'aujourd'hui, chers collègues, a lieu à la suite du nouveau fait accompli imposé par la Türkiye à Famagouste. Il s'agit probablement du pire fait accompli depuis la déclaration unilatérale du pseudo-État en 1983, reconnu uniquement par la Türkiye.

Les actions turques à Famagouste sont illégales et vont à l'encontre des Résolutions 550 et 789 du Conseil de sécurité, qui appellent à la restitution de la ville à ses propriétaires légitimes sous l'administration des Nations Unies.

Si le statu quo à Varosha n'est pas révoqué et se poursuit, il ne sapera pas seulement les efforts visant à relancer les négociations pour parvenir à une solution globale au problème chypriote, mais il pourrait également en devenir la pierre tombale.

Les développements négatifs à Famagouste doivent être considérés comme faisant partie de la subordination des dirigeants turcs de Chypre à leur solution à deux États, s'écartant ainsi du cadre convenu pour une fédération bizonale et bicommunautaire avec une seule personnalité internationale souveraine et une seule citoyenneté avec une égalité politique comme stipulé dans les résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans ce contexte, les dangers pour Chypre et le peuple chypriote s'amplifient, nous rapprochant de la partition.

Chers collègues, il est plus que clair et évident que le statu quo actuel, ou toute autre forme de partition, n'est pas viable et comporte d'innombrables risques pour l'avenir de notre île et de son peuple. Au contraire, nous sommes fermement convaincus que la seule façon d'avancer pour les deux communautés et toutes les parties concernées est de parvenir à une solution globale.

Par conséquent, l'Assemblée doit envoyer un message fort pour faire respecter le droit international, en rejetant et en condamnant toute action visant à consolider le statu quo de partition illégale qui est responsable, non seulement de la violation permanente des droits humains des Chypriotes grecs, mais aussi de la souffrance des Chypriotes turcs. En raison de leur assimilation démographique, économique, sociale, culturelle et politique continue et imposée à la Türkiye.

L'APCE doit également envoyer aujourd'hui un message fort sur la nécessité de sortir de l'impasse la plus longue de l'histoire du problème et exprimer son soutien aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées en 2017.

Enfin, l'APCE doit envoyer un message fort de soutien à notre vision d'une Chypre européenne réunifiée, libre et pacifique, où tous les Chypriotes peuvent vivre dans des conditions de sécurité et de stabilité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la liste des orateurs.

La parole est à M. Namık TAN.

M. Namık TAN (Türkiye, SOC): Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à M. Piero FASSINO pour son excellent travail dans la préparation de ce rapport sur un sujet aussi complexe.

L'île de Chypre abrite deux communautés distinctes : les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. De ce fait, et compte tenu de l'importance des questions abordées dans le rapport, il est crucial que les événements entre ces deux communautés soient présentés d'un point de vue équilibré.

Cet équilibre est particulièrement important dans un rapport qui vise à articuler des solutions à ce conflit vieux de plusieurs décennies, car il affecte à la fois la compréhension de la nature du conflit et la crédibilité du rapport. C'est pourquoi je me sens obligé d'attirer votre attention sur certains faits et questions historiques incontestés.

À la suite des violences chypriotes grecques qui ont débuté en 1963 et se sont poursuivies pendant les onze années suivantes, des centaines de Chypriotes turcs ont été assassinés, blessés ou pris en otage. Près de 30 000 Chypriotes turcs ont été chassés de chez eux et sont devenus des réfugiés dans des enclaves qui ne couvraient que 3 % du territoire de l'île. Dans ces enclaves, les Chypriotes turcs ont vécu ce que le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque a décrit comme un véritable siège, sans liberté de mouvement et privés des produits de première nécessité.

Deuxièmement, depuis plus d'un demi-siècle, les Chypriotes turcs ont déployé des efforts considérables et apporté des contributions constructives à la résolution de la question chypriote. L'une des initiatives les plus importantes dans le contexte de ce rapport est la création de la Commission des biens immobiliers (CBI) conformément à l'arrêt *Xenides-Arestis c. Turquie* de la Cour européenne des droits de l'homme. La commission a été reconnue par la Cour comme un recours efficace dans l'arrêt *Demopoulos et autres c. Turquie* de 2010, et la levée du statut de zone militaire de la zone pilote clôturée de Maraş/Varosha,

conformément au travail de la commission. Comme indication claire des progrès réalisés, il y a actuellement plus de 513 demandes devant la CBI concernant la zone clôturée de Maraş/Varosha, dont plus de 41 concernent des propriétés situées dans la zone pilote.

Pour conclure, je voudrais insister sur un principe fondamental essentiel à un règlement durable : les négociations doivent être libres et mutuellement acceptables. Je pense également que la résolution des problèmes de Chypre et de Maraş/Varosha nécessite un véritable engagement et une bonne volonté égale de la part des deux parties pour trouver une solution.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous vous remercions.

La parole est à M. Constantinos EFSTATHIOU.

M. Constantinos EFSTATHIOU (Chypre, SOC)*: Monsieur le Président.

En 1974, la Türkiye a envahi Chypre et, à l'exception de l'invasion de la Hongrie par l'URSS en 1956 et de Prague en 1968, l'Europe n'avait pas connu une telle invasion depuis la seconde guerre mondiale.

Quarante-huit ans plus tard, l'Europe est à nouveau confrontée à une violation flagrante du droit international avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Cinquante ans se sont écoulés depuis l'invasion turque – un demi-siècle au cours duquel nous avons assisté, impuissants, à l'effacement du patrimoine culturel, au nettoyage ethnique – il s'agit de l'une des cultures les plus anciennes d'Europe, et nous avons assisté à la déformation de l'histoire.

Mais le sujet de notre débat d'aujourd'hui ne porte pas sur l'invasion ni sur l'occupation de 40 % du territoire chypriote par la Türkiye. Ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que le territoire de Famagouste, conformément aux résolutions des Nations Unies et aux décisions de justice, doit être restitué à son propriétaire.

J'ai expliqué cela dans l'introduction parce que la demande très claire de rendre Famagouste à ses propriétaires légitimes a été transformée en quelque chose d'autre, très habilement par la Türkiye, en efforts délibérés pour compliquer la situation, la dissimuler et la transformer en une sorte de conflit entre Chypriotes turcs et Chypriotes grecs.

Le rapport de M. Piero FASSINO a abordé la question des arguments et a laissé de côté la question de savoir qui se cache derrière tout cela – je pourrais parler du prétexte turc pour l'invasion, il y a toutes sortes de choses – quiconque envahit a sa propre excuse pour le faire et il suffit de regarder ce que l'Allemagne nazie avait l'habitude de dire. Qu'en est-il de Poutine et de l'invasion de l'Ukraine ? Qu'en est-il des Sudètes – l'invasion des Sudètes par Hitler ? Dans tous ces cas, c'est toujours la faute de la victime.

Dans le cas de Famagouste, la question est absolument claire. Il s'agit d'une demande de restitution immédiate des biens à leurs propriétaires et d'aucune autre mesure. Il n'y a aucune excuse pour ne pas rendre Famagouste à ses habitants à la suite de négociations. Sa restitution ne dépend de rien, ni du fonctionnement illégal de facto de la situation sur l'île en ce moment et de la question chypriote en général.

Je vous invite à voter en faveur de cette résolution, même si je ne suis pas d'accord sur tous les points. Il y a des questions techniques qui, à mon avis, sont soulevées de manière plutôt inutile dans le rapport. Mais je voterai en faveur du rapport parce qu'il est absolument évident que la propriété de Famagouste doit être immédiatement restituée, parce que Chypre est un seul peuple, un seul État et qu'il ne devrait pas y avoir de division entre une partie grecque et une partie turque.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. José María SÁNCHEZ GARCÍA.

Nous poursuivons avec M. Mehmet AKALIN.

M. Mehmet AKALIN (Türkiye, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Piero FASSINO pour son rapport sur cette question complexe.

Je voudrais également ajouter quelques commentaires qui, selon moi, ont été omis concernant l'histoire de la situation à Chypre. Le problème de Chypre est une question profondément enracinée, avec des griefs historiques importants et des implications géographiques. Il est impossible de tirer des conclusions précises et de proposer des solutions à ce problème de longue date sans avoir au préalable une connaissance approfondie de l'histoire de Chypre.

La réalité historique montre que les deux communautés ont vécu en paix et dans le respect mutuel sur l'île pendant près de 350 ans, jusqu'à l'implication et l'intervention du gouvernement britannique en 1914, qui a provoqué des troubles sociaux et des souffrances. Le rapport, cependant, ne fait référence qu'aux événements survenus à partir des années 1960.

Le paragraphe 14 de l'exposé des motifs qualifie les événements des années 1960 d'affrontements ou de violences intercommunautaires. Mais en réalité, de 1963 à 1974, des attaques armées ont été menées contre les Chypriotes turcs, entraînant des centaines de morts et l'expulsion des Chypriotes turcs des organes étatiques de partenariat, des institutions et de leurs maisons. Cette situation a été reconnue et décrite par le Secrétaire général des Nations Unies comme un véritable siège.

L'intervention turque était conforme à l'article 4 du traité de garantie de 1960. Malheureusement, les termes utilisés dans le rapport, « invasion » et « occupation », sont choisis politiquement. Le principal problème de Chypre réside dans l'attitude et la position des Chypriotes grecs, qui insistent sur la propriété exclusive de l'île et rejettent le partage du pouvoir et des ressources avec les autres propriétaires de l'île : les Chypriotes turcs.

Comme le mentionne le rapport, les Chypriotes grecs ont rejeté toutes les solutions proposées et ont opté pour une position de non-solution, reflétant ainsi cette perspective et le triste constat de cette situation injuste tout au long de l'histoire. Ainsi, le plan des Nations Unies appelé plan Annan, en 2004, était une chance pour une solution, mais il a été rejeté par les Chypriotes grecs. Ils ont également quitté la table des négociations à Crans-Montana en 2017.

Cependant, les Chypriotes turcs, qui ont accepté le plan Annan, se sont retrouvés politiquement isolés. Aujourd'hui, ils continuent de subir des violations de leurs droits humains par le biais d'embargos injustes et unilatéraux qui leur sont imposés illégalement.

Nous ne pouvons aller de l'avant que si nous reconnaissons au peuple chypriote turc le droit à une souveraineté égale et au statut international.

En définitive, si l'on considère tous les aspects des problèmes, les questions de propriété concernant Maraş ne représentent qu'une dimension des problèmes en cours. Par conséquent, je pense que même si les questions de propriété sont résolues, s'il n'y a pas d'espoir pour un avenir pacifique sur l'île, la partie chypriote grecque doit contribuer à trouver une solution juste et durable – avec les Chypriotes turcs – au problème de Chypre, et cesser de tenir l'Union européenne en otage pour atteindre son objectif déraisonnable d'implications.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur AKALIN.

La parole est à M. Dimitrios MANTZOS.

M. Dimitrios MANTZOS (Grèce, SOC): Je vous remercie.

Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes plus vives félicitations au rapporteur, M. Piero FASSINO, pour le travail minutieux qu'il a accompli pendant quatre ans et pour son analyse approfondie et objective d'une question aussi délicate.

Cette résolution nous incite à revenir sur l'une des dernières cicatrices profondes que le XXe siècle a laissées sur le corps torturé de l'Europe. La question de Varosha n'est pas une affaire mineure, sans rapport avec le problème chypriote, elle en constitue au contraire une partie essentielle.

L'année 2024 est un point de repère. Elle marque les 50 ans, un demi-siècle, de l'occupation illégale de la partie nord de Chypre par les forces militaires turques à la suite de l'invasion de 1974.

La série d'événements où nous ne pouvons que remonter aux racines de l'affaire Varosha et de nombreux autres cas similaires, non seulement en termes de propriétés qui devraient à juste titre revenir aux habitants légitimes de ces zones, mais aussi sur la base du droit international protégeant l'intégrité et la souveraineté des États et des résolutions pertinentes des Nations Unies à propos de Chypre.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que nous avons un pays divisé avec la dernière capitale européenne divisée, Nicosie. Surtout ici, dans cette même institution, le Conseil de l'Europe, qui a adopté une position claire et sans équivoque, à juste titre, face à l'agression russe contre l'Ukraine par l'invasion et l'annexion de ses territoires.

Cette Assemblée ne peut tolérer l'occupation du nord de Chypre, la création d'un pseudo-État non reconnu, les efforts unilatéraux de fait accompli, les plans de colonisation, le refus de se conformer aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces faits constituent la preuve la plus solide que 1974 n'était pas une intervention, mais plutôt une invasion.

Chers collègues, nous devons garder à l'esprit que derrière chaque mot de cette résolution se cachent des personnes et des familles qui ont perdu des maisons, des parents et des amis au cours de cet été tragique.

Elles demandent justice.

Il ne s'agit pas d'une question de vengeance ou de revanche, non, c'est une question de justice, c'est une question de preuve, c'est la garantie la plus forte qu'après 50 ans, Chypre peut effectivement être réunifiée sur la base du droit international et de la vérité historique, que la République de Chypre peut être réellement, oui, un État souverain indépendant et libre dans son ensemble, ni comme une île divisée *de facto*, ni comme un territoire légalement divisé entre deux États.

Ce n'est qu'alors que le problème laissera place à la coexistence pacifique de tous les citoyens, quelle que soit leur origine nationale ou leur religion, de la partie la plus méridionale à la partie la plus septentrionale de Chypre.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Armağan CANDAN.

Permettez-moi de répéter encore une fois la procédure.

Nous devons insérer notre badge, puis nous appuyons une seule fois sur le bouton, nous attendons deux secondes et nous parlons.

M. Armağan CANDAN (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Chères et chers collègues,

Le rapport et la résolution dont nous discutons aujourd'hui se concentrent sur la question de Varosha. En fait, la question chypriote comporte de nombreux aspects différents qui doivent être abordés, tels que l'isolement des Chypriotes turcs en matière de commerce, de transport, d'éducation, de communication, de voyage, de sport, etc.

À cet égard, il est grand temps de se concentrer sur une solution globale au problème chypriote plutôt que de se focaliser uniquement sur Varosha. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Guterres, a récemment nommé un envoyé personnel dans le but de reprendre les négociations en vue d'une solution politique au problème chypriote. Toutes les parties concernées, y compris le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire, devraient essayer d'aider le Secrétaire général des Nations Unies dans ses efforts et aider les deux parties au conflit chypriote qui dure depuis trop longtemps à trouver une solution.

Entre-temps, le récent processus de rapprochement et les progrès observés dans les relations de bon voisinage entre la Türkiye et la Grèce sont très importants, non seulement pour ces deux pays, mais aussi pour Chypre et l'ensemble de la région. Ce dont nous avons besoin en Méditerranée orientale, c'est de coopération et de stabilité. Et la clé de cette stabilité est de trouver une solution au problème chypriote.

L'exploitation des ressources en gaz naturel qui se trouvent autour de l'île de Chypre constitue un domaine de coopération très important entre les Chypriotes turcs et grecs, ainsi qu'avec les pays environnants. Il est important de se concentrer sur les domaines de coopération possibles dans le but de préparer un meilleur avenir pour les générations futures. Nous devrions être en mesure de tirer les leçons de nos erreurs passées pour construire un avenir pacifique commun.

Le rapport parle également de la Commission des biens immobiliers (CBI). La Commission des biens immobiliers a été créée par les autorités chypriotes turques en 2005, conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Xenides-Arestis c. Turquie*. L'objectif de cette mesure était d'établir un recours interne efficace pour les réclamations relatives aux propriétés situées dans le nord de Chypre. La CBI a fonctionné efficacement et la décision de la CEDH reconnaît ce fait.

Il convient de noter que si les Chypriotes grecs avaient accepté le plan de réunification des Nations Unies soumis à des référendums simultanés en 2004, les Chypriotes grecs auraient vécu dans leurs propriétés de Varosha pendant vingt ans. Dans l'état actuel des choses, la question de Varosha devrait être considérée comme faisant partie d'un accord global de renforcement de la confiance au profit des deux communautés, qui contribuerait au rapprochement des deux parties chypriotes.

Je veux voir une Varosha où les Chypriotes grecs et turcs puissent vivre, travailler et coexister.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Konur Alp KOÇAK.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Je voudrais commencer par corriger une grave erreur de perception : l'intervention de la Türkiye en 1974 est en fait la conséquence, et non la cause, du problème chypriote. Il est indéniable que les Chypriotes turcs ont été victimes de graves violations des droits humains et même de massacres jusqu'à l'intervention de la Türkiye. La tragédie de la communauté turque a commencé bien plus tôt, en 1955, lorsque l'organisation terroriste EOKA a lancé une campagne sanglante en vue d'unir l'île à la Grèce.

Néanmoins, les Chypriotes turcs et grecs ont réussi à trouver un compromis et à conclure un accord pour établir une république de partenariat en 1960, qui reconnaissait l'égalité politique des deux parties en tant que partenaires cofondateurs. Cependant, les dirigeants chypriotes grecs, qui avaient pour ambition d'unifier l'île avec la Grèce et de convertir la fédération bicommunautaire en un État purement chypriote grec, n'ont pas hésité à détruire l'ordre constitutionnel convenu au niveau international en 1963. Il est donc rapidement apparu que la fédération n'était pas une solution viable.

Mais aujourd'hui, la réalité de l'île est totalement différente : il existe deux nations distinctes, deux États à part entière et deux démocraties qui fonctionnent bien. Par conséquent, il serait sage de reconnaître qu'une solution à deux États est la seule option disponible pour une paix et une stabilité durables dans l'île.

Je crois fermement qu'il est temps de sortir des sentiers battus. Nous devrions donner une chance aux idées fraîches et aux nouvelles propositions, au lieu de répéter les mêmes vieilles erreurs. Nous devrions reconnaître le fait qu'exhorter les deux parties à une fédération bicommunautaire, qui a été négociée pendant soixante ans et s'est avérée infructueuse, n'est rien d'autre qu'une perte de temps. Par conséquent, la reconnaissance de la République turque de Chypre du Nord et la fin de toutes les formes d'isolement imposées aux Chypriotes turcs constitueront sans aucun doute un pas en avant vers un règlement global de la question.

Enfin, je voudrais souligner que l'ouverture de Maraş permet aux anciens habitants de revendiquer leurs droits de propriété. Je voudrais vous rappeler que la Commission des biens immobiliers, reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme comme un recours interne efficace pour de telles réclamations, est à la disposition des Chypriotes grecs désireux d'exercer leurs droits de propriété.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Claude KERN.

M. Claude KERN (France, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Prenons un peu de recul. Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue Piero FASSINO qui a effectué un remarquable travail d'orfèvre sur ce sujet si sensible.

Cela fait cinquante ans désormais que Chypre est divisée en deux : une partie turque au Nord et une partie grecque au Sud. À la suite du premier conflit de 1963, le rapport de notre collègue souligne bien l'enchaînement dramatique des événements de 1974 : le coup d'État promu par la dictature militaire en Grèce visant à réaliser l'« Énosis » de Chypre avec la Grèce, et l'intervention militaire consécutive de la Türkiye, sous prétexte de l'article du Traité de garantie de 1960, selon la formule que nous avons évoquée ce matin en commission des questions politiques. Cette partition et les événements de 1974 demeurent légitimement douloureux pour les deux parties, comme en témoignent les débats que nous avons eus encore ce matin, lorsque nous avons examiné les amendements qui seront éventuellement discutés tout à l'heure.

Après l'échec du plan Annan en 2004, il a été difficile de relancer les négociations. Les questions énergétiques, du fait de la découverte en 2014 de ressources en hydrocarbures au large de Chypre, ont davantage compliqué la situation, la Türkiye s'opposant à toute décision de la République de Chypre visant à mener des opérations d'exploration dans sa zone économique exclusive. Le blocage des négociations pousse aujourd'hui la Türkiye et les Chypriotes turcs à plaider pour une solution à deux États.

Pourtant, les résolutions des Nations Unies, tout comme les Chypriotes grecs, continuent de soutenir la création d'un État fédéral bicommunautaire et bizonal composé d'États constitutifs politiquement égaux. Cette position est également soutenue par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Je pense que nous ne devons pas y renoncer.

Varosha, quartier de la ville de Famagouste clôturé par l'armée turque qui en a chassé ses habitants légitimes, est le symbole le plus triste de la crise de 1974. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyaient le placement de cette zone sous contrôle des Nations Unies : cela n'a jamais été le cas.

Pire, le Président Erdogan et le Président de la communauté chypriote turque ont décidé, de manière unilatérale, de rouvrir aux visiteurs civils le quartier de Varosha. Je me réjouis des condamnations unanimes suscitées par cette mesure radicale qui tend à vouloir entériner une solution à deux États.

Nous avons eu un long débat ce matin sur la Commission des biens immobiliers, reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme comme le recours interne effectif de la Türkiye à destination des Chypriotes grecs qui ont été contraints d'abandonner des propriétés dans le nord de l'île. J'ai pu mesurer la divergence d'approche entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs vis-à-vis de cette commission. La plupart des Chypriotes grecs, habitants légitimes de Varosha, refusent de recourir à ce mécanisme qui entérine, de fait, une forme de reconnaissance de l'autorité chypriote turque sur une partie de l'île.

Je suis particulièrement touché de voir que cinquante ans après, les habitants de Famagouste continuent d'élire un conseil municipal qui se dit en exil. Celui-ci travaille avec le conseil municipal élu par les Chypriotes turcs pour élaborer des projets communs. Le Conseil de l'Europe doit soutenir ces initiatives et notre Assemblée doit apparaître comme un lieu où se concentrent toutes les parties concernées.

Merci pour votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur KERN.

La parole est à Mme Nina KASIMATI.

Mme Nina KASIMATI (Grèce, GUE)*: Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je commencerai par saluer l'initiative de cette résolution et la volonté d'équité de M. Piero FASSINO. La demande de restitution de Varosha à ses propriétaires légitimes est tout à fait juste.

Depuis l'invasion des forces turques, les représentants de la communauté chypriote turque ont continué à se montrer provocateurs.

En tant que membre de cette Assemblée parlementaire, et en tant que femme défendant les valeurs de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, il est de mon droit d'aborder la question chypriote qui, pour d'autres, est considérée comme une question turque. J'ai le droit de dire que c'est le résultat de l'invasion turque il y a plus de 50 ans, qui continue d'occuper plus d'un tiers d'un État membre de l'Union européenne.

Il s'agit d'une question vitale, d'une dimension majeure, car la question chypriote doit être résolue. La partie occupée de Chypre doit être libérée et la propriété de Varosha doit être rendue à ses propriétaires légitimes.

Nous ne nous résignons pas au statu quo. Nous ne pouvons pas tolérer qu'il y ait deux poids, deux mesures à cet égard.

Par exemple, nous ne l'avons pas fait en ce qui concerne l'invasion russe de l'Ukraine.

En outre, d'un point de vue historique, le coup d'État de juillet 1974 provoqué par la junte grecque, avec le soutien des États-Unis, concernait la République de Grèce. Mais la Türkiye prétend, vis-à-vis de Chypre, qu'elle a eu recours aux droits d'intervention.

Or, l'accord de 1960 entre Chypre et le Royaume-Uni ne prévoit pas d'intervention militaire. Cela constituerait une violation de l'article 2.4 sur le non-recours à la force.

En outre, la Türkiye a envahi Chypre et continue d'occuper un tiers du territoire chypriote. Cela ne permet pas de revenir à la situation prévue par l'accord. Conformément à cet accord, l'occupation est donc illégale et nous devons donc veiller à ce que Varosha soit rendue à ses propriétaires afin d'honorer la mémoire de ceux qui y ont perdu la vie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Francesco SORBARA.

M. Francesco SORBARA (Canada): Bonjour, chers collègues.

Le Canada et Chypre entretiennent des relations diplomatiques depuis près de 65 ans, c'est-à-dire depuis l'indépendance de la République de Chypre.

Fait significatif, le Canada fait partie de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre depuis presque aussi longtemps. Depuis la création de cette mission, plus de 25 000 Canadiens ont servi comme soldats de la paix à Chypre. Vingt-huit Canadiens y ont malheureusement laissé leur vie.

Soixante ans plus tard, le Canada continue de contribuer à la mission de maintien de la paix des Nations Unies, y compris au niveau de la direction. Nous sommes fiers que l'actuel et l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Chypre et chef de mission soient tous deux originaires du Canada.

Le Canada a également fait des dons au Comité des personnes disparues à Chypre, un organisme bicommunautaire qui s'efforce de retrouver, d'identifier et de rendre à leurs familles les dépouilles des personnes disparues pendant les conflits.

Récemment, le Canada a coopéré avec Chypre sur le corridor maritime international pour apporter une aide humanitaire à Gaza. Nous félicitons le Gouvernement chypriote pour ses efforts dans ce domaine.

Le Canada reste attaché à une solution pacifique de la situation à Chypre.

Lors d'une récente visite sur l'île en mai 2024, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Mélanie Joly, a exprimé notre engagement à faire progresser le dialogue politique pour soutenir la réunification.

Le Canada soutient les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur d'une fédération bicommunautaire et bizonale, et nous soulignons la nécessité que la solution au problème chypriote soit conçue et mise en œuvre par le peuple chypriote.

Dans ce contexte, je tenais à exprimer mon inquiétude quant aux actions récentes qui entravent les progrès des négociations, notamment les annonces faites depuis octobre 2020 par les dirigeants chypriotes turcs et turcs concernant l'« ouverture » de Varosha. En tant que membre du Commonwealth, le Canada a condamné ces annonces et regrette toute action connexe allant à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et des déclarations présidentielles sur Varosha.

En cette période de tensions accrues, je tiens à remercier le rapporteur, M. Piero FASSINO, pour son rapport approfondi et éclairant sur la situation à Varosha.

Son rapport clarifie la situation, notamment en exposant les positions de chacune des parties concernées à l'aide de témoignages recueillis lors de ses propres visites d'enquête approfondies.

J'espère que ce rapport contribuera à faciliter la reprise des négociations entre les Chypriotes grecs et turcs.

Je souhaite que, comme le prévoit le projet de résolution, l'Assemblée appelle la Grèce, la Türkiye et le Royaume-Uni, en tant que puissances garantes, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, à coopérer pour trouver une solution au problème chypriote, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

C'est pourquoi j'écouterai attentivement ce que mes collègues chypriotes ont à dire aujourd'hui.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Seda GÖREN BÖLÜK.

Mme Seda GÖREN BÖLÜK (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il faut tout d'abord et surtout souligner que la partie chypriote grecque n'a pas donné à la République de 1960 la chance de survivre telle qu'elle était établie. Elle a voulu exclure les Chypriotes turcs des institutions de l'État, les isoler, mettre fin à leur existence sur l'île et, enfin, ouvrir la voie à l'unification avec la Grèce (« Énosis »). La vie paisible des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs sur l'île a d'abord été perturbée et détruite par l'incitation à l'« Énosis » des autorités chypriotes grecques, qu'ils ont menée uniquement dans leur propre intérêt, puis par leurs violations de la Constitution de 1960 de la République de Chypre et les massacres contre les Chypriotes turcs.

L'opération de paix de 1974 a été menée conformément à l'article 4 du traité de 1960 afin de sortir les Chypriotes turcs, soumis à l'oppression, à la persécution et aux massacres des Grecs, de la situation difficile dans laquelle ils se trouvaient et de ramener la paix et la tranquillité sur l'île. Il s'agit donc d'une opération fondée sur des bases juridiques et non une occupation. Depuis lors, le conflit chypriote et les négociations qui durent depuis plus de 50 ans en vue d'une solution n'ont pas abouti. La raison en est, malheureusement, que la partie chypriote grecque n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour résoudre le conflit sur la base d'une fédération égalitaire, juste et bizonale. Les négociations menées dans le cadre du Plan Kofi Annan en avril 2004 ont échoué en raison de son rejet par les Chypriotes grecs. L'ancien ministre chypriote grec des Affaires étrangères, M. Rolandis, a déclaré publiquement que c'est la partie chypriote grecque qui a rejeté au moins 15 plans de règlement de l'ONU au fil des ans.

Chers parlementaires,

Depuis des décennies, Maraş a maintenu un statut qui n'est dans l'intérêt de personne sur l'île, à savoir le statut militaire. En juillet 2021, le Gouvernement de la République turque de Chypre du Nord a levé le statut de zone militaire d'une zone pilote correspondant à 3,4 % de la zone clôturée de Maraş. L'objectif de cette décision, qui est dans l'intérêt de tous les résidents de l'île, est de permettre à la Commission des biens immobiliers (CBI) de traiter les demandes de propriété grâce au statut de zone civile. Cette commission a été créée par les autorités de la République turque de Chypre du Nord en 2005 pour évaluer les demandes de propriété de la communauté chypriote grecque et a été reconnue comme un recours interne efficace par la Cour européenne des droits de l'homme en 2010 dans l'affaire Demopoulos et les arrêts ultérieurs. Comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre de demandes adressées à cette commission concernant la seule zone de Maraş est passé de 280 en février 2020 à 410 en novembre 2021 et à 513 en juin 2024 ; 41 de ces demandes concernent la zone dont le statut militaire a été levé, qui prouve que l'ouverture de Maraş est accueillie positivement par toute la population de l'île.

La partie chypriote grecque tente de présenter ces développements comme l'ouverture de Maraş à de nouvelles implantations au détriment des droits de propriété. Mais ce n'est pas le cas. Les responsables chypriotes turcs soulignent à chaque occasion que toute mesure concernant Maraş sera prise dans le respect du droit de propriété.

Sur la base de ces données et informations, il est clair que la République turque de Chypre du Nord a toujours veillé au bien-être des habitants de l'île de manière équitable. Les droits naturels des Chypriotes turcs doivent être réaffirmés dans le cadre de l'égalité, puis la solution des deux États doit être évaluée à la lumière des réalités historiques.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Alexis TSIPRAS.

Cela n'a rien à voir avec le fait que nous soyons des adversaires politiques en Grèce avec M. Alexis TSIPRAS.

Ce n'est pas ma faute. Attendons un peu.

M. Alexis TSIPRAS (Grèce, GUE)*: Il y a donc eu sabotage, Monsieur le Président, c'est évident.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier M. Piero FASSINO pour l'excellent travail qu'il a accompli en ce qui concerne cette résolution. C'est une résolution importante.

Nous ne sommes pas d'accord avec toutes les questions soulevées ici et avec la manière dont elle est présentée, mais le Conseil de l'Europe s'efforce d'aller de l'avant dans un esprit de convergence, de compréhension et de recherche d'un terrain d'entente. Cette résolution est importante en ce moment critique car elle nous montre que nous devons soutenir tous les efforts visant à relancer la recherche d'une solution juste et durable sur la base d'un État bizonal et bicommunautaire, d'une entité fédérale unique, comme le stipulent les résolutions de l'ONU, pour tous les Chypriotes : Chypriotes grecs et Chypriotes turcs.

Vous savez tous que nous nous sommes battus pour cela et que nous avons été très proches de cette solution particulière pendant la période où j'étais Premier ministre en Grèce. De nombreuses forces progressistes se sont battues pour cette solution dans la région.

Il s'agit d'une question majeure. Elle est absolument impérative pour la stabilité et la paix dans notre région, pour la stabilité et la paix dans la mer Égée, au Moyen-Orient et en Méditerranée orientale. Un demi-siècle s'est écoulé depuis la division de Chypre. Je suis né quelques jours après l'invasion turque, après le coup d'État orchestré. Mais cela ne signifie pas que nous devons considérer les résultats de cette division comme un fait accompli, comme des années qui ont passé. Ce sont 50 années, en effet, mais nous ne devons pas les considérer comme un fait acquis qui se poursuivra à l'avenir.

Je vois le message qui est délivré par tous. C'est un message qui implique que nous sommes, eh bien, un message, en particulier après l'invasion russe de l'Ukraine, que nous n'accepterons pas les résultats de cette invasion. Je pense que c'est le même message que nous devrions délivrer en ce qui concerne Chypre.

Peu importe le nombre d'années qui passent, nous ne pouvons pas accepter un Chypre divisée et occupée. Nous nous battons pour que le pays ne soit pas divisé en deux États et pour qu'il ne soit pas divisé à l'avenir. Cela doit être mis de côté. Mais pour la réunification de l'île, sans garanties, sans forces d'occupation, comme nous avons essayé de le faire en 2017 à Crans-Montana.

La Türkiye est invitée à adhérer aux Résolutions 5050 et 5089 de l'ONU pour que la ville de Varosha soit à nouveau rendue à ses habitants.

Bien sûr, nous ne pouvons pas résoudre ici la question chypriote, mais nous voulons aider les citoyens à l'avenir pour que leur demande de droits acquis soit accordée selon les principes de la justice internationale, pour que cela devienne une réalité, pour que les deux communautés puissent vivre en harmonie.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mustafa CANBEY (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Mme Sena Nur ÇELİK KANAT (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Mme Pelin YILIK (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Chères et chers collègues,

Je dois maintenant interrompre la liste des orateurs. Les interventions des députés inscrits sur la liste des orateurs qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent être remises au Service de la séance pour publication au compte rendu. Je rappelle que les textes dactylographiés peuvent être déposés, si possible par voie électronique, au plus tard 4 heures après l'interruption de la liste des orateurs.

La parole est à M. Piero FASSINO, rapporteur.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président,

Je remercie également tous ceux qui se sont exprimés.

Je le dis, nous avons derrière nous 50 ans de division. Il y a beaucoup de raisons à cette crise, il y a des responsabilités de part et d'autre, mais je crois que nous ne pouvons pas nous résigner à considérer cette division comme irréversible, car je crois qu'il est encore possible de travailler à la réunification.

Je tiens à souligner à nos amis turcs, dont certains ont réitéré ici le caractère inéluctable de la solution des deux États, que la proposition de fédération binationale et bicommunautaire reconnaît de larges pouvoirs d'autonomie aux deux communautés constitutives. En d'autres termes, la fédération est détentrice de la personnalité juridique, elle est détentrice de la politique étrangère, elle est détentrice d'une citoyenneté unique pour tous les citoyens de Chypre, mais la plupart des questions de pouvoir sont ensuite transférées aux deux communautés et à leurs organes, aux deux entités constitutives de la fédération. Pourquoi donc insister à tout prix sur l'inéluctabilité de deux États, alors qu'il est possible de construire une unité de l'île dans le plus grand respect de l'autonomie des deux communautés et de leur capacité d'autogouvernement dans toute une série de domaines ? Ce sont là des questions principales qui affectent la vie quotidienne des citoyens.

Je pense donc que l'indication que nous donnons dans notre résolution, à savoir de ne pas se résigner à la division, de continuer à travailler à un processus de réunification, est juste et je la réitère. J'ai été frappé par une chose : lorsque j'ai rencontré à Chypre des organisations non gouvernementales, des associations culturelles, des acteurs du monde universitaire, c'est-à-dire des éléments de la société civile des deux côtés, j'ai trouvé beaucoup plus de volonté d'œuvrer pour l'unité que dans les forces politiques.

Je pense que toutes les forces politiques doivent en tenir compte. Il existe à Chypre une société qui veut vivre en paix et sur la base de la coexistence, et la solution que nous proposons est une solution qui tient compte de cette demande. J'espère que les forces politiques chypriotes et les dirigeants des deux communautés prendront en compte cette demande de la citoyenneté, de la société civile, et travailleront, avec la communauté internationale, pour parvenir à une solution globale dans le cadre de laquelle une solution pourra également être trouvée pour le problème de Varosha.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur FASSINO.

La présidente de la commission souhaite-t-elle s'exprimer ? Mme Elisabetta GARDINI. Vous avez 3 minutes.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Je voudrais féliciter notre rapporteur et mon compatriote M. Piero FASSINO pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de produire un rapport juste et objectif sur ce sujet très difficile.

En fait, Chypre est divisée depuis plusieurs décennies. Varosha, une zone clôturée de la ville de Famagouste, est le symbole même de cette division. Ses habitants ont dû fuir du jour au lendemain il y a cinquante ans, et encore aujourd'hui ceux qui ont fui et leurs descendants souhaitent revenir dans leur ville et retrouver les propriétés qu'ils ont dû abandonner. C'est le premier objectif de la résolution.

Cependant, le cas de Varosha n'est qu'une partie d'un tableau plus large. Le rapporteur a présenté autant qu'il le pouvait les positions extrêmement divergentes des parties concernées et les difficultés qui se dressent sur le chemin de la réconciliation.

Toutefois, le projet de résolution qui nous est présenté aujourd'hui est principalement axé sur l'avenir et non sur le passé. La résolution appelle toutes les parties concernées à contribuer à la reprise rapide du processus politique en vue d'un règlement global du problème chypriote et à s'abstenir de toute mesure unilatérale ou déclaration publique susceptible d'en compromettre les perspectives.

Varosha revêtant une importance hautement symbolique pour les Chypriotes grecs, le projet de résolution souligne que la restitution de Varosha à ses habitants légitimes constituerait une contribution positive importante à la réalisation d'un règlement global.

En tant que responsables politiques, nous savons tous à quel point les mots comptent. C'est pourquoi de nombreux amendements ont été présentés par les deux parties concernées. D'abord lors de la réunion de la commission à Oslo il y a quatre semaines, puis cette semaine.

Afin de parvenir à un compromis aussi large que possible, le rapporteur a présenté une série de sous-amendements qui ont été adoptés à une large majorité par la commission ce matin. J'encourage tous les collègues à les soutenir.

Enfin, au nom de la commission, je vous invite tous à soutenir la résolution et nous espérons que les efforts continus des bons offices de l'ONU porteront leurs fruits et que nous verrons Chypre réunifiée dans l'intérêt de tous les Chypriotes.

Je vous remercie de votre attention.

Vote: Call for Varosha's return to its lawful inhabitants

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame GARDINI.

Chers collègues, la commission des questions politiques et de la démocratie a présenté le projet de résolution sur lequel neuf amendements ont été déposés. Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le recueil.

Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

La parole est à M. George LOUCAIDES pour soutenir l'amendement 1. Vous disposez de 30 secondes.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): Merci, Monsieur le Président.

Par cet amendement, nous souhaitons remplacer les mots « la réaction de la Türkiye » par les mots « l'invasion de la Türkiye à Chypre », tels qu'ils sont décrits dans l'exposé des motifs de M. Piero FASSINO, mais aussi dans une recommandation antérieure de cette organisation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Pourquoi la cloche sonne-t-elle ? Le temps est écoulé ? D'accord, désolé.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Vous avez fait valoir votre point de vue.

Qui est contre ? Qui veut s'exprimer contre ?

M. Oğuzhan HASIPOĞLU (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): En fait, cela ne devrait pas être inclus car il existe une résolution de 1974, la Résolution 573, qui a été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 29 juillet 1974, reconnaissant expressément que la Türkiye avait exercé son droit d'intervention conformément à l'article 4 du Traité de garantie de 1960.

Cette Assemblée avait donc déjà adopté une résolution.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Approuvé à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vais mettre l'amendement aux voix.

Je demande que le résultat soit affiché.

L'amendement 1 est adopté.

La parole est à M. Konur Alp KOÇAK pour soutenir l'amendement 6.

Vous disposez de 30 secondes.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Comme tout un chacun le sait, le fait que l'intervention militaire turque ait été initiée après le coup d'État et que la Türkiye soit intervenue en vertu de l'article 4 du Traité de garantie de 1960 est historique.

Après quelques consultations avec les autres garants, la Türkiye a estimé qu'il était nécessaire d'intervenir et cette façon de présenter les choses reflète la vérité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

J'ai été informé que M. Piero FASSINO souhaitait proposer un sous-amendement.

Vous disposez de 30 secondes.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Monsieur le Président,

Je propose de substituer les mots « dans le cadre de l'article 4 » par les mots « sous prétexte de l'article 4 ».

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

M. Oğuzhan HASIPOĞLU (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Contre la clause constitutionnelle, contre la résolution qui avait déjà été prise par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La résolution de l'Assemblée est claire.

Donc, je vous le rappelle aimablement car, si cette décision est acceptée, nous allons nous contredire nous-mêmes. Le mot « invasion » n'a jamais été utilisé. Le mot officiel est « intervention » et M. Piero FASSINO l'avait souligné dans son rapport qu'il...

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de l'auteur de l'amendement principal, Monsieur KOÇAK ?

Chers collègues, comme vous l'avez remarqué lors des débats, j'ai laissé tous les collègues parler au moins 30 secondes de plus. Je ne le tolérerai pas maintenant.

Vous parlerez 30 secondes strictement.

Monsieur KOÇAK.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Comme nous l'avons déjà mentionné, la formulation « sous le prétexte » n'est pas ce que nous attendions. Nous ne sommes pas d'accord, parce que « sous le prétexte » sonne comme si ce n'était pas en vertu du Traité de garantie de 1960, alors qu'en réalité, c'était un droit exercé en conformité avec...

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La commission est évidemment favorable à ce sous-amendement.

Je mets à présent ce sous-amendement aux voix.

Je demande l'affichage du résultat.

Le sous-amendement est accepté.

Nous allons maintenant examiner l'amendement principal tel qu'amendé. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement tel qu'amendé, Madame GARDINI ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Approuvé à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): En faveur à une large majorité. Je dois le répéter à cause du micro.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement 6 [tel qu'amendé].

L'amendement 6 [tel qu'amendé] est adopté.

La parole est à M. George LOUCAIDES pour soutenir l'amendement 2.

Vous disposez de 30 secondes.

Le temps est écoulé, Monsieur.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): Avec cet amendement, nous essayons simplement de montrer de manière plus précise les événements de 1964 et ceux qui ont suivi l'invasion de la Türkiye en juillet et août 1974.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): J'ai été informé que M. Piero FASSINO souhaitait proposer un sous-amendement.

Monsieur FASSINO, vous avez la parole pour 30 secondes.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Oui, Monsieur le Président,

Je propose qu'à la septième ligne de l'amendement, l'expression « l'invasion turque » soit remplacée par « l'intervention militaire turque ».

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

Quel est l'avis de l'auteur de l'amendement principal, M. George LOUCAIDES ?

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): Nous n'avons aucun problème avec l'amendement.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Vous n'avez aucun problème avec l'amendement.

La commission est manifestement favorable à l'amendement.

Je mets maintenant le sous-amendement aux voix.

Le sous-amendement est adopté.

Nous allons maintenant examiner l'amendement principal tel qu'amendé.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

M. Oğuzhan HASIPOĞLU.

M. Oğuzhan HASIPOĞLU (Cyprus* [Resolution 1376 (2004)]): Il faut d'abord clarifier la question. L'intervention de la Türkiye en 1974 est la conséquence de ce qui s'est passé auparavant. Par le passé, la Türkiye a empêché la Grèce de réaliser l'« Énosis », l'unification de l'île à la Grèce. L'année 1974 est donc la conséquence de ce que les Chypriotes grecs ont fait aux Chypriotes turcs par le passé.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ainsi modifié ?

Mme Elisabetta GARDINI ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement 2 [tel qu'amendé].

L'amendement 2 [tel qu'amendé] est adopté.

La parole est à M. Konur Alp KOÇAK pour soutenir l'amendement 7.

Vous disposez de 30 secondes.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Il est dit que la Commission des biens immobiliers (CBI) a été créée par la Türkiye mais, comme vous le savez, la République turque de Chypre du Nord est un État souverain indépendant et la Türkiye n'a pas le droit d'établir une institution gouvernementale dans un autre État.

Et, comme le reconnaît la décision de la Cour européenne des droits de l'homme, elle a été créée ou établie par les autorités de la République turque de Chypre du Nord (RTCN).

Nous aimerions donc corriger cette erreur factuelle.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

M. George LOUCAIDES, 30 secondes.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): La RTCN est une entité illégale qui n'est reconnue par aucun État dans le monde, à l'exception de la Türkiye. La Cour européenne des droits de l'homme n'aurait jamais pu reconnaître directement ou indirectement la soi-disant RTCN. La Cour européenne des droits de l'homme considère clairement que la CIP est le recours interne de la Türkiye, et c'est pourquoi nous devons rejeter cet amendement.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): L'avis de la commission est défavorable.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement 7 est rejeté.

La parole est à Mme Sandra ZAMPA pour soutenir l'amendement 5. Vous disposez de 30 secondes.

Non, vous devez insérer votre badge. Il suffit d'insérer le badge et d'appuyer une seule fois. S'il vous plaît, une seule fois.

Pouvez-vous changer de siège, s'il vous plaît ?

Mme Sandra ZAMPA (Italie, SOC): Oui, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Nous pensons que cet amendement, qui a été longuement discuté et qui se justifie dans le contexte général, devrait être soutenu.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Oui, Monsieur HASIPOĞLU.

M. Oğuzhan HASIPOĞLU (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Monsieur le Président,

Une fois encore, si nous acceptons cet amendement, nous allons contredire la décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

Je me réfère simplement à une affaire, l'affaire *Xenides-Arestis c. Turquie*, qui dit que les autorités de la République turque de Chypre du Nord dans l'affaire *Demopoulos et autres c. Turquie* ont mis en œuvre la loi 67-2005 en tant que loi nationale pertinente.

Il s'agit donc d'une référence à la décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement 5 est approuvé.

La parole est à M. Konur Alp KOÇAK pour soutenir l'amendement 8.

Vous disposez de 30 secondes.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Dans cet amendement, nous fournissons des données officielles concrètes provenant de la Commission des biens immobiliers (CBI). Elles indiquent que dans la plupart des cas, la CBI s'est prononcée en faveur de l'indemnisation, ce qui est tout à fait normal puisque seulement 3,5 % des demandes adressées à la CBI réclamaient la restitution, les autres ayant opté pour l'indemnisation.

Ces données concrètes permettront donc de comprendre pourquoi la situation est ainsi.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): M. Piero FASSINO souhaite proposer un sous-amendement.

Monsieur FASSINO, vous avez la parole pour 30 secondes.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Non, votre amendement n'affecte pas le sens de l'amendement, vous vous référez simplement à un ensemble de données qui peuvent changer constamment. Par exemple, dans une semaine, les chiffres peuvent ne pas être ceux-là parce que d'autres décisions ont été prises entre-temps. C'est pourquoi je propose de supprimer la partie centrale de l'amendement, qui indique simplement des chiffres qui, disons, peuvent changer. En revanche, il convient de conserver la première et la dernière partie, qui revêtent une importance politique.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

Quel est l'avis de l'auteur de l'amendement principal, Monsieur KOÇAK ?

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Nous nous abstenons.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Vous avez dit que vous vous absteniez ?

La commission est manifestement favorable à l'amendement.

Je vais maintenant mettre le sous-amendement aux voix.

Le sous-amendement est adopté.

Nous allons maintenant examiner l'amendement principal tel qu'amendé.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ainsi modifié ?

Mme Elisabetta GARDINI.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): L'avis de la commission est favorable à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je mets l'amendement 8 tel qu'amendé aux voix.

L'amendement 8 tel qu'amendé est adopté.

Je crois comprendre que M. Francesco VERDUCCI souhaite retirer l'amendement 4.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il le retirer ?

L'amendement 4 est retiré.

La parole est à M. George LOUCAIDES pour soutenir l'amendement 3. Vous avez 30 secondes.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): Monsieur le Président,

Chers collègues, la référence au soi-disant isolement est utilisée par les partisans de la partie turque, tant dans la Türkiye que dans la communauté chypriote turque, pour promouvoir la reconnaissance du pseudo-État.

Par conséquent, toute référence à l'isolement, s'il y en a un, est auto-infligée et résulte de l'occupation turque en cours. C'est pourquoi toute mesure de confiance doit être prise conformément au droit international.

Et c'est là notre proposition.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Nous ne vous entendons pas. Avez-vous appuyé sur le bouton ?

Une seule fois, s'il vous plaît, et attendez.

M. Oğuzhan HASIPOĞLU (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Ce que je voudrais dire, c'est pourquoi nous nous y opposons : parce que les isolements sont contre les Chypriotes turcs en ce moment. Bien que nous ayons soutenu tous les plans d'unification, c'est malheureusement nous qui sommes pénalisés.

Pas de vols directs, pas de commerce direct, pas de relations sportives. Les Chypriotes turcs n'ont jamais commis d'erreur envers la communauté internationale, mais malheureusement, nous ne discutons ici que du problème spécifique des droits de propriété des Chypriotes grecs.

Qu'en est-il des droits des Chypriotes turcs ?

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je le répète. Madame GARDINI, vous avez dit que la commission était favorable à une large majorité.

Je mets aux voix l'amendement 3.

L'amendement 3 est adopté.

La parole est à M. Konur Alp KOÇAK pour soutenir l'amendement 9. Vous disposez de 30 secondes.

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Il est écrit « surmonter l'isolement », mais il n'est pas précisé qui est isolé. Il s'agit d'une déclaration, nous essayons donc de clarifier que ce sont les Chypriotes turcs qui sont isolés.

C'est la principale motivation de notre proposition d'amendement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): J'ai été informé que M. Piero FASSINO souhaitait proposer un sous-amendement.

M. Piero FASSINO a la parole.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC, Rapporteur): Oui, partageant le sens de l'amendement proposé par la délégation turque, je propose deux petites modifications, à savoir la suppression des deux mots « toute » et « imposer ». Le sous-amendement se lit donc comme suit : « l'isolement des Chypriotes turcs » [*the isolation of Turkish Cypriots*]. Il est donc reconnu qu'il y a un isolement avec une formule, mais cela ne veut pas dire que cet isolement est imposé, ici.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

Monsieur EFSTATHIOU, vous avez la parole pour 30 secondes.

M. Constantinos EFSTATHIOU (Chypre, SOC): Il n'y a pas d'isolement des Chypriotes turcs. Ce qui se passe réellement à Chypre, c'est que l'armée turque empêche les Chypriotes turcs d'utiliser les ports et les aéroports de la République de Chypre.

Les autorités chypriotes sont isolées lorsque les ports et les aéroports turcs n'acceptent pas les ports et les aéroports chypriotes.

Il n'y a donc pas d'isolement.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Quel est l'avis de l'auteur de l'amendement principal, Monsieur KOÇAK ?

M. Konur Alp KOÇAK (Türkiye, NI): Dans sa Résolution 1376(2004), elle a demandé que l'isolement international des Chypriotes turcs cesse.

Ainsi, par souci de cohérence avec nos résolutions précédentes, je pense que nous devrions maintenir la proposition telle qu'elle a été formulée.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La commission est évidemment favorable à ce sous-amendement.

Je mets maintenant le sous-amendement aux voix.

Le sous-amendement est adopté.

Nous allons maintenant examiner l'amendement principal tel qu'amendé.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

Ce n'est pas le cas.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ainsi modifié ? Mme Elisabetta GARDINI.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur à une large majorité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement 9 tel qu'amendé.

L'amendement 9 tel qu'amendé est adopté.

Nous n'examinerons pas l'amendement principal tel qu'amendé.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement tel qu'amendé ? M. Emanuelis ZINGERIS n'est pas là.

Madame GARDINI ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Troisième Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Vous avez dit que la commission est favorable.

Après ce bruit, nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 16004 tel qu'amendé. La majorité simple est requise.

Je mets aux voix le projet de résolution tel qu'amendé.

Il y a un problème technique. Il y a un problème technique, soyez patients. Je reviendrai lorsque le problème sera résolu.

Le vote est donc ouvert, il est toujours ouvert.

Je le répète, nous votons le projet de résolution contenu dans le Doc. 16004 tel qu'amendé. La majorité simple est requise.

Je vous invite à voter ou à continuer de voter pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Je constate que la plupart des parlementaires ont déjà voté, le vote est donc clos.

Le projet de résolution, amendé, est adopté.

Request for an explanation of vote

M. Georgios STAMATIS (Grèce, PPE/DC): Durant la discussion sur les amendements concernant l'"Appel à la restitution de Varosha à ses habitants légitimes", j'ai voté contre l'amendement 3 par erreur. Mon intention était de voter en faveur.

Debate: Post-conflict time: defusing ticking time bombs for a safe return of displaced populations

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport intitulé « L'après-conflit : désamorcer les bombes à retardement pour un retour en toute sécurité des populations déplacées. » Il s'agit du Doc. 15995, rédigé par M. Domagoj HAJDUKOVIĆ et présenté par M. Oleksii GONCHARENKO au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Afin de terminer à 18 heures, j'interromprai la liste des orateurs vers 17 h 45 pour laisser place à la réplique et au vote.

Monsieur GONCHARENKO, êtes-vous prêt ?

La parole est à M. Oleksii GONCHARENKO, rapporteur.

Comme vous le savez, vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Quand vous serez prêt, vous pourrez commencer.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Chers collègues, merci beaucoup.

Oui, hier nous avons reçu la flamme olympique ; aujourd'hui c'est Zeus, le maître du tonnerre, qui nous envoie ses salutations, ce qui signifie beaucoup, je pense.

Nous passons maintenant à un débat très important : « L'après-conflit : désamorcer les bombes à retardement pour un retour en toute sécurité des populations déplacées ».

Je tiens à vous dire, chers collègues, que ce rapport a été préparé par M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, notre ancien collègue, qui, je l'espère, sera bientôt de retour dans notre Assemblée. Mais comme il n'était pas en mesure de vous le présenter maintenant, après les élections en Croatie, je vais terminer son travail en vous présentant ce rapport aujourd'hui.

Je voudrais juste vous faire part d'un fait qui m'a frappé et qui, je pense, vous frappera. Vous savez, il y a quelques jours, nous avons honoré le 80e anniversaire du Débarquement. La France, le général du monde libre, a été le premier pays à se rendre en Croatie. En France, après 80 ans, près de 15 % des munitions de la seconde guerre mondiale n'ont toujours pas explosé et sont cachées sur le sol français. Imaginez, après 80 ans. Et c'est ce qui rend ce rapport si important.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ était très intéressé par ce sujet parce qu'il vient de Croatie et que, 33 ans après la guerre en ex-Yougoslavie, les opérations de déminage se poursuivent en Croatie et dans d'autres pays.

Et que dire de mon pays natal, l'Ukraine, qui subit encore des bombardements quotidiens de la part des troupes russes dans le cadre de la guerre d'agression russe. Lorsque vous entendiez le tonnerre, j'entendais les attaques de missiles, les bombardements, car, comme des millions d'Ukrainiens, nous sommes traumatisés par cette situation. Et cela veut dire qu'une myriade de mines terrestres bloquent les territoires occupés de l'Ukraine, ce qui rend cette question si importante pour nous.

Malheureusement, le XXIe siècle est devenu l'époque de la résurgence d'une grande guerre sur le sol européen, ce qui signifie que des millions d'obus, de mines terrestres et d'armes non explosées laisseront leur marque durable sur le sol et l'eau du continent pour les décennies à venir.

Ce qui est aujourd'hui une menace visible dans mon pays se transformera en un danger invisible qui persistera pendant des générations, comme en France, en Allemagne, dans les Balkans, dans les régions caucasiennes.

Mes chers collègues,

C'est l'héritage durable qui est laissé aux générations futures et cet héritage pose deux problèmes importants qui ont des conséquences à long terme : les dommages causés aux civils et les dommages causés à l'environnement. Oui, les civils sont victimes des armes explosives, surtout dans les zones peuplées et, à long terme, cela entraînera des morts, des blessés et des traumatismes.

Les migrations massives forcées dues aux armes explosives ont aussi des conséquences aggravées pour les femmes et les enfants.

À la fin du mois de juin 2023, 110 millions de personnes dans le monde étaient déplacées de force en raison de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public – dont près de 12 millions de mes compatriotes ukrainiens –, pour moitié à l'intérieur de leur pays et pour moitié à l'étranger.

Les armes explosives ont des conséquences dévastatrices sur les villes et les terres, sur les besoins de base et les services essentiels, et elles ont un effet néfaste sur l'environnement depuis des décennies.

En tant que parlementaires, notre responsabilité est de nous unir et de porter un message commun : encourageons la démocratie, protégeons les civils qui sont trop souvent les victimes collatérales des conflits.

Le projet de résolution qui vous est présenté vise à proposer des solutions. C'est très important. Nous ne parlons pas seulement de la gravité de la situation : nous proposons des solutions pour nettoyer les territoires des munitions non explosées, protéger les civils, promouvoir le retour durable et la réintégration des personnes déplacées de force.

En saluant le début du processus de délimitation des frontières entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la base de la Déclaration d'Alma-Ata de 1991, nous espérons vivement une paix durable dans le Caucase du Nord. C'est très important. Seuls des empires comme l'Empire russe sont intéressés par la poursuite des guerres et de l'instabilité dans cette région. Nous voulons la paix. C'est très important.

Je salue le nouveau Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et je tiens à vous rappeler que ceux qui souffriront et qui souffrent des mines terrestres et des armes explosives qui n'ont pas explosé pourront soumettre des demandes d'indemnisation au registre, ce qui est très important. Malheureusement, nous parlons aujourd'hui de milliers d'Ukrainiens.

Compte tenu de tous ces éléments, je tiens à vous dire que la priorité est avant tout d'assurer le retour volontaire, sûr, digne et durable des populations déplacées de force après la fin des hostilités.

Ainsi, je voudrais juste dire plusieurs choses de notre rapport. Nous recommandons l'élaboration de lignes directrices, la reconnaissance des munitions non explosées, des sessions de formation pour les autorités, telles que les responsables de l'application de la loi, sur la manière de réagir pour protéger les civils. Le rapport recommande également la mise en place de soins médicaux d'urgence spécialisés et d'un soutien psychologique pour les victimes de mines terrestres.

Pour un retour et une réintégration volontaires, sûrs et dignes des personnes déplacées de force, diverses solutions sont proposées, telles que la couverture des besoins fondamentaux de ces personnes, la reconstruction des infrastructures civiles et la stimulation des marchés de l'emploi par des mesures incitatives.

Chers collègues, il est essentiel d'impliquer les personnes déplacées de force elles-mêmes afin d'assurer un retour et une réintégration réussis des personnes déplacées. Il faut également s'abstenir de déployer des armes explosives dans les zones peuplées.

Enfin, le projet de résolution rappelle la Déclaration de Reykjavik de 2023, et en particulier la nécessité de garantir les droits de l'homme liés à la protection de l'environnement. Nos États membres devraient mettre en œuvre ces engagements en s'associant à la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies et d'autres conventions et en développant des politiques de déminage orientées vers l'environnement.

Chers collègues, les solutions dépendent largement de la volonté politique et de la coopération internationale : c'est pourquoi notre Assemblée a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Je vous remercie sincèrement de votre attention et je comprends que la semaine a été très chargée.

Nous sommes jeudi soir : ceux d'entre vous qui sont encore ici pour travailler avec nous, je tiens à vous remercier car il s'agit d'un sujet très important et je me réjouis d'entendre la discussion générale.

Je vous demande de soutenir ce projet de résolution essentiel.

Merci beaucoup.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GONCHARENKO.

Nous allons maintenant commencer par les orateurs des groupes politiques.

La parole est d'abord à M. Yuriy KAMELCHUK, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire,

Je tiens à remercier notre excellent rapporteur, M. Domagoj HAJDUKOVIĆ.

L'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées a considérablement aggravé les déplacements forcés, causant de nombreuses victimes civiles, des blessures et des traumatismes, affectant de manière disproportionnée les femmes et les enfants.

Malgré les protections internationales, la dure réalité persiste, mais elle est particulièrement mise en évidence dans les zones de conflit comme l'Ukraine. Des actions immédiates sont nécessaires pour faire face à cette crise.

Le rapport appelle les États membres à limiter l'utilisation d'armes explosives dans les zones urbaines, à éliminer les mines terrestres et les munitions non explosées, et à garantir le retour sûr, digne et durable des populations déplacées. Il préconise d'impliquer les communautés touchées dans les efforts de redressement, de fournir des services essentiels et d'encourager l'interdiction des armes explosives dans les zones peuplées afin de favoriser la paix et la stabilité en Europe.

Les autorités doivent également donner la priorité aux besoins complexes des personnes déplacées qui rentrent chez elles, notamment en traitant les traumatismes, en veillant à ce que les zones soient déminées et sûres pour leur retour et en s'assurant qu'aucun réfugié n'est contraint de rentrer dans des conditions dangereuses. Les politiques de déplacement forcé doivent limiter l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, en particulier celles qui causent d'importants dégâts.

Les militaires devraient modifier la conception des armes afin de minimiser les dommages collatéraux et adopter des tactiques de guerre plus sûres.

Les États devraient également faire respecter les réglementations relatives aux explosifs à large impact et explorer des méthodes alternatives, comme le préconise le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

L'enlèvement des mines terrestres et des munitions non explosées exige une coopération entre les gouvernements et les forces militaires.

Les États doivent adhérer aux conventions contre les mines terrestres et les armes à sous-munitions et les faire respecter, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement lors de l'enlèvement des munitions.

La Commissaire aux droits de l'homme, Mme Dunja Mijatović, a souligné l'importance de sensibiliser le public et de renforcer le soutien international au déminage.

Les campagnes éducatives devraient informer les civils des dangers des munitions non explosées et former les forces de l'ordre à la protection des populations particulièrement vulnérables.

Une initiative menée par les États, telle que proposée par les Nations Unies, devrait se concentrer sur les engagements politiques visant à réduire l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, protégeant ainsi les civils et garantissant le respect du droit humanitaire international.

En ce qui concerne la réparation volontaire, en particulier dans un contexte diversifié, la conclusion d'accords entre les réfugiés et les pays d'origine, impliquant le HCR, les populations déplacées et la société civile, peut permettre d'évaluer la sécurité et le caractère volontaire des retours.

Les États membres devraient également adopter des mesures globales pour faciliter le retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées.

Le rapport s'aligne sur la Déclaration de Reykjavik de 2023 et sur les priorités du Conseil de l'Europe liant les droits de l'homme et la protection de l'environnement, exhortant les États à intégrer des considérations environnementales dans les efforts de déminage post-conflit.

Je vous remercie.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Lesia VASYLENKO, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Lesia VASYLENKO (Ukraine, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je voudrais remercier le rapporteur pour son rapport détaillé qui soulève des questions importantes telles que les dommages immédiats et à long terme causés aux civils par les armes explosives, les déplacements forcés à grande échelle résultant de l'utilisation d'armes explosives, les dommages causés aux infrastructures essentielles, à l'économie et à la sécurité alimentaire, ainsi que les dommages environnementaux transfrontaliers et à long terme.

L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe est entièrement d'accord avec les recommandations du rapport et en particulier avec le fait que les forces armées devraient éviter l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées ; que les États membres devraient développer des mesures concrètes pour faciliter le retour et la réintégration volontaires, sûrs, dignes et durables des personnes déplacées de force ; et qu'ils devraient développer des campagnes de sensibilisation sur le comportement de la population civile vis-à-vis des mines terrestres et des munitions non explosées.

Comme l'a indiqué le rapporteur, le thème de la résolution est particulièrement pertinent dans le cas de l'Ukraine, qui continue de subir les effets de l'agression russe. Avec un tiers du territoire couvert de mines terrestres et d'engins non explosés, l'Ukraine est aujourd'hui le pays le plus contaminé par les explosifs dans

le monde. L'Ukraine a une superficie de 174 000 kilomètres carrés qui comprend des forêts, des champs, des terres agricoles, des lacs, des rivières, le littoral et la mer. Les villages, les villes et les agglomérations ne font pas exception à la règle.

En fait, ce sont les explosifs dans les zones urbaines qui posent le plus de problèmes. Les gens sont impatients de rentrer chez eux dès qu'ils sont libérés et qu'ils reviennent sous le drapeau ukrainien. Ces mêmes personnes sont les victimes immédiates qui risquent de marcher sur des mines terrestres ou de toucher les souvenirs très dangereux laissés par l'armée russe.

Chaque jour, les autorités locales publient des histoires de garçons et de filles emmenés aux urgences à cause de blessures causées par des éclats d'obus ou de membres arrachés. Sur les 664 incidents enregistrés impliquant des engins explosifs, 297 civils sont morts. Au rythme actuel des opérations de déminage, on estime qu'il faudra entre trente et quarante ans pour rendre l'ensemble de l'Ukraine à nouveau sûr.

C'est trop long dans le monde des technologies modernes et de la vaste base de connaissances accumulées lors des conflits passés. Pour accélérer la diffusion et le déminage, nous devons faire appel à un plus grand nombre d'opérateurs de déminage. Aujourd'hui, 42 entreprises ont été certifiées et 53 autres sont en cours d'enregistrement en Ukraine. Nous devons porter le nombre de démineurs qualifiés à au moins 10 000. Nous n'en avons que 3 500 à l'heure actuelle.

Nous avons besoin de plus d'équipement, de plus de formation et de plus d'argent pour financer les opérations. Les partenaires internationaux ont alloué 700 millions de dollars au déminage pour le moment. Le montant réel nécessaire est de 37 milliards de dollars. Une différence assez importante si vous voulez mon avis. Mais aussi une tâche importante qui demande beaucoup d'efforts à de nombreux niveaux et de la part de tous.

Le déminage est un autre domaine où la solidarité est nécessaire pour trouver une solution durable et garantir le retour en toute sécurité de millions de personnes déplacées dans leurs foyers. Continuons à plaider et à demander des allocations financières accrues, en particulier pour soutenir HALO Trust, MAG et d'autres organisations internationales et locales de déminage qui sont toutes impliquées et dont on a grandement besoin sur le terrain.

Poursuivons activement et sans relâche notre travail afin de rendre toutes les parties de notre Terre sûres et sécurisées pour tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Paul GAVAN, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à féliciter le rapporteur pour son excellent travail et son rapport très opportun.

Je tiens à mentionner tout particulièrement M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, qui a été un excellent membre de cette Assemblée et un membre particulièrement actif de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. Il mérite d'être félicité pour le travail accompli dans le cadre de ce rapport.

Il est peut-être important de souligner que les thèmes clés de ce rapport s'appliquent à un certain nombre de conflits, et pas seulement aux conséquences de la guerre illégale et de l'occupation de l'Ukraine. Ce rapport contient de nombreuses recommandations sur la manière dont nous pouvons apporter un soutien accru aux personnes déplacées par ce conflit. Toutes ces recommandations doivent être soutenues.

Comme le souligne le rapporteur, les civils dans les zones de guerre et d'occupation sont fortement affectés par les armes explosives. Cela n'est nulle part plus vrai qu'à Gaza, où l'équivalent de quatre armes nucléaires de la taille de celles larguées sur Hiroshima sont tombées dans cette étroite bande de terre qui mesure seulement 25 miles de long et 6 miles de large.

En fait, Israël a largué plus de 70 000 tonnes de bombes sur la bande de Gaza depuis octobre dernier, ce qui dépasse de loin tous les bombardements de Dresde, Hambourg et Londres réunis pendant la seconde guerre mondiale.

Ce rapport invite les États membres à envisager les meilleures solutions juridiques et pratiques pour lutter contre l'utilisation d'armes explosives et faciliter l'enlèvement des mines terrestres et des munitions non explosées.

Bien entendu, l'une des mesures clés que les États membres pourraient mettre en œuvre immédiatement serait de cesser de fournir ces armes de destruction massive à Israël. Je m'adresse ici directement aux députés allemands et britanniques en particulier, mais nous devons également attirer l'attention sur le rôle honteux que les États-Unis en particulier continuent de jouer dans le génocide en cours à Gaza.

En fait, ma seule critique du projet de résolution est qu'il devrait vraiment faire référence à Gaza ainsi qu'à l'Ukraine. Il semble étrange, dans le contexte actuel, de ne pas faire référence au génocide en cours. C'est comme si cette institution ne voulait pas reconnaître ce qui se passe à Gaza, ce qui, bien sûr, est exactement le cas.

L'appel initial à ratifier et à mettre pleinement en œuvre les conventions sur les mines terrestres antipersonnel et les munitions à fragmentation est opportun, en particulier compte tenu de la prévalence des munitions à fragmentation dans ces conflits. Il est regrettable que cet appel soit édulcoré par un amendement ultérieur.

Lorsque nous parlons de personnes déplacées, nous devons également nous souvenir des 100 000 êtres humains qui ont été ethniquement nettoyés du Haut-Karabakh. Ils n'ont absolument aucune perspective de retour. Les actions du régime azerbaïdjanais ont finalement conduit à la non-acceptation des pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise à cette Assemblée. Je pense que nous devons voir des propositions positives et crédibles de la part de l'Azerbaïdjan avant que cette Assemblée ne se précipite pour les accueillir à nouveau.

En résumé, le Groupe pour la gauche unitaire européenne souscrit pleinement à toutes les recommandations de ce rapport et l'accueille chaleureusement.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre-Alain FRIDEZ, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Pierre-Alain FRIDEZ (Suisse, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Vice-Président.

Les conflits s'accompagnent d'horreurs, de destructions mais, après l'instauration de la paix, la terre, le sol gardent encore longtemps les stigmates de la guerre. Le meilleur exemple, le pire exemple, l'exemple du pire, c'est Verdun. Il y a des munitions non explosées, des mines enfouies, avec même des fois des petits objets qui s'apparentent à des jouets qui piègent les enfants.

La récupération des terrains pour la vie quotidienne et les cultures représentent un risque énorme avec des morts, des amputations, des vies brisées. On a tous en tête ces images d'Handicap International qui, dans certains pays du monde, s'occupe de redonner un semblant de vie à des gens qui ont perdu une jambe, qui ont perdu un bras. C'est vraiment terrible et inacceptable. Dans un monde idéal, ces armes traîtres devraient disparaître.

Avant, mon collègue a parlé de la Convention sur les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions : tout cela, c'est encore un grand travail. Ce problème des mines représente, pour des années, une épée de Damoclès pour les pays qui ont connu la guerre.

Il est nécessaire d'organiser un déminage systématique des zones concernées. C'est un travail énorme. Près de chez nous, il y a eu l'ex-Yougoslavie ; demain l'Ukraine, Gaza bien évidemment. On a également eu les mêmes problèmes au Cambodge, dans de nombreux pays d'Afrique.

Les moyens sont multiples et, en fait, il y a des grands progrès pour essayer de déminer plus vite. Donc on peut faire du quadrillage du terrain avec des hommes qui passent tous les mètres carrés au crible : c'est lent, c'est dangereux, et il y a pas mal d'accidents. Maintenant, il y a des machines à déminer. Dans mon pays, on a développé des machines intéressantes dont certaines vont être exportées en Ukraine. Et on a de nouvelles techniques qui sont prévues notamment avec l'aide de drones.

Quand on commence un déminage, on en a pour des années. Au Mozambique, ça a pris dix à vingt ans ; et en Ukraine, à Gaza, ce sera la même chose. Ce sont des choses essentielles pour la reconstruction, l'aide aux populations et ce déminage humanitaire sera quelque chose qui sera une priorité pour permettre aux gens déplacés de rentrer chez eux.

Ça va coûter très cher : en Ukraine par exemple, on a cité avant des dizaines et des dizaines de milliers de kilomètres carrés. Mon pays, la Suisse, a prévu un investissement de 100 millions d'euros sur quatre ou cinq ans. C'est effectivement un des aspects essentiels pour apporter la paix où il y a eu la guerre, que ce soit à Gaza, en Ukraine et ailleurs.

Et le mieux serait de ne plus utiliser ces armes.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La liste des orateurs au nom des groupes politiques est close.

Nous allons maintenant poursuivre avec les autres orateurs.

Dans le débat, la parole est à Lord Leslie GRIFFITHS.

Vous disposez de 3 minutes.

Lord Leslie GRIFFITHS (Royaume-Uni, SOC): Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues.

Comme d'autres, je tiens à rendre hommage au rédacteur de ce rapport, qui a si bien servi l'Assemblée en général pendant si longtemps. M. Domagoj HAJDUKOVIĆ va beaucoup nous manquer, mais son héritage nous accompagne et nous lui en sommes reconnaissants.

Je voudrais également commencer par dire qu'un grand nombre des petits points que je voulais soulever ont été repris de manière adéquate par d'autres avant moi.

Mais je tiens à m'associer à M. Paul GAVAN et à son discours d'il y a un instant, ainsi qu'aux cinq orateurs ukrainiens de la liste restreinte. Il est très important de reconnaître leurs préoccupations et de les replacer dans le contexte d'un phénomène beaucoup plus large qui nous affecte tous et que le rapport, je pense, aborde.

Si vous me le permettez, j'aimerais être un peu plus personnel. Ma fille, qui est ici à Strasbourg avec moi en ce moment, a passé 10 ans au Cambodge.

L'Asie du Sud-Est a terriblement souffert pendant la guerre du Viêt Nam de ce type de munitions larguées par des avions, des avions américains, au Laos, au Viêt Nam et au Cambodge. En tant que bénévole, elle aidait un avocat à obtenir des déclarations sous serment de jeunes femmes qui avaient été rejetées par le commerce du sexe touristique en Thaïlande. Pour ce faire, elle devait se rendre dans les montagnes du Cambodge pour recueillir ces témoignages personnels. Pour un père, savoir que sa fille fait cela n'est qu'une infime partie de la douleur que doivent ressentir les personnes plus directement touchées.

Ma proposition est très simple. En 1997, il y a eu un traité pour éliminer les mines terrestres, le Traité d'Ottawa.

En 2008, il y a eu la Convention sur les armes à sous-munitions, Dublin et Oslo.

Nous avons des déclarations sur ces deux formes d'armes. N'est-il pas temps de les sortir de la naphtaline, de les affiner, de les adapter au monde actuel et de les faire ratifier par un plus grand nombre de pays que ceux qui les ont ratifiées il y a tant d'années ?

Pourquoi ne pas ajouter une convention sur les drones ? La nouvelle forme de guerre ?

Une fois de plus, nous utilisons les instruments dont nous disposons afin de toucher la conscience du monde et d'obtenir des adhésions à la direction que ces conventions nous donnent réellement.

Je suis très heureux que Gordon Brown, Premier ministre travailliste en 2008, ait résisté aux pressions américaines. Il a insisté pour que la Grande-Bretagne n'envoie plus jamais de bombes à fragmentation – je sais qu'il y a d'autres infractions. Nous n'en avons pas produit depuis 2008. J'aimerais que ce soit le cas partout.

Deux-cent-soixante millions de bombes en Asie du Sud-Est ; 80 millions n'ont jamais explosé, 7 000 personnes ont été tuées au cours des décennies écoulées.

Il est temps que nous fassions quelque chose de substantiel sur ce front.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Pavlo BAKUNETS.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Pavlo BAKUNETS (Ukraine, CE/AD): Monsieur le Président, chers membres de l'Assemblée.

Tout d'abord, je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté à l'Ukraine cette semaine – pour le soutien que vous avez apporté à l'Ukraine tout au long de l'année.

Il est très important de penser à l'après-conflit. Mais je tiens à souligner qu'en ce moment même, la guerre se poursuit dans mon pays. Une guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine. Une guerre qui détruit des vies, la nature, l'enfance, les infrastructures – elle détruit tout. Une guerre qui laisse des milliers de bombes à retardement sur notre territoire ukrainien. Peut-être que peu d'entre vous ont eu l'occasion de voir la beauté de la nature et de ressentir l'atmosphère de la vie dans les territoires ukrainiens européens avant la guerre – les steppes de Kherson, les terres du Donbass, les paysages uniques de Crimée, Kharkiv bondée d'étudiants ou Odessa bondée de touristes fortunés. C'est une réussite : les territoires ukrainiens européens sont pleins de vie, de ressources économiques et de gens. Mais les missiles, les bombes et les mines russes ont tout changé. Ils détruisent tout ce qu'ils atteignent – village par village, ville par ville, ville par ville, Sievierodonetsk, Popasna, Bakhmut, Avdiivka, la liste est longue.

Malheureusement, des milliers de civils ukrainiens ont été tués par les missiles et les bombes russes. Et il est très probable qu'en ce moment même, une autre bombe russe ait semé la mort et détruit une ville ukrainienne.

Ce rapport est très important. Il suggère que nous envisagions les meilleures solutions juridiques et pratiques pour lutter contre l'utilisation d'armes explosives et je suis tout à fait d'accord avec cette idée. Tous les problèmes en Europe mentionnés dans le rapport ont été causés par un seul pays – la Russie – mais les pays européens unis ont une chance de résoudre ce problème.

Pour conclure, je demande à tous les États membres de fournir à l'Ukraine davantage de systèmes de défense aérienne afin de protéger nos vies et de réduire la nécessité de diffuser de grandes quantités de bombes à retardement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Francesco SORBARA.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Francesco SORBARA (Canada): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, bonjour à nouveau à vous.

Je voudrais tout d'abord affirmer que le Canada reste fermement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et qu'il soutiendra toujours le courageux peuple ukrainien, hommes et femmes, qui se bat pour sa liberté et sa démocratie.

Je suis très heureux de voir et de lire, comme indiqué dans le projet de résolution, que la création du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a commencé à recevoir des demandes d'indemnisation pour les dommages, les pertes ou les blessures causés depuis le 24 février 2022. Je sais avec beaucoup de satisfaction que les victimes de mines terrestres et de munitions non explosées pourront ainsi soumettre des demandes d'indemnisation au registre, y compris des demandes liées à des violations de l'intégrité personnelle, à la perte de la vie d'êtres chers et à la perte de biens, de revenus et de moyens de subsistance.

Je tiens à remercier le rapporteur pour son rapport.

Honorables collègues, la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a indiqué qu'en 2022, les enfants représentaient 71 % de toutes les victimes des restes d'armes à sous-munitions dont l'âge était connu. Les mines terrestres et les armes à sous-munitions sont considérées comme les armes militaires les plus courantes et, bien que des efforts concertés soient déployés pour éliminer les mines terrestres dans

le monde entier, il reste des munitions non explosées datant de la première guerre mondiale. Et chaque jour, de nouvelles mines terrestres sont placées dans des champs agricoles, des environnements urbains, des aires de jeux, des terrains de football, déplaçant des populations pendant des années.

Le Canada reste déterminé dans ses efforts pour éliminer les mines terrestres et les munitions non explosées avec deux priorités politiques égales : l'aide aux États touchés par les mines dans le cadre d'initiatives plus larges de soutien au développement et les efforts par le biais du programme canadien d'opérations de paix et de stabilisation qui se concentre sur la stabilisation des États touchés par les conflits et la mise en place des conditions d'une paix durable.

Nous continuons à soutenir les efforts de déminage au niveau mondial en participant aux opérations des Nations Unies, en soutenant des organisations telles que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et en fournissant une formation, un enseignement et un financement pour le déminage.

L'organisation non gouvernementale HALO Trust, qui a reçu un financement de 2 millions de dollars du gouvernement canadien, travaille mètre par mètre au déminage de Peremoha, de Tchernihiv et d'autres régions ravagées par l'invasion russe de l'Ukraine.

Ancien parlementaire canadien et ami du Conseil de l'Europe en tant que lauréat du prix Nord-Sud, Lloyd Axworthy milite pour l'éradication des mines terrestres depuis plus de trente ans et est l'une des principales influences qui ont conduit au Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres.

Pour citer M. Axworthy, « nous devons transmettre à une nouvelle génération qu'il existe une opportunité de faire quelque chose qui serait formidable pour l'esprit humain, de pouvoir dire que nous nous sommes enfin débarrassés, en tant que communauté internationale, de l'un des pires tueurs que le monde ait jamais connu ». Je dirais plutôt le pire tueur d'enfants.

En tant qu'acteur actif de l'éradication des mines terrestres et de l'aide au retour en toute sécurité des personnes déplacées, le Gouvernement du Canada continuera à se consacrer aux objectifs du traité et à travailler avec tous ses partenaires pour que les populations déplacées rentrent chez elles.

À l'approche du 27^e anniversaire du Traité d'Ottawa, en décembre prochain, rappelons-nous le chemin parcouru.

Mais nous devons également nous tourner vers les mesures concrètes qui nous aideront à rendre la communauté internationale, y compris les hommes et les femmes courageux d'Ukraine, plus sûre, et nous devons aller plus loin.

Nous devons aller plus loin.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie de votre attention.

La parole est à Mme Olena MOSHENETS.

Vous disposez de 3 minutes.

Mme Olena MOSHENETS (Ukraine, ADLE): Je remercie M. Domagoj HAJDUKOVIĆ pour cet important rapport.

Aujourd'hui, il est particulièrement pertinent pour l'Ukraine, dont le territoire est le théâtre d'une guerre sanglante causée par l'agression de la Fédération de Russie.

En raison des hostilités, l'Ukraine est actuellement le pays le plus miné au monde. Depuis l'invasion totale, le territoire ukrainien a été contaminé par près de 500 000 objets explosifs, dont des mines, des bombes, des obus d'artillerie et autres.

Cette pollution couvre 30 % de l'ensemble du territoire du pays, soit plus de 180 000 kilomètres carrés, ce qui correspond à peu près à la taille de certains pays européens.

Depuis 2014, près de 700 personnes ont été tuées et près de 2 000 personnes ont été blessées par des engins explosifs en Ukraine, dont près de 250 enfants.

J'aimerais vous parler de plusieurs cas terribles de ce à quoi les Ukrainiens sont confrontés chaque jour. Un garçon de sept ans a été blessé par une explosion lorsqu'il a ramassé une partie d'une mine antipersonnel alors qu'il se promenait dans un parc. Une famille ukrainienne a été soufflée par une mine antichar russe : le père et la mère sont morts et leurs deux enfants ont été gravement blessés.

Récemment, une autre campagne d'ensemencement s'est achevée en Ukraine. Les agriculteurs ukrainiens sont constamment confrontés à un risque accru de mort et de blessures lorsqu'ils doivent récolter. Cette année, certaines zones ont perdu 7 millions d'hectares par rapport aux 29 millions d'hectares d'avant-guerre, en raison de la contamination des terres agricoles par des objets explosifs. Cela représente des pertes de 225 millions de dollars.

Depuis 2014, l'Ukraine nettoie les zones contaminées par des explosifs. L'année dernière, plus de 3 millions de kilomètres carrés ont été déminés et près de 275 000 objets explosifs ont été neutralisés.

Nous soutenons donc le rapport de M. Domagoj HAJDUKOVIĆ et souhaitons remercier la communauté internationale de soutenir l'Ukraine dans sa lutte contre l'agresseur russe et de l'aider à déminer les territoires ukrainiens.

Je vous remercie.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Armen RUSTAMYAN.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Armen RUSTAMYAN (Arménie, SOC): Monsieur le Vice-Président,

Chers collègues,

Le retour en pleine sécurité des populations déplacées du Haut-Karabakh n'est pas forcément entravé par les bombes à retardement mais plus précisément par le Gouvernement de l'Azerbaïdjan. Tout d'abord, suite à l'agression militaire et après dix mois de blocus imposé par les autorités azerbaïdjanaises, reconnu comme une opération annoncée et planifiée de nettoyage ethnique, l'Azerbaïdjan a finalement forcé l'exode massif de tous les Arméniens du Haut-Karabakh. Pour être plus clair, l'Azerbaïdjan a chassé les Arméniens de leurs propres foyers selon le principe de la valise ou du cercueil.

En ce moment même, l'Azerbaïdjan réduit à néant des monuments et patrimoines culturels et religieux arméniens dans le Haut-Karabakh afin d'effacer toute trace de l'héritage chrétien et culturel arménien. De plus, il y a le problème très préoccupant des prisonniers de guerre arméniens, des civils et des autres captifs ainsi que tous les représentants du Haut-Karabakh actuellement détenus en Azerbaïdjan.

L'Assemblée appelle toujours l'Azerbaïdjan à libérer immédiatement tous ces détenus. En effet, on a des préoccupations légitimes au sujet des détenus arméniens qui sont en prison et qui cherchent la justice dans un pays où l'Assemblée elle-même note autant de problèmes dans le système judiciaire, dans le domaine des droits de l'homme et dans le domaine de la prévention de la torture.

Enfin, l'Azerbaïdjan refuse la résolution des différends par les moyens pacifiques et est encouragé par les résultats de la dernière guerre à recourir constamment à la force ou à la menace de force pour atteindre ses objectifs égoïstes. Ainsi, menaçant d'une guerre à plus grande échelle, Bakou exige qu'il y ait en face des concessions vitales. L'Azerbaïdjan déclare toujours qu'il a résolu le problème du Haut-Karabakh par la guerre et proclame que le Haut-Karabakh n'existe plus en tant qu'entité ethnique territoriale.

Tout cela met en évidence les conditions sine qua non pour garantir la sécurité et le droit de retour collectif du peuple arménien du Haut-Karabakh. En ce sens, jusqu'au règlement global du conflit, il faut assurer le retour collectif du peuple dans son foyer d'origine, sans entraves et en toute sécurité. Le retour doit être fondé sur le plein respect des droits de ceux qui ont été réprimés et déplacés de force à la suite du nettoyage ethnique.

Pour conclure, le précédent de la ville fantôme de Varosha, à Chypre, qui a le statut défini par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, pourrait servir de bon exemple pour créer des conditions appropriées aussi pour le retour collectif du peuple du Haut-Karabakh.

Merci.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Nicole HÖCHST.

Vous avez 3 minutes.

Elle ne semble pas être là.

La parole est à Mme Olena KHOMENKO.

Vous disposez de 3 minutes et vous serez la dernière à intervenir dans ce débat.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD): Je vous remercie.

Chers collègues,

Nous estimons que la discussion sur la question cruciale des restes explosifs de guerre est essentielle pour l'avenir du pays. Il est évident que notre pays souffre réellement d'un immense impact sur de vastes parties de notre territoire, et nous devons faire preuve de créativité pour libérer nos terres non seulement des Russes, mais aussi des restes de guerre qu'ils ont laissés.

En effet, ces armes ont des effets dévastateurs sur les civils, causant des pertes immédiates et des traumatismes à long terme. Elles détruisent les infrastructures, perturbent les services essentiels et contaminent l'environnement, entravant la reprise économique et le développement pendant des décennies.

Les instruments internationaux tels que les Conventions d'Ottawa et d'Oslo sont importants pour relever ces défis. Si nous reconnaissons l'importance de réduire les souffrances humaines, nous devons également tenir compte de nos préoccupations en matière de sécurité nationale. Il est essentiel pour l'Ukraine de trouver un équilibre entre les obligations humanitaires et les capacités d'autodéfense. C'est essentiel pour l'Ukraine.

Notre pays apprécie ces conventions mais reconnaît la nécessité d'une approche nuancée pour assurer notre défense.

Je voudrais rappeler l'article 51 de la Charte des Nations Unies. J'espère que l'Assemblée réitérera et désignera le droit légitime de ses États membres à défendre leur intégrité territoriale contre une agression en cours ou imminente avec toutes leurs forces et tous les moyens à leur disposition, et qu'elle appellera la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour soutenir l'Ukraine par tous les moyens possibles. Nous nous battons avec tous les moyens dont nous disposons, car nos moyens sont très limités.

Pour répondre à ces priorités, à ces doubles priorités, nous proposons d'investir dans des technologies avancées de déminage et de détection des explosifs et de développer des mesures défensives alternatives. Le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique sera essentiel pour atteindre ces objectifs.

Notre engagement à réduire les souffrances humaines et à promouvoir un environnement plus sûr reste ferme ; cependant, nous devons reconnaître l'importance d'une approche nuancée qui tienne compte de notre paysage sécuritaire unique. Cela pourrait impliquer le maintien de certaines mesures défensives tout en veillant rigoureusement au respect du droit humanitaire international et en explorant des solutions de rechange plus sûres.

Nous comptons sur la compréhension des défis auxquels nous sommes confrontés et sur la reconnaissance de nos préoccupations en matière de sécurité et de nos droits.

Merci, chers collègues.

M. Stéphane BERGERON (Canada): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Il y a 30 ans, le Canada avait joué un rôle déterminant dans le processus ayant mené à la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Depuis, le cadre juridique international a été bonifié, notamment en 2008, par la Convention sur les armes à sous-munitions. Mais en dépit de ces garde-fous juridiques, la situation demeure souvent très accablante sur le terrain.

Les mines terrestres et les munitions non explosées continuent de faire des victimes, très souvent civiles, et ce, en contravention flagrante du droit international, qui prescrit impérativement la protection des civils.

C'est notamment le cas en Ukraine, où, depuis l'invasion à grande échelle par la Russie, on a vu le nombre de civils ukrainiens tués ou déplacés de force en raison de la présence de mines et de munitions non explosées grimper en flèche.

Le rapporteur pose une question importante: que peut faire le Conseil de l'Europe pour assurer un retour sécuritaire des populations déplacées de force en raison de ces sols infestés d'explosifs?

Le rapporteur recommande notamment que les États membres mettent en œuvre des mesures «interdisant les investissements dans les industries des armes à sous-munitions».

Dans cet esprit, le Canada a entrepris, l'an dernier, de resserrer sa loi contre les armes à sous-munitions.

Toujours l'an dernier, l'ambassadrice ukrainienne au Canada était de passage devant le comité des Affaires étrangères de la Chambre des communes.

Elle s'était alors montrée reconnaissante envers le Canada pour le matériel de déminage fourni à son pays, tout en ajoutant qu'il nous fallait en faire davantage...

Il faut donc se réjouir de voir ce rapport recommander aux États membres d'en faire davantage pour favoriser, entre autres, le retour chez eux de toutes les populations déplacées, notamment en raison de la présence d'explosifs dans le sol.

Entre-temps, il faut saluer les autorités publiques et les populations, qui, en Ukraine comme partout dans le monde, particulièrement dans les pays limitrophes, se sont mobilisées pour accueillir ces populations déplacées.

En 2022 et en 2023, j'ai pu me rendre en Pologne dans le cadre de délégations parlementaires et de prendre la mesure de la générosité pour accueillir décemment ces gens souvent démunis.

Lors d'un débat ayant eu lieu précédemment dans cette Assemblée, il a d'ailleurs été question de solutions politiques à long terme visant à soutenir les Ukrainiens déplacés, d'ici à ce qu'ils puissent enfin retrouver leur foyer.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je dois maintenant interrompre la liste des orateurs.

Les orateurs inscrits qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent transmettre dans les 4 heures leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu. Ce texte ne doit pas dépasser 400 mots et doit être transmis par voie électronique.

La parole est à M. Oleksii GONCHARENKO, rapporteur, pour répondre.

Vous avez 3 minutes.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Je vous remercie.

Merci à tous les collègues qui ont participé au débat. Merci.

Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il s'agit d'un rapport très important, qui arrive à point nommé. Merci beaucoup de le soutenir.

Je pense que tout le monde est d'accord, il n'y a donc pas lieu de réagir. Mais je voudrais simplement vous demander à tous de voter en faveur de ce rapport. Il est très important.

Je voudrais encore une fois remercier M. Domagoj HAJDUKOVIĆ – je suis sûr qu'il nous entendra – pour son travail. Je voudrais également remercier notre brillant secrétariat de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, qui a fait un travail fantastique sur ce rapport et en général.

Merci beaucoup, et passons au vote sur ce rapport très opportun et important.

Vote: Post-conflict time: defusing ticking time bombs for a safe return of displaced populations

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le débat est clos.

La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un projet de résolution (Doc. 15995) sur lequel 4 amendements ont été déposés.

Les amendements seront appelés dans l'ordre dans lequel ils s'appliquent au texte, tel que publié dans le recueil des amendements.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps d'intervention pour chaque amendement est limité à 30 secondes.

J'ai été informé que le président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées souhaite proposer à l'Assemblée de considérer l'amendement 3 qui a été adopté à l'unanimité par la commission comme adopté par l'Assemblée.

Est-ce bien le cas, Monsieur GONCHARENKO ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Rapporteur, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Oui.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considérerai que l'amendement est approuvé.

Y a-t-il une objection ?

Si c'est le cas, nous devons vérifier que l'objection est soutenue par le nombre requis de 10 personnes.

Les personnes qui s'y opposent peuvent-elles lever la main ?

Il n'y a pas d'objection.

L'amendement 3 au projet de résolution est donc approuvé et ne sera pas appelé.

Je crois comprendre que le président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que l'amendement n°1 au projet de résolution, qui a été rejeté par la commission à la majorité des deux tiers, soit déclaré rejeté.

En est-il ainsi, Monsieur GONCHARENKO ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Rapporteur, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Oui, absolument.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considère cet amendement comme rejeté définitivement. S'il y a une objection, nous devons vérifier qu'elle a le soutien requis de 10 personnes. Y a-t-il une objection ?

Il semble que ce ne soit pas le cas.

L'amendement 1 sur le projet de résolution est donc rejeté et ne sera pas appelé.

Nous en venons à la discussion des autres amendements.

La parole est à Mme Olena KHOMENKO pour soutenir l'amendement 4.

Vous disposez de 30 secondes.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD): Chers collègues,

En fait, cet amendement correspond à l'amendement précédent, l'amendement n° 3, dans lequel nous maintenons que certains pays, qui doivent défendre leur intégrité territoriale et leur souveraineté, comme l'Ukraine, ont le droit à l'autodéfense.

Nous proposons ici la formulation « à envisager de ratifier ».

Merci, chers collègues.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Il semble que ce ne soit pas le cas.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Rapporteur, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): La commission a soutenu cet amendement à une majorité de plus de deux tiers.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): La commission est favorable à l'amendement.

Je mets maintenant l'amendement aux voix.

L'amendement est adopté.

La parole est à Mme Olena KHOMENKO pour soutenir l'amendement 2.

Vous disposez de 30 secondes.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD): Voici la proposition.

Au lieu d'« interdire les drones », qui sont essentiels et constituent des moyens vitaux pour l'autodéfense ukrainienne, nous proposons de formuler ce que vous pouvez lire dans l'amendement écrit : il s'agit d'inviter « les États membres à envisager de mettre en œuvre des règles sur l'utilisation responsable des drones de combat, notamment lorsqu'ils sont chargés de munitions à large rayon d'impact. »

Au lieu d'« interdire les drones », qui sont vitaux pour notre existence et pour sauver la vie des Ukrainiens, nous proposons de développer les règles de leur utilisation.

Merci, chers collègues.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre cet amendement ?

Il semble que ce ne soit pas le cas.

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

(Voix off)

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Rapporteur, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): La commission est favorable à cette proposition, à une majorité de plus de deux tiers.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

L'amendement 2 est adopté.

Nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 15995 (amendé).

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 15995 (amendé) est adopté.

Mes félicitations.

Current Affairs Debate: War in Gaza: ensuring the release of the hostages, the implementation of an immediate ceasefire and the provision of humanitarian aid

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle notre débat d'actualité sur « Guerre à Gaza : assurer la libération des otages, la mise en œuvre d'un cessez-le-feu immédiat et la fourniture d'une aide humanitaire ».

Le temps de parole de chaque intervenant est fixé à 3 minutes, à l'exception du premier orateur, désigné par le Bureau, qui dispose d'un temps de parole de 7 minutes pour son discours introductif et de 3 minutes pour sa réponse à la fin de ce débat.

Le débat s'achèvera à 19 h 10.

La parole est à M. Piero FASSINO, premier orateur désigné par le Bureau, qui dispose de 7 minutes et de 3 minutes pour répondre au débat.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci, Monsieur le Président,

Je me suis rendu en Israël et en Palestine ces dernières semaines, en tant que président de la sous-commission Moyen-Orient de cette assemblée, et je pense donc que la question qui a été mise à l'ordre du jour doit s'inscrire dans le cadre de l'évolution de la situation sur le terrain. La situation telle que nous la connaissons aujourd'hui est bloquée, elle est bloquée parce qu'il y a deux interprétations différentes de la résolution de l'ONU.

Israël exige la libération des otages comme condition d'un cessez-le-feu et le Hamas exige un cessez-le-feu comme condition de la libération des otages. Cette interprétation opposée bloque l'application de la résolution et il s'ensuit que la guerre continue, le nombre de victimes qui en souffrent continue, et aujourd'hui nous sommes en présence non seulement d'une guerre à Gaza qui se poursuit, et de manière sanglante, avec de grandes souffrances pour la population civile, mais nous savons tous que, depuis quelques semaines, la situation à la frontière entre Israël et le Liban s'aggrave de plus en plus, avec le risque d'une extension et d'une régionalisation du conflit.

Dans cette situation, nous devons être conscients que la guerre produit des lacérations dans les sociétés israélienne et palestinienne. Dans la société israélienne, il y a un contraste de plus en plus clair entre Netanyahu, son gouvernement et la stratégie de liquidation du Hamas que celui-ci poursuit, et l'opposition qui appelle à un changement de stratégie ; naturellement sans arrêter la lutte contre le Hamas, mais avec l'objectif de mener cette lutte différemment de celle qui a été menée jusqu'à présent, surtout en respectant le droit international et en essayant de limiter le nombre de victimes.

C'est un mouvement, celui de l'opposition, qui est très large et a donné lieu à d'énormes manifestations. Il y a un grand rendez-vous dans quelques jours où l'on attend qu'un million de citoyens israéliens se mobilisent pour exiger un changement de stratégie et sortir de la guerre permanente. Je crois que tout cela indique la profonde déchirure que vit la société israélienne, et d'ailleurs la décision des ministres Gantz et Eisenkot, qui faisaient partie du comité d'urgence créé par Netanyahu, de l'abandonner, est un autre signe de la déchirure qui traverse la société israélienne.

Il y a déchirure aussi chez les Palestiniens, car là il est clair que le Hamas a une forte présence non seulement militaire, mais aussi politique. Les sondages, les nombreux sondages de ces dernières semaines nous disent que 80 % de la population palestinienne, en particulier les jeunes, expriment de la sympathie pour le Hamas. Cela ne signifie pas qu'ils sont pour le Hamas, mais nous devons savoir qu'une partie de la population palestinienne dans son ensemble regarde avec sympathie ce que fait le Hamas, et cela représente un affaiblissement objectif de l'Autorité nationale palestinienne, du Président Abu Mazen et de sa force.

Ces déchirures engendrent des incertitudes sur deux fronts politiques. Que faire de Gaza après la guerre ? L'hypothèse est de mettre en place un comité palestinien indépendant de personnalités de Gaza, soutenu par les pays arabes modérés et agissant sous l'égide de l'Autorité nationale palestinienne. La question non

résolue est de savoir comment garantir la sécurité de Gaza, car Israël n'estime pas devoir confier la sécurité à ce comité. Il y a donc là un point d'interrogation non résolu, ainsi qu'une incertitude quant à la solution du conflit.

Nous approuvons ici, comme dans tous les forums internationaux, des documents qui disent : deux peuples, deux États. Moi aussi, je maintiens que la solution est deux peuples, deux États. Je dois vous dire très clairement, par souci d'honnêteté, que tous les interlocuteurs israéliens que j'ai rencontrés, y compris ceux qui ont toujours soutenu la solution à deux États, disent qu'aujourd'hui les conditions de cette solution ne sont pas réunies.

Je le dis parce que c'est un point délicat, mais c'est ainsi. Netanyahu ne veut pas de la solution à deux États, et nous le savons. Mais même ceux qui s'opposent à Netanyahu, la grande majorité, pensent qu'une relation de confiance a été rompue après le massacre du 7 octobre et que les conditions de cette solution ne sont pas réunies. Ce qui veut dire que, comme cette solution est à mon avis la seule qui puisse garantir la stabilité et la paix, le problème est de savoir comment reconstruire les conditions pour remettre sur les rails cette solution qui semble aujourd'hui très éloignée.

Ces derniers jours, un groupe de personnalités palestiniennes, qui ont joué un rôle important au sein de l'ANP et de l'OLP, a lancé un appel, une proposition visant à revitaliser l'OLP, à refonder l'OLP, en incluant également le Hamas, avec la conviction que si le camp palestinien ne présente pas un front uni, il sera difficile de mettre en place une solution qui reconnaisse le droit du peuple palestinien à disposer d'un État.

Il s'agit d'une proposition séduisante et, bien entendu, très difficile à mettre en œuvre. Elle rappelle ce que l'OLP a fait à la fin des années 1980 lorsqu'elle a modifié ses statuts et changé sa position, passant de la négation de l'État d'Israël à sa reconnaissance. Ce groupe de personnalités palestiniennes imagine la même voie pour le Hamas, mais à ce jour, aucun signe d'une telle évolution, et il est clair que celle-ci n'a de sens que si le Hamas renonce à sa stratégie consistant à nier le droit d'Israël à exister.

Dans ce cadre, et j'en terminerai Monsieur le Président, il y a la situation humanitaire. La situation humanitaire reste très grave, le nombre de personnes déplacées approche 1,5 million sur une population de 2,5 millions. Le nombre de maisons détruites et donc le nombre de logements détruits et que les personnes déplacées ne peuvent plus utiliser sont énormes. Les services de santé sont à bout de souffle, tout comme le grand nombre d'enfants et de femmes victimes de la guerre de Gaza, soit parce qu'ils sont morts, soit parce qu'ils ont été blessés. Il s'agit donc d'une question cruciale sur laquelle nous devons continuer à travailler.

Il y a eu une légère amélioration, j'insiste sur l'adjectif légère, en matière d'acheminement de l'aide humanitaire à partir des points de passage ; je l'ai constaté moi-même en me rendant aux points de passage. Aux points de passage de la frontière entre Israël et Gaza, il y a aujourd'hui un très grand nombre de camions transportant de l'aide. Rien qu'au point de passage de Kerem Shalom, où je me suis rendu, 300 camions d'aide humanitaire entrent chaque jour. Avant le 7 octobre, il y en avait 80.

Cependant, il y a un gros problème de distribution lorsque les produits arrivent de là, la distribution est très lourde, très compliquée, elle n'est pas immédiate. Ainsi, même en envoyant beaucoup de matériel, s'il n'est pas distribué en temps voulu, l'effet est moindre, mais nous devons quand même le soutenir.

En conclusion, je pense que notre Assemblée doit également reprendre la ligne de conduite que la communauté internationale a suivie jusqu'à présent : appliquer la résolution de l'ONU avant que le conflit ne s'étende davantage. Libérer les otages, cesser le feu, acheminer l'aide humanitaire et s'engager sur la voie politique.

J'en ai longuement discuté en Palestine et en Israël avec mes interlocuteurs, les délégations israélienne et palestinienne de notre Conseil sont en contact permanent et ont participé à ces discussions, et je crois que nous devons intensifier les relations de notre Assemblée avec la Knesset et le Conseil national palestinien afin d'encourager et de soutenir, disons, l'application de la résolution de l'ONU.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur FASSINO.

En parlant 10 minutes, vous avez utilisé le temps de parole de votre deuxième réponse, comme vous le comprenez, puisque vous avez fait 7 minutes plus 3 minutes.

Je donne donc la parole à M. Paul GAVAN, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Monsieur GAVAN.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE): Merci, Monsieur le Président.

Au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, je commencerai par une citation d'un universitaire juif courageux, un parmi tant d'autres.

Il s'agit du professeur Amos Goldberg, chercheur sur l'Holocauste et le génocide à l'Université hébraïque de Jérusalem.

Il a déclaré : « Il est si difficile et douloureux de l'admettre, mais l'histoire juive sera désormais marquée de la marque de Caïn pour le plus horrible des crimes, qui ne peut être effacé. Oui, il s'agit d'un génocide. »

Nous voici arrivés au neuvième mois du génocide de la population de Gaza. Neuf mois de massacres, principalement de femmes et d'enfants.

Au 24 juin, on estimait à 37 626 le nombre de personnes massacrées, dont plus de 15 000 enfants. Je vais peut-être m'arrêter un instant pour que vous compreniez bien. Plus de 15 000 enfants innocents ont vu leur vie détruite dans les circonstances les plus horribles qui soient.

En outre, plus de 86 000 personnes ont été blessées. Des milliers de ces blessés, dont des milliers d'enfants, ont dû subir des opérations chirurgicales sans anesthésie, y compris des amputations.

Au moins 10 000 autres personnes sont portées disparues.

Pourtant, cette institution, si forte et si directe dans sa condamnation de la Russie, n'a toujours pas trouvé le moindre mot pour condamner ces actes de génocide, même neuf mois après.

Ce qui, comme je l'ai souligné hier, sape complètement tous nos appels à prendre des mesures contre la Russie, car les gens ne sont pas stupides. Les gens savent que si vous êtes sélectif lorsqu'il s'agit de condamner une occupation illégale, une agression, les crimes de guerre les plus odieux, les violations des droits de l'homme, alors vos paroles de condamnation sélective sont vides de sens. Elles sont en fait dénuées de sens. Elles sont le comble de l'hypocrisie.

L'Histoire ne nous jugera pas bien.

Hier, le Comité des Ministres s'est réuni avec les ambassadeurs des 46 États membres et aucun d'entre eux n'a soulevé la question de Gaza, alors que le génocide fait rage. Honte à chacun d'entre eux.

Au cœur de ce mal permanent se trouve la tentative constante de déshumaniser le peuple palestinien. Cette absurdité qui consiste à commencer chaque réponse par une référence au 7 octobre, comme si l'histoire n'existait pas avant cette date, comme si les décennies de massacres, d'occupation, la Nakba elle-même, infligées au peuple palestinien n'avaient jamais eu lieu.

Nous devons répondre aux crimes de guerre commis à Gaza. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat. Nous avons besoin d'un embargo immédiat sur les armes à destination d'Israël, de la fin de l'accord commercial UE-Israël. Nous avons besoin d'une véritable pression européenne pour mettre fin au massacre.

Mon message, une fois de plus, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, est le suivant : cessez le feu maintenant et rendez justice au peuple de Palestine.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, Mme Petra BAYR.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Le Groupe des socialistes, démocrates et verts condamne les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre et par la suite, et demande la libération immédiate des otages israéliens.

Notre groupe salue également les appels à un cessez-le-feu permanent entre Israël et le Hamas, compte tenu des milliers de victimes innocentes et de la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza.

Notre groupe partage la vision d'une paix durable pour les Israéliens et les Palestiniens. Nous reconnaissons que le Hamas est le catalyseur du conflit actuel, tout comme l'occupation prolongée des territoires palestiniens, l'expansion record des colonies et la violence croissante des colons.

En vertu du droit international, Israël a le droit de se défendre contre ce terrorisme qui perdure. Toutefois, ceux qui s'appuient sur le droit international doivent également le respecter et respecter les vies civiles.

Un cessez-le-feu est plus que jamais essentiel pour la population civile palestinienne, tout comme la libération immédiate des otages israéliens.

La semaine dernière, j'ai modéré le panel où deux activistes luttant contre la violence basée sur le genre en Israël ont partagé des études sur la violence sexuelle durant le 7 octobre, que ce soit dans le kibboutz Réim sur le site du Festival Nova ou ailleurs, où des femmes ont été violées collectivement, ont fait l'objet de mutilations génitales, et où de nombreuses femmes assassinées ont été retrouvées avec la partie inférieure de leur corps nue et ensanglantée.

Des témoins qui ont réussi à échapper à la prise d'otages dans la bande de Gaza ont raconté qu'ils étaient violés ou que d'autres otages étaient violés. Je n'en reviens pas que certains, qui se disent féministes, utilisent encore la violence sexuelle comme tactique de guerre.

Nous voyons également des milliers de femmes accoucher à Gaza sans aucun soin médical, sans possibilité de demander de l'aide en cas de complications, sans aucune infrastructure de base. Nous savons que lorsque des femmes souffrant de malnutrition donnent naissance à des enfants, c'est pour elles le début d'une nouvelle vie avec de nombreux désavantages, des défis supplémentaires tels que les maladies chroniques et le retard de développement du cerveau et du potentiel physique. Les nouveau-nés eux-mêmes grandiront dans la malnutrition, ce qui aggravera leurs désavantages.

Il faut mettre fin à cette violence structurelle à l'encontre des femmes et des enfants. L'aide humanitaire doit être examinée afin de détecter tout outil caché que le Hamas utiliserait à mauvais escient pour continuer à faire régner la terreur. Mais la vie des civils doit être assurée et protégée, et les gens doivent avoir une perspective pour eux-mêmes et leurs enfants.

Benny Gantz a expliqué son retrait du gouvernement intérimaire en disant que les décisions stratégiques essentielles sont retardées en raison de considérations politiques et, qu'en outre, les décisions de Benjamin Netanyahu n'ont pas été prises pour le bien de l'État, mais simplement pour des raisons politiques.

Nous sommes aux côtés des milliers de personnes qui, semaine après semaine, appellent à la fin du Gouvernement de Netanyahu et à des élections anticipées, et qui proclament : « Ramenez-les à la maison maintenant ».

Nous vous remercions.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom du Groupe du Parti populaire européen, Mme Carmen LEYTE.

Mme Carmen LEYTE (Espagne, PPE/DC, Porte-parole du groupe)*: Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Ce qui se passe à Gaza est le résultat d'un conflit historique et complexe.

Mais l'escalade la plus récente a débuté le 7 octobre, lorsque plus de 1 200 membres du groupe terroriste Hamas sont entrés en Israël et ont tué plus de 1 000 personnes innocentes dans leurs propres maisons ainsi qu'au festival international de musique Nova, auquel participaient des milliers de jeunes du monde entier.

À ce moment-là, le Hamas a enlevé et pris en otage plus de 200 personnes. Parmi elles, des femmes et des enfants. Plus de la moitié d'entre eux n'ont pas encore été libérés.

Ils ont passé plus de 250 jours, des jours d'incertitude, de douleur et de souffrance, tant pour eux que pour leurs familles.

Les hostilités dans la région se sont intensifiées, entraînant une situation humanitaire désastreuse à Gaza.

Nous ne pouvons plus attendre, car le nombre de victimes innocentes augmente chaque jour. Il s'agit de civils et de nombreux enfants, et aussi de blessés.

Nous sommes bien conscients du fait que le groupe terroriste Hamas n'est pas le peuple palestinien, et c'est pourquoi il est important de faire la distinction entre le Hamas et la cause palestinienne.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut mettre fin à ces souffrances. Le plan Biden, soutenu par les Nations Unies, prévoit la libération des otages, un cessez-le-feu et l'acheminement massif de l'aide humanitaire par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres ONG.

En outre, des plans sont également prévus pour la reconstruction majeure de Gaza, dont le besoin se fait cruellement sentir.

Le peuple palestinien et l'État d'Israël méritent de pouvoir parvenir à une paix durable et pour cela, il faut commencer par la libération inconditionnelle de tous les otages.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la première fois que nous débattons ici de la situation au Proche-Orient et nous continuerons à le faire aussi longtemps que nécessaire jusqu'à ce que la paix soit rétablie dans la région.

Il est important que nous ayons ce débat ici, au Conseil de l'Europe, la maison des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Notre voix doit être entendue par tous ceux qui œuvrent en faveur de la paix. C'est pourquoi nous devons envoyer un message clair : libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, cessez-le-feu et accès sans entrave à l'aide humanitaire.

Toutes les parties prenantes, la Ligue arabe et tous ceux qui sont impliqués doivent travailler ensemble pour trouver une solution qui apportera la paix à la région une fois pour toutes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique, M. Oleksii GONCHARENKO.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais commencer de manière tout à fait claire : je suis aux côtés d'Israël.

Je veux le dire ouvertement, sans me soucier de savoir si c'est à la mode ou non. Je veux simplement dire ce que je pense, ce que je vois, et je dis que je suis aux côtés d'Israël.

Oui, la guerre est terrible. Toutes les guerres sont horribles. Mais dans la guerre, il y a ceux qui l'ont commencée, et ce n'est pas Israël. C'est le Hamas qui, le 7 octobre, a attaqué Israël, tué des gens, violé des gens, pris des otages, et retient encore 120 otages. Imaginez, cela fera bientôt un an que ces personnes sont torturées, torturées par les terroristes du Hamas tous les jours. Et nous sommes là à dire : « Oh, c'est grave ! ».

Oui, c'est très grave, mais il y a des coupables. C'est le Hamas, c'est l'Iran, c'est la Russie, le Hezbollah, les Houthis et tous les autres mandataires qu'ils ont pour attaquer le monde.

Disons la vérité : ils ont commencé cette guerre !

Permettez-moi de vous dire encore une chose. Si vous pensez qu'il ne s'agit que du Moyen-Orient, « oh, ici nous avons la guerre en Ukraine, et là nous avons la guerre au Moyen-Orient, et tout cela est déconnecté, ce sont des histoires différentes » : non ! La troisième guerre mondiale frappe à nos portes ! La troisième guerre mondiale !

Il y a quelques années, lorsque j'ai dit dans cette Assemblée que la Russie attaquerait l'Ukraine, beaucoup se sont moqués de moi, beaucoup ont dit que j'étais fou : « Un homme fou, qu'est-ce qu'il raconte ? Des chars sur Kiev ? Des missiles tombant sur des villes européennes ? Non, c'est impossible ! »

Qui rit aujourd'hui ?

Je prie Dieu de ne pas avoir raison, mais je vous le dis : la grande guerre arrive. Et dans cette grande guerre, tous les pays démocratiques seront ensemble et les pays tyrans autoritaires seront ensemble, comme la Russie, la Corée du Nord, l'Iran, tous ces axes du mal, la Chine se tenant derrière eux, leurs mandataires, le Hamas, les Houthis, le Hezbollah, et tous les autres. Ils sont en train de s'unir : il suffit de regarder. Poutine était en Corée du Nord pour signer un accord spécial avec eux. Ils préparent maintenant un accord avec l'Iran. Abbas, le chef du Hamas, envisage maintenant de se rendre à Moscou.

Êtes-vous aveugles ? Vous ne comprenez pas cela ?

Oui, nous pouvons avoir beaucoup de différends avec Israël, peut-être qu'ils ont bien fait ou mal fait les choses, mais quand la grande guerre arrivera, nous serons avec eux parce que nous sommes les mêmes, nous sommes des pays démocratiques, des pays qui respectent l'État de droit. Contre nous, il y a des tyrans fous qui ne se soucient de rien.

À propos de l'Ukraine, une question : qui sera aux côtés du monde libre dans les tranchées près de Téhéran et de Pékin lorsque cela sera nécessaire ? Ce sera l'armée ukrainienne, aguerrie au cours de ces années. Nous défendrons la liberté, la démocratie et l'État de droit. Nous n'avons pas d'autre choix.

Je vous demande de ne pas perdre de temps. Si vous me demandez ce qu'il faut faire si la troisième guerre mondiale frappe : suivez des cours de médecine tactique, suivez une préparation militaire de base. Telle est notre leçon, à nous Ukrainiens.

Nous voulions aussi vivre en paix pendant longtemps, mais maintenant nous sommes tous des combattants et des guerriers. C'est la seule façon pour qu'un monde libre survive.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Claude KERN, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Claude KERN (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Lors de la session de printemps, nous avons tenu un débat d'actualité sur la catastrophe humanitaire à Gaza et sur les moyens de prévenir une nouvelle escalade au Moyen-Orient à la suite de l'attaque menée par l'Iran contre Israël.

Hélas, cette session encore, le sort des otages israéliens et la situation humanitaire dans la bande de Gaza justifient la tenue d'un nouveau débat d'actualité.

Il y a 10 jours, notre collègue Piero FASSINO a effectué une visite au Proche-Orient et a appelé à « un sursaut collectif de responsabilité pour assurer la mise en œuvre effective d'un cessez-le-feu immédiat, le retour en toute sécurité des otages dans leurs familles, et l'accès sans entrave à l'aide humanitaire essentielle pour la population civile de Gaza ».

Après avoir constaté moi-même les événements sur place, je veux ici relayer avec force son appel, dont chaque terme compte.

Rappelons d'abord que la situation actuelle, absolument dramatique, est imputable au Hamas, qui a perpétré une attaque terroriste effroyable contre Israël le 7 octobre dernier. On ne soulignera jamais assez que la responsabilité des destructions dans la bande de Gaza et des souffrances des Gazaouis est, d'abord et avant tout, celle des terroristes du Hamas, qui n'ont que faire des souffrances endurées par les Palestiniens.

Nous sommes tous bouleversés en voyant les terribles souffrances endurées par la population de Gaza. C'est une évidence car il n'y a évidemment aucune différence à faire dans la dignité des personnes, qu'il s'agisse d'Israéliens ou de Palestiniens.

Alors, si le Hamas veut réellement obtenir un cessez-le-feu, qu'il libère immédiatement toutes les personnes enlevées et détenues à Gaza. Qu'il rende les corps des défunts. C'est un préalable incontournable à toute négociation en vue d'un cessez-le-feu, que je souhaite voir intervenir le plus vite possible – c'est-à-dire, en réalité, immédiatement.

La situation humanitaire à Gaza est insupportable, en dépit des différentes initiatives prises, notamment celle de Chypre que je veux tout particulièrement saluer. Il y a un besoin urgent et massif d'acheminement d'aide humanitaire. Or, le représentant de l'agence américaine pour le développement vient d'annoncer que seules 1 000 des 7 000 tonnes d'aide envoyées par mer depuis Chypre dans la bande de Gaza ont été distribuées, en raison des violences et des risques de pillage.

Il est temps que cette situation cesse. J'espère que la nouvelle phase de la guerre annoncée par le Gouvernement israélien, qu'il présente comme devant être de moindre intensité, permettra des avancées significatives en faveur des populations civiles qui n'ont que trop souffert.

Je ne cache pas mon inquiétude, toutefois, en observant la montée en tension entre le Hezbollah et Israël. Le risque d'embrasement régional est très élevé. Puisse ce débat contribuer à apporter un peu de sagesse et engendrer un grand pas vers la paix.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Dans le débat, la parole est à M. Bernard SABELLA, membre de la délégation palestinienne.

M. Bernard SABELLA (Palestine): Merci, Monsieur le Président.

Il est impossible que quiconque puisse nier, voir atténuer, le désastre entièrement causé par l'homme et créé par Israël dans sa guerre contre Gaza. Qu'il s'agisse du rapport intérimaire sur les dommages publié par la Banque mondiale en mars ou du récent reportage de CNN datant d'hier, 26 juin 2024, les statistiques sur la dévastation interpellent tous ceux qui ont une conscience dans cette salle et ailleurs.

La dévastation de Gaza a entraîné la destruction de 70 % des logements. La perte économique est estimée à 18,5 milliards de dollars américains, soit presque le produit intérieur brut des territoires palestiniens en 2022, selon la Banque mondiale.

CNN cite 37 658 morts, 86 237 blessés, dont 25 000 ont besoin de soins médicaux urgents en dehors de Gaza.

Il convient de noter que la majorité des personnes tuées étaient des femmes et des enfants et que, selon les statistiques israéliennes, le nombre de membres du Hamas tués s'élève à quelque 14 000.

Selon CNN, plus de huit mois de bombardements ont détruit les infrastructures et anéanti des quartiers et des communautés. Un rapport de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC), qui évalue la sécurité alimentaire et la malnutrition dans le monde, craint que la quasi-totalité de la bande de Gaza ne soit confrontée à la famine dans les trois mois à venir.

50 000 enfants ont dû être traités pour malnutrition aiguë. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), qui est un bureau de coordination des Nations Unies dans les territoires occupés, a accusé Israël d'entraver l'accès de l'aide humanitaire au nord de la bande de Gaza et parle d'un nombre limité de camions entrant sur le territoire de la bande de Gaza. De graves pénuries d'eau sont également signalées, car près de 70 % des installations d'eau ont été détruites. L'ampleur de la dévastation est alarmante. Elle est massive et pourtant, la question que je voudrais poser en conclusion est la suivante : et après ? Quelle est la suite des événements ?

Permettez-moi de citer Ami Ayalon, l'ancien chef des services israéliens du Shin Bet, qui a déclaré dans une interview accordée à CNN : « Les Israéliens ont deux angles morts. Nous n'aurons pas de sécurité tant que nous n'aurons pas mis fin à l'occupation. Ce morceau de terre est le nôtre mais il n'est pas seulement le nôtre. Nous avons deux options en tant qu'Israéliens, diviser et garder notre identité ou ne pas diviser et perdre notre identité et notre sécurité ».

Puissions-nous voir la fin de l'occupation, la naissance d'un État palestinien et la paix pour les Palestiniens et les Israéliens, et non une guerre mondiale.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous allons maintenant écouter un message vidéo contenant une déclaration de Mme Meirav BEN ARI, présidente de la délégation israélienne.

Mme Meirav BEN ARI (Israël): Chers membres de l'Assemblée,

Je tiens à remercier les membres de la sous-commission du Moyen-Orient et du monde arabe et M. Piero FASSINO, pour l'initiative qu'il a prise d'organiser le débat d'actualité sur la guerre à Gaza.

Près de neuf mois après l'horrible massacre perpétré par les terroristes du Hamas le 7 octobre 2023, 120 femmes, hommes, enfants et personnes âgées sont toujours retenus en captivité par le Hamas dans des conditions difficiles.

Nous devrions tous, quelles que soient nos positions politiques, nous unir pour demander la libération des otages.

La semaine dernière, j'ai eu le privilège d'accompagner le président Piero FASSINO en Israël. Nous avons visité des sites près de la frontière sud d'Israël.

Nous avons commencé par le kibboutz Nir Oz, où un habitant sur trois a été enlevé ou assassiné lors des attentats du 7 octobre 2023.

Près de neuf mois plus tard, les survivants du massacre vivent toujours dans des hôtels et leurs maisons sont détruites et réduites en cendres.

De Nir Oz, nous avons continué jusqu'au point de passage de Kerem Shalom, où nous avons vu des centaines de camions remplis de fournitures humanitaires telles que de la nourriture, des médicaments et du matériel pour les abris, en route vers la bande de Gaza.

Nos otages ne peuvent qu'en rêver.

Plus de 300 camions de nourriture et de médicaments franchissent chaque jour la frontière entre Israël et Gaza. À titre de comparaison, 80 camions franchissaient la frontière quotidiennement avant la guerre, contre 300 aujourd'hui.

Je me demande si un pays dont les citoyens ont été massacrés et assassinés par des terroristes agirait de la même manière.

Il est important de se rappeler que le Hamas est un mandataire de l'Iran et qu'il représente donc une menace non seulement pour Israël, mais aussi pour l'ensemble du monde libéral.

Pourtant, la guerre peut prendre fin aujourd'hui si le Hamas dépose ses armes et libère les otages.

Dans le même temps, Israël est confronté à une menace croissante de la part du Hezbollah, un autre représentant de l'Iran dans la région.

Environ 60 000 habitants des villes du nord d'Israël ont été déplacés de leurs maisons. Ils vivent dans des hôtels et, pour certains d'entre eux, leurs maisons ont même été touchées directement par des missiles antichars, des drones d'attaque et des roquettes.

S'il n'y a pas de changement significatif, la fenêtre diplomatique se refermera et Israël devra assurer la sécurité de ses citoyens dans le nord.

Israël ne cherche pas la guerre. Au contraire, nous sommes un pays qui recherche la paix, comme le prouvent les accords d'Abraham.

Ce n'est que par une pression internationale conjointe que nous pourrions arrêter la guerre et apporter à la région la sécurité et l'espoir d'un avenir meilleur.

Je vous remercie tous.

Aidez-nous à ramener nos otages chez eux.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Namık TAN.

M. Namık TAN (Türkiye, SOC): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je pense que chacun ici est bien conscient des implications significatives que ce conflit et la situation tragique à Gaza auront sur la paix et la stabilité dans la région et au-delà.

Permettez-moi d'être clair : je condamne fermement les actes horribles commis par le Hamas le 7 octobre contre des civils innocents. Une telle violence est indéfendable.

Toutefois, nous devons nous attaquer à la cause profonde de la guerre actuelle à Gaza, qui est fondamentalement liée à l'occupation prolongée.

Les Conventions de Genève stipulent très clairement que les populations sous occupation ont le droit de résister.

Les actions d'Israël, notamment son contrôle de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est depuis 1967, les colonies illégales et les politiques qui portent atteinte à la dignité humaine, ont créé une situation explosive qui doit être reconnue.

Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général des Nations Unies, les événements du 7 octobre ne se sont pas produits dans le vide.

Les représailles militaires disproportionnées d'Israël à Gaza ont déjà entraîné la mort de 35 000 personnes, dont plus de 14 500 enfants, et le déplacement de millions de personnes.

Ces actions alimentent la colère et la haine dans le monde entier.

Si je comprends la responsabilité historique de l'Europe à l'égard d'Israël, je ne peux comprendre le soutien sans réserve apporté aux atrocités commises par le Gouvernement Netanyahu à l'encontre des Palestiniens, fondé sur une mentalité idéologique similaire à celle dont l'Europe elle-même a souffert par le passé.

Ce soutien sans faille est profondément troublant et va à l'encontre des principes mêmes que défend l'Europe.

Les nations européennes, avec leur responsabilité historique et leur leadership dans la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, doivent reconsidérer leur position.

L'Europe a toujours été perçue de manière positive dans le monde islamique, plus que dans d'autres régions.

Le maintien de cette position est essentiel pour promouvoir la paix et la coopération.

Pourtant, en soutenant des politiques auxquelles beaucoup, y compris des millions d'Israéliens, s'opposent, l'Europe risque de perdre son assise morale et la bonne volonté qu'elle s'est forgée.

Chers collègues, réaffirmant l'importance de nos valeurs communes et la nécessité d'une paix juste et durable, je vous invite tous à réfléchir à ces questions cruciales.

Je crois qu'en tant que représentants connus pour leur engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, vous pouvez faire plus, vous devez faire plus, pour mettre un terme à ce fléau avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Birgir THÓRARINSSON.

M. Birgir THÓRARINSSON (Islande, PPE/DC): Monsieur le Président.

La brutalité du massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre nous a tous choqués. En une journée, plus d'un millier de terroristes du Hamas ont envahi Israël et massacré plus de 1 200 Israéliens, pour la plupart des civils. Le Hamas a tiré des milliers de roquettes sur les villes et villages israéliens : 250 otages ont été pris, dont de nombreux enfants et personnes âgées ; 120 otages sont toujours détenus à Gaza. On pense que seuls 50 d'entre eux sont en vie.

Les dirigeants du Hamas ont déclaré qu'ils connaissaient parfaitement les conséquences de l'attaque terroriste contre Israël pour leur propre peuple. Ils ont également déclaré que des vies palestiniennes devaient être sacrifiées pour vaincre Israël. Ont-ils demandé aux habitants de Gaza s'ils étaient prêts à sacrifier leur vie ? Non, ils ne l'ont pas fait.

Le droit international humanitaire, l'instrument le plus puissant pour protéger les innocents, sépare les combattants des civils. Le refus du Hamas d'obéir à ces règles a fait de cette guerre une catastrophe humanitaire. La mort de civils dans une guerre est une tragédie humanitaire. Le Hamas lui-même est responsable d'un grand nombre de ces morts civiles parce qu'il maintient les civils à proximité des cibles militaires et les utilise comme boucliers humains. Le Hamas a également commis de graves infractions au droit des conflits armés en prenant des civils israéliens en otage.

La prise d'otages pour contraindre un tiers à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, comme le Hamas continue de le faire, est un crime de guerre. Les Palestiniens piégés à Gaza, sous l'emprise d'un groupe terroriste brutal qui ne tolère aucune opposition à son régime impopulaire, n'avaient pas leur mot à dire sur le déclenchement de cette guerre. Pourtant, ce sont les civils qui souffrent le plus, en raison du choix du Hamas et de ses propres intérêts.

Un rapport de l'OTAN, examinant les activités du Hamas de 2008 à 2014, explique l'utilisation de boucliers humains par le Hamas à Gaza.

Monsieur le Président,

Cette guerre, cette crise humanitaire dévastatrice, peut prendre fin aujourd'hui, si les terroristes du Hamas déposent les armes et libèrent les otages. Abraham Lincoln a dit un jour : « Il n'y a rien de bon dans la guerre, sauf sa fin. »

Cette guerre, cette souffrance de personnes innocentes doit prendre fin maintenant. Cette guerre doit être la fin de la domination du Hamas à Gaza.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur THÓRARINSSON.

La parole est à M. Simon MOUTQUIN.

M. Simon MOUTQUIN (Belgique, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

En octobre, au lendemain des attentats sanglants du groupe terroriste Hamas, j'alertais ici dans cette Assemblée sur le risque de réponse disproportionnée du Gouvernement Netanyahu et ses alliés d'extrême droite. Ce discours était inaudible, attaqué, caricaturé.

En janvier, alors que le nord de Gaza était parfaitement rasé et que des dizaines de milliers de Palestiniens avaient été tués, je plaçais pour la libération des otages, pour un cessez-le-feu et pour des sanctions contre un État en dehors de toute limite de droit international. Ce discours était inaudible, attaqué, caricaturé.

En avril, alors que l'armée israélienne bombardait Rafah où sont réfugiés plus de 1 million de Gazaouis, j'ai appelé plus que jamais à des sanctions contre ce gouvernement qui continuait de tuer massivement femmes, enfants, civils, malgré les appels de la communauté internationale. Discours encore une fois caricaturé, inaudible et attaqué.

Alors, chers collègues,

J'ai une question aujourd'hui : combien de temps, combien de temps allons-nous encore rester sourds ? Quand allons-nous entendre les derniers soupirs des 40 000 enfants morts à Gaza ? Quand allons-nous entendre les rires disparus des 15 000 enfants ? Quand allons-nous entendre les cris des dizaines d'organisations internationales sur lesquelles nous construisons tous les rapports de notre Assemblée – l'ONU, des ONG ou encore des juridictions internationales ? Quand allons-nous réellement faire appliquer le droit international, les valeurs de notre Assemblée, quelles que soient les personnes qui sont concernées, quelle que soit leur religion, quelle que soit leur appartenance culturelle ou quel que soit le lieu où elles vivent ?

Chers collègues,

L'inaction, l'inaction du continent européen aujourd'hui face à ces massacres, face à ce massacre quotidien contre le peuple palestinien, est en train de créer une fissure irrémédiable entre nous et le reste du monde ; entre nous et une jeunesse du monde entier qui croyait en la cohérence du droit international, qui croyait en la liberté.

Je vais m'arrêter sur ce mot « liberté ». « Nous ne serons jamais libres tant que le peuple palestinien ne le sera pas » : ce sont les mots de Nelson Mandela. La liberté maintenant ; la liberté pour les otages israéliens détenus ; la liberté pour les milliers de prisonniers politiques palestiniens ; la liberté pour les Gazaouis sous les bombes ; la liberté pour les enfants sous les ruines ; la liberté pour les millions de Palestiniens qui vivent sous occupation.

La liberté, c'est le mot que je crie depuis 2014, depuis que l'Ukraine a été agressée par la Russie.

Après chaque discours, nous crions le mot liberté pour l'Ukraine et nous avons raison de le faire.

Alors, aujourd'hui, je n'ai pas honte de dire : liberté pour les Palestiniens. Free Palestine. On ne peut pas être incohérent entre le combat que l'on mène pour l'Ukraine et le combat que l'on mène pour les Gazaouis.

La liberté, c'est un mot qui doit vivre de Kiev à Gaza, quelle que soit notre religion, quelle que soit notre couleur de peau et quelle que soit notre appartenance politique.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Georgios STAMATIS.

M. Georgios STAMATIS (Grèce, PPE/DC)*: Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de parler en grec.

Je ne connais aucune démocratie au monde qui négocie avec des terroristes.

Lorsque vous négociez avec des terroristes, c'est la démocratie qui est perdante, et les terroristes se retrouvent sur un pied d'égalité avec la démocratie.

Aujourd'hui, je suis sûr que vous avez tous vu des chambres d'enfants palestiniens : là où il devrait y avoir des jouets, il y a des trous qui mènent à des tunnels où se cachent les terroristes du Hamas.

Le savions-nous avant les attentats du 7 octobre ? Peut-être que oui. Avons-nous fait quelque chose ? Je ne pense pas.

Une fois de plus, la question est de savoir qui va l'emporter, des terroristes ou de la démocratie ?

Il faut bien sûr ouvrir des couloirs humanitaires mais, en même temps, il faut savoir où allait l'aide humanitaire avant les attentats du 7 octobre. Qui était responsable de l'administration de millions d'euros d'aide humanitaire ? Le Hamas. D'où viennent les armes du Hamas ? De France, d'Allemagne, des États-Unis ? Non. Ces armes proviennent de l'Iran, de la Corée du Nord et de la Russie.

Nous ne devons pas être hypocrites : pour que tout cela cesse, il faut que le Hamas disparaisse de Palestine.

Les Palestiniens doivent nommer des dirigeants capables d'apporter une solution à deux États avec Jérusalem-Est comme capitale. Aucune autre solution n'est envisageable. Le temps presse.

Je vous pose la question suivante : qui négocierait la vie de son deuxième enfant après avoir perdu son premier ? Je pense qu'une telle personne ferait tout ce qui est en son pouvoir pour poursuivre sur la voie de la démocratie.

Bien sûr, nous comprenons la douleur et la souffrance de ceux qui perdent leurs proches, mais il ne faut pas oublier une chose : tout cela a commencé par une attaque terroriste qui porte un nom, le Hamas – dont le chef ne vit pas en Palestine mais ailleurs, et est totalement protégé.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Cemalettin Kani TORUN.

M. Cemalettin Kani TORUN (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Israël a commis un massacre à Gaza. La violence a atteint des niveaux horribles. La politique d'oppression, d'assimilation et d'occupation menée par le régime sioniste depuis une décennie s'est transformée en génocide sous les yeux du monde entier depuis le 7 octobre 2023.

Depuis hier, 38 000 Palestiniens, dont au moins 15 000 enfants et 10 000 femmes, ont été tués et près de 90 000 personnes ont été blessées.

Malgré la résolution de cessez-le-feu adoptée par le Conseil de sécurité et les appels de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale, le Gouvernement Netanyahu déclare que la guerre ne s'arrêtera pas. Les autorités les plus éminentes du monde sont incapables d'arrêter Netanyahu.

Au cours de la guerre russo-ukrainienne qui dure depuis près de trois ans, nous avons tous observé la position protectrice de l'Europe à l'égard de l'Ukraine. L'Ukraine a été soutenue par des armes, des munitions et une aide humanitaire sans qu'il soit fait mention du droit à l'autodéfense de la Russie, mais il est inacceptable que l'Europe reste silencieuse lorsqu'il s'agit de la Palestine et qu'elle affirme toujours le droit d'Israël à se défendre.

Il est hypocrite que le Conseil de l'Europe, dont l'objectif fondateur est d'établir et de contrôler les normes juridiques internationales, ne réagisse pas fermement aux crimes de guerre commis à Gaza. Des manifestations et des protestations d'étudiants ont lieu dans vos pays contre le massacre de Gaza, où les gens meurent de faim. Les libertés civiles dont l'Europe est si fière ont été suspendues sur la question palestinienne. Le recours à une force excessive contre certains militants et la criminalisation du port du drapeau palestinien dans certains pays montrent clairement qu'il y a deux poids, deux mesures sur la question palestinienne.

J'en appelle ouvertement à tous les représentants ici présents : ne permettez pas à Israël de se cacher derrière le 7 octobre 2023, en ignorant sa politique d'occupation de longue date, son oppression et ses meurtres. Écoutez la voix de votre peuple en toute conscience. Montrez la valeur que vous accordez au droit et aux droits de l'homme en soutenant la Palestine, comme l'Espagne, l'Irlande et la Norvège, qui ont reconnu et soutenu la Palestine pendant cette catastrophe.

En tant que Conseil de l'Europe, nous devons suivre cette question et prendre des mesures immédiates en faveur d'une solution à deux États entre les frontières de 1967 pour la Palestine.

Longue vie à la Palestine !

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Don DAVIES.

M. Don DAVIES (Canada): Chers collègues,

Comme beaucoup, je suis horrifié par les pertes effroyables de vies innocentes causées par les attaques aveugles du Hamas et des forces de défense israéliennes. Les deux parties ont délibérément et inconsidérément pris pour cible des civils et des infrastructures civiles, ce que tous les peuples et nations de conscience doivent catégoriquement condamner.

Il faut que cela cesse immédiatement et qu'un cessez-le-feu soit instauré. Nous avons besoin d'une aide internationale à la population civile palestinienne. Tous les otages et prisonniers politiques doivent être libérés immédiatement.

J'ai eu le privilège de visiter à la fois Israël et la Palestine. J'ai été frappé par les nombreuses similitudes entre les intérêts et les souhaits des citoyens des deux juridictions.

Ils veulent tous deux la sécurité, la paix et la possibilité de développer leurs économies, leurs cultures et de poursuivre leurs rêves personnels.

J'ai également vu de mes propres yeux les conditions inhumaines et injustes dans lesquelles le Gouvernement israélien oblige les Palestiniens à vivre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées, ainsi que l'inégalité à laquelle ils sont confrontés en Israël même.

Je suis d'accord avec les nombreuses organisations internationales et les observateurs israéliens pour dire qu'il s'agit d'une forme d'apartheid qui doit cesser, comme en Afrique du Sud.

Selon moi, il s'agit de la cause profonde du conflit qui doit être reconnue et démantelée. Ni les Israéliens ni les Palestiniens ne peuvent coexister dans un contexte aussi incendiaire d'occupation, de colonisation, de discrimination et de violation des droits humains.

Pourtant, la violence accrue des colons, alimentée par les déclarations provocatrices du Gouvernement Netanyahu qui éliminent l'espoir d'un État palestinien ou d'une égalité, a contribué à créer un dangereux sentiment de désespoir et d'extrémisme au sein de la population palestinienne. Cette situation menace tous les habitants de la région, car l'oppression et l'injustice mènent à la violence. La violence mène à la vengeance, et la vengeance mène à la colère, à la douleur et à l'aggravation des divisions.

Il est temps que le monde entier insiste sur la nécessité de mettre fin à ce cycle vicieux, improductif et déchirant.

Nous assistons actuellement à ce qui ne peut être décrit que comme une obscénité qui devrait choquer toutes les personnes de bonne foi. J'abhorre l'horrible attaque du Hamas contre des civils innocents. Il s'agissait d'un crime de guerre.

Tandis qu'Israël a le droit de se défendre, sa riposte est allée bien au-delà. Il n'a pas le droit de tuer des civils sans discernement ni de recourir à la punition collective. Il n'a pas le droit de prendre pour cible des hôpitaux, des écoles, des ambulances, des camps de réfugiés et des bâtiments résidentiels sans se soucier de l'impact sur les non-combattants innocents. Il n'a pas le droit de priver les civils d'eau, de nourriture et d'électricité. Il n'a pas non plus le droit d'ignorer la norme internationale selon laquelle toute riposte d'autodéfense doit être proportionnée.

Le fait de raser Gaza, de la rendre inhabitable et de tuer et blesser 125 000 personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants innocents, constitue une violation flagrante du droit international. Il s'agit également de crimes de guerre.

Fait très troublant, des documents internes du Gouvernement israélien et des déclarations de ses dirigeants indiquent qu'Israël envisage, voire commet, ce qui s'apparente à un nettoyage ethnique à Gaza, voire à un génocide.

Cette situation est totalement inacceptable pour tous ceux qui croient en un ordre international fondé sur des règles et reposant sur un engagement en faveur de la dignité, de la sécurité et des droits de l'homme pour tous.

La communauté internationale doit insister et aider les dirigeants israéliens et palestiniens à résoudre enfin la cause sous-jacente de ce conflit, qui est claire comme de l'eau de roche : la nécessité d'États souverains et viables vivant dans la paix et la sécurité, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

C'est la seule voie à suivre qui soit compatible avec les valeurs auxquelles nous aspirons tous dans cette enceinte.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues, lorsque vous dépassez votre temps de parole, vous limitez le droit de parole des autres.

Maintenant, Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR.

Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR (Islande, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la Cour internationale de justice a ordonné à l'État d'Israël de suspendre immédiatement son offensive militaire à Gaza pour empêcher le génocide du peuple palestinien.

Israël ne s'est pas arrêté. On n'a pas forcé Israël à s'arrêter. Et l'Europe n'a certainement pas dit à Israël de s'arrêter.

Cette Assemblée n'a certainement pas dit à Israël de s'arrêter.

Mais pourquoi, Monsieur le Président ? De quoi d'autre cette Assemblée, ce continent, a-t-il besoin pour s'élever contre le crime de génocide ? Le crime des crimes ?

Car n'oublions pas que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide oblige chacun d'entre nous à agir, à prendre des initiatives pour prévenir les génocides.

Nous ne devons pas nous asseoir et attendre que quelqu'un déclare qu'il en est ainsi. Nous agissons pour l'empêcher. Il s'agit d'une obligation internationale qui nous incombe à tous.

Quand donc nos dirigeants agissent-ils en fonction de cet impératif moral et juridique qui consiste à mettre un terme au crime des crimes ? Car, soyons clairs, il suffit qu'il soit imminent pour que nous soyons obligés d'agir.

Chers collègues, je voudrais également vous demander d'arrêter de blâmer le Hamas pour les crimes d'Israël.

Oui, le Hamas a commis de graves crimes de guerre et, oui, il doit en répondre. Mais si vous maintenez que vous voulez que l'ordre juridique international soit respecté, vous devez cesser de blâmer le Hamas pour les crimes d'Israël, car le droit humanitaire international ne peut être enfreint parce que l'autre partie au conflit a enfreint le droit humanitaire international.

Il ne s'agit pas d'un système réciproque. Si l'autre partie au conflit l'enfreint, vous êtes toujours tenus de respecter le droit humanitaire international. Cela ne vous dispense pas de l'ordre juridique humanitaire international qui s'applique à vous.

Toutes les organisations internationales que cette Assemblée tient habituellement en haute estime ont clairement déclaré qu'Israël viole les lois les plus fondamentales des conflits armés et qu'il est très probable qu'il commette un génocide.

Qu'est-ce qui suffira pour que vous le reconnaissiez ? Pas trois ordonnances de la Cour internationale de justice (CIJ), pas une demande de mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI), pas nos experts juridiques internationaux les plus estimés, pas la résolution de cessez-le-feu du Conseil de sécurité. Après tout cela, vous continuez à vous lever ici et à parler du droit d'Israël à se défendre.

Si nous ne nous levons pas maintenant pour dire à Israël d'arrêter, nous disons que le droit international ne s'applique que lorsqu'il nous convient, qu'il ne s'applique que lorsque nous n'aimons pas l'État auquel nous voudrions qu'il s'applique. Il ne devrait s'appliquer qu'à la Russie ; il ne devrait pas s'appliquer à Israël.

Je vous demande de réfléchir à ce que cela signifie pour l'ordre juridique international. En autorisant cette hypocrisie, nous permettons la destruction du fondement même de cet ordre.

J'espère que vous vous en rendrez compte très vite, chers collègues, car l'heure de la justice pour la Palestine a sonné.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame ÆVARSDÓTTIR.

Monsieur LOUCAIDES.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE): Merci, Monsieur le Président.

Je poursuivrai en grec, et je reprendrai le point de vue de ma collègue Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR et son discours.

Imaginez une minute que vous ayez été un Palestinien vivant à Gaza. Imaginez que ce qui se passe à Gaza se produise dans votre pays. Votre pays est sous occupation, une organisation terroriste viole le droit international, commet des crimes de guerre, attaque l'occupant, puis vient ici et justifie, en blâmant cette organisation terroriste, la force d'attaque qui tue vos enfants dans une école, qui tue des gens dans un hôpital parce qu'en dessous, il y a une organisation terroriste en place.

De nombreux collègues ont déjà parlé de la situation sur le terrain à Gaza. En tant qu'organisation de défense des droits humains, comment pouvons-nous justifier l'assassinat de plus de 200 membres du personnel humanitaire ? Comment pouvons-nous justifier et parler de la liberté d'expression des journalistes alors que près de 100 journalistes ont été assassinés par Israël ? Comment pouvons-nous parler du massacre d'enfants, de femmes et de civils innocents ? Comment pouvons-nous justifier, comme le dit l'ONU, que Gaza soit devenue inhabitable ?

Chers collègues, une fois de plus, j'ai dit que je parlerais en grec, mais je parle en anglais. Nous devons sauver la crédibilité de cette organisation. Une fois de plus, nous avons alerté le Comité des Ministres. Aucune réaction de la part de cette Assemblée, aucune réaction sur le génocide continu d'Israël contre le peuple palestinien, mais aussi sur les atrocités commises en Cisjordanie, où il n'y a pas de Hamas, nous devons nous en souvenir. Il n'y a pas de Hamas en Cisjordanie jusqu'à présent.

Je dois le répéter. Nous avons gardé le silence, sans critiquer ni condamner les atrocités commises par Israël, mais nous condamnons à juste titre les attaques du Hamas. La Secrétaire Générale de cette organisation, quelques jours après l'attaque, a condamné l'attaque du Hamas.

Lorsqu'il s'agit de Gaza, nous restons silencieux. Et nous aidons malheureusement le Gouvernement israélien [il est interrompu par la présidence].

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): L'anglais parlé ne nous a pas semblé grec.

Peut-être que l'oratrice suivante, Mme Sena Nur ÇELİK KANAT, souhaite s'exprimer en grec.

Madame ÇELİK KANAT, vous avez la parole.

Mme Sena Nur ÇELİK KANAT (Türkiye, NI): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette Assemblée, la situation à Gaza s'est détériorée, passant de l'horreur à l'indicible.

Israël a bombardé Rafah soixante fois en 48 heures après que la Cour internationale de justice a ordonné l'arrêt de l'offensive de Rafah.

Le 26 mai 2024, Israël a massacré des civils qui se réfugiaient à Rafah. Nous avons vu des images horribles de bébés décapités, de femmes et d'enfants brûlés vifs.

Le bilan dépasse désormais les 37 000 morts, dont 15 000 enfants.

Save the Children rapporte qu'il est devenu presque impossible de confirmer l'identité des enfants vivants et morts, car des familles entières ont été anéanties, séparées ou piégées sous les décombres.

Selon le dernier rapport de l'IPC sur les niveaux de famine, établi en partenariat avec les Nations Unies, des familles entières passent des jours sans manger à Gaza. Chaque jour, de plus en plus d'enfants sont victimes de la famine forcée imposée par Israël. Les opérations militaires israéliennes en cours empêchent pratiquement les travailleurs humanitaires de venir en aide à ceux qui se trouvent à Rafah.

L'expression « ordre international fondé sur des règles » est devenue une moquerie, car les fondateurs mêmes du système sont allés jusqu'à l'absurde pour dissimuler les crimes du Gouvernement israélien. L'histoire retiendra l'impunité des auteurs, la complicité des corrompus et le silence des égoïstes face à ces graves crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Il est essentiel de souligner qu'en plus des courageux manifestants de la jeune génération, il y a des lueurs d'espoir en ces temps sombres. Alors que certains de nos collègues défendent honteusement l'agression israélienne, la Cour internationale de justice a jugé plausible que les actes d'Israël puissent constituer un génocide et a pris des mesures pour protéger les Palestiniens. De plus, la Cour pénale internationale a lancé un mandat d'arrêt contre Netanyahu pour crimes de guerre.

Alors que certains collègues choisissent de déshumaniser les Palestiniens et d'ignorer leur sort, plusieurs nations européennes, dont l'Irlande, l'Espagne, la Norvège et la Slovaquie, ont reconnu l'État de Palestine. Espérons que ces mesures soient le début et non la fin d'un changement significatif.

La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour qu'il accepte la proposition de cessez-le-feu qui a été présentée à plusieurs reprises par différents acteurs au cours des derniers mois.

Nous devons tous demander une aide humanitaire sans entrave, la coopération avec les agences des Nations Unies, l'application immédiate et intégrale de toutes les décisions de la CIJ, la libération de tous les otages et détenus palestiniens, l'imposition de sanctions et la saisie de toutes les exportations d'armes à destination d'Israël afin de faire respecter le droit international.

Nous devrions faciliter la résolution diplomatique de ce conflit, en donnant aux groupes modérés des deux côtés les moyens d'ouvrir la voie à une solution à deux États avec les frontières de 1967. Notre Assemblée doit montrer la voie aux autres institutions internationales en matière de droits universels et de valeurs communautaires, et non l'inverse.

Nous sommes à la traîne et nous devons remédier à cette situation afin d'éviter les doubles standards et de défendre nos valeurs fondatrices.

Restons unis dans notre engagement pour la justice, la paix et la protection de la dignité humaine.

Je vous remercie.

M. Abdurrahman BABACAN (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Stéphane BERGERON (Canada): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

En avril dernier, je prenais la parole en cette Assemblée dans le cadre du débat d'urgence portant sur la catastrophe humanitaire à Gaza et la prévention d'une escalade régionale.

Deux mois plus tard, la situation des Gazaouis, elle, n'a pas changé...

Au contraire, elle continue de s'aggraver de jour en jour...

Après avoir enjoint les populations civiles à se déplacer vers le Sud, Israël a lancé, le 7 mai, un assaut terrestre contre Rafah, ville qui compte évidemment le plus grand nombre de déplacés internes dans la bande de Gaza, ce qui a donné lieu à la prise du poste-frontière de Rafah, seul point de passage de l'aide humanitaire entre l'Égypte et l'enclave palestinienne.

Cela a pour effet d'exacerber la crise humanitaire déjà intolérable pour les Gazaouis.

Selon les agences humanitaires onusiennes, cet assaut et le blocage de ce passage auraient poussé pas moins de 810 000 personnes à la fuite en seulement deux semaines.

Devant la sous-commission sur le Proche-Orient et le monde arabe, M. Fassino, faisait état de sa récente visite dans la région et s'interrogeait sur les perspectives à long-terme pour les Palestiniennes et Palestiniens:

Qui va gérer Gaza une fois la guerre terminée?

Et comment assurer une stabilité régionale par le biais d'un processus de paix effectif?

Selon moi, la fin de l'état de guerre permanent entre Israël et la Palestine doit plus que jamais passer par la reconnaissance d'un État palestinien indépendant et la conclusion d'un accord de paix entre les deux peuples.

La reconnaissance d'une Palestine indépendante est d'ailleurs la seule façon d'assurer que les négociations de paix puissent être conduites sur un pied d'égalité entre les deux nations. C'est aussi une façon de mettre de la pression sur le gouvernement israélien pour qu'il mette un terme au carnage qui a présentement cours.

À cet égard, je salue le fait que l'Espagne, l'Irlande, la Norvège, puis la Slovaquie, aient décidé de reconnaître officiellement la Palestine.

Pour la première fois, le Canada s'est récemment dit disposé à reconnaître la Palestine avant la conclusion d'un accord de paix. La question, maintenant, est de savoir quand? À mon sens, les conditions sont déjà amplement réunies...

Je réitère, en terminant, qu'il appartient aux Palestiniennes et Palestiniens d'assumer leurs destinées et que la solution à deux États est la seule qui puisse permettre l'établissement d'une paix durable dans la région.

Mme Meryem GÖKA (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en allemand*

Mme Seda GÖREN BÖLÜK (Türkiye, NI): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Imaginez un désespoir si grand que même l'aide qui devrait vous sauver peut vous ôter la vie. Ce genre de désespoir se produit tous les jours en Palestine. Alors qu'il existe des milliers de moyens d'acheminer l'aide, des civils innocents perdent à nouveau la vie à cause de l'aide larguée par avion, simplement parce qu'un gouvernement monstrueux ne le permet pas. L'administration Netanyahu, qui ne respecte pas les décisions de la CIJ et du CSNU, continue le massacre, bombarde les camps où tentent de survivre des milliers de civils. Des dizaines de tentes où vivent des innocents dans les camps de réfugiés de Nuseyrat à Rafah ont été abattues et brûlées.

Le gouvernement israélien utilise ouvertement l'aide humanitaire et la nourriture comme moyen de pression politique contre les civils de Gaza. Josep Borrell, a déclaré le 23 juin ce qui suit: "la crise à Gaza a atteint un nouveau point de rupture. Il est devenu presque impossible d'apporter une aide humanitaire significative à Gaza. Les civils meurent de faim et sont incapables d'accéder à l'aide limitée qui arrive". En raison du manque de nourriture, au moins 40 enfants sont morts jusqu'à présent. Et malheureusement, si l'aide n'est pas acheminée dans les prochains jours, 3 500 autres enfants mourront de faim et de soif.

L'armée israélienne a arrêté des milliers de Palestiniens à Gaza. Certains qui ont été libérés après avoir été détenus par les forces israéliennes ont déclaré avoir été battus, torturés, insultés et humiliés par les soldats israéliens pendant leur détention. L'un d'entre eux est Badr Dahlan, âgé de 30 ans. Il a résumé les jours de prison par l'expression "cauchemar" : "Je ne sais pas où je vais vivre. Je suis venu à l'hôpital, mais je me sens toujours étouffé. Je mourrai de toute façon." Et si Israël peut faire cela malgré toutes les décisions prises, et si les Etats européens, qui sont les défenseurs des droits de l'homme, restent silencieux à l'exception de quelques Etats, c'est être partenaire d'un génocide. Ce silence, en revanche, détruit l'ordre du monde dans ses fondements, et bientôt il ne restera aucune valeur morale et aucun fondement de droit international auquel nous pourrions nous référer pour prochains les conflits du monde. Pour l'avenir de l'humanité, pour protéger notre monde d'une nouvelle guerre mondiale, il est devenu de notre devoir vital à tous d'arrêter Israël immédiatement.

Je vous remercie.

M. Francesco SORBARA (Canada): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Il nous faut maintenant interrompre l'audition des orateurs.

Les orateurs inscrits qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent transmettre dans les 4 heures leur intervention dactylographiée au Service de la séance, pour publication au compte rendu. Ce texte ne doit pas dépasser 400 mots et doit être transmis par voie électronique.

Cher Monsieur FASSINO, je sais que vous avez utilisé les 10 minutes au début mais je ne peux m'empêcher de vous donner la parole pour une minute, si c'est possible.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci, Monsieur le Président,

Bien sûr, le débat a également fait apparaître des positions très différentes, ce qui n'est pas surprenant. Nous les retrouvons tous les jours dans une affaire qui nous affecte directement et dont nous sommes tous évidemment bien conscients.

Je voudrais simplement dire que la condamnation de la manière dont le Gouvernement Netanyahu a géré l'opération militaire à Gaza est une condamnation générale. Ce que j'ai entendu ici ne correspond pas à la réalité, je ne pense pas que quelqu'un ait épargné les critiques sur la façon dont Netanyahu a géré l'opération à Gaza.

J'ajouterai une chose que j'ai déjà mentionnée. Dimanche 30 juin, un million d'Israéliens descendront dans la rue contre Netanyahu. Un million d'Israéliens descendront dans la rue pour exiger un changement radical de la stratégie d'Israël et pour initier une autre façon de traiter le problème, dans le but de mettre en place un processus politique de paix. J'entends dire que le Hamas n'est pas le peuple palestinien, c'est vrai. Et si c'est vrai, je dis aussi que Netanyahu n'est pas le peuple israélien. Parce qu'il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

Nous distinguons donc les Palestiniens du Hamas ? Oui. Je suis pour qu'on distingue les Palestiniens du Hamas, mais ce serait une erreur flagrante de penser, comme je l'ai entendu dans de nombreux discours que j'ai entendus, que tout Israël est Netanyahu. Parce que ce million de personnes qui vont se rassembler en Israël dimanche ne sont pas avec Netanyahu, ils sont contre Netanyahu pour une solution politique de paix.

Je pense donc que notre problème n'est pas d'applaudir ceci ou cela, parce que nous n'assistons pas à un match de football. Notre tâche consiste à travailler pour arrêter la guerre, libérer les otages, faire en sorte que la population civile palestinienne ne soit finalement pas soumise à des souffrances indicibles, et entamer un chemin politique vers la paix. C'est ce que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe devrait faire, selon moi.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Chers collègues, je vous rappelle qu'à l'issue d'un débat d'actualité, l'Assemblée n'est pas invitée à se prononcer sur un texte, mais que le Bureau peut renvoyer la question à la commission compétente pour rapport.

Current Affairs Debate: Can the Council of Europe step up its efforts to counter threats to the freedom of expression?

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle un débat d'actualité sur la question suivante : « Le Conseil de l'Europe peut-il intensifier ses efforts pour contrer les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression ? »

Le temps de parole est limité à 3 minutes pour tous les membres, à l'exception du premier orateur, choisi par le Bureau.

Le débat s'achèvera à 20 heures.

La parole est à M. Andrej HUNKO.

Il dispose d'un temps de parole de 7 minutes et de 3 minutes pour répondre au débat.

M. Andrej HUNKO (Allemagne, GUE): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il est impossible d'entamer un débat sur la liberté d'expression sans rappeler le merveilleux jour d'hier où Julian Assange a pu fouler le sol de son pays natal, l'Australie, en tant qu'homme libre.

Et je veux l'exprimer avec les mots de son avocat, Barry Pollack, qui a dit aujourd'hui, après que l'accord a pour ainsi dire été signé également par la juge américaine – je le dis en anglais :

M. Andrej HUNKO (Allemagne, GUE): « Il a énormément souffert dans son combat pour la liberté d'expression, pour la liberté de la presse et pour garantir que le public américain et la communauté internationale reçoivent des informations véridiques et dignes de ce nom. »

M. Andrej HUNKO (Allemagne, GUE): Et il a en effet souffert très longtemps : quatorze ans en tout. Deux ans pendant lesquels il a dû se cacher, pour ainsi dire, sept ans à l'ambassade d'Équateur et cinq ans dans la prison de haute sécurité de Belmarsh. Et c'est une bonne chose qu'il soit enfin libre. Et je veux rappeler que cette Assemblée a demandé à trois reprises sa libération immédiate. Je pense que nous pouvons en être fiers en tant qu'Assemblée. Toutes les organisations internationales ne l'ont pas fait. Et il reste quand même, de mon point de vue, des conséquences pour la liberté d'expression et la liberté de la presse, parce que bien sûr, beaucoup de gens ont vu ce qui peut arriver quand on publie des documents classifiés comme c'était le cas de la plateforme Wikileaks.

Je ne veux pas trop parler de la liberté de la presse dans ce débat. Nous avons souvent abordé ce sujet. Je ne veux pas non plus pointer du doigt certains pays où des journalistes sont emprisonnés, etc. Je voudrais avant tout poser la question de savoir ce qui se passe actuellement en Europe centrale en matière de liberté d'expression, en ce qui concerne le sentiment de la population ordinaire de pouvoir encore exprimer librement son opinion.

Dans mon pays, l'Allemagne, en 1990, il y a trente-quatre ans, à la question : « avez-vous le sentiment qu'on peut aujourd'hui en Allemagne exprimer librement son opinion politique, ou est-il préférable d'être prudent ? », 16 % ont répondu qu'il valait mieux être prudent et 77 % ont dit qu'on pouvait exprimer librement son opinion. C'est donc la grande majorité. La même question a été posée à plusieurs reprises pendant des années. Et aujourd'hui, la majorité pense qu'on ne peut plus exprimer librement son opinion ; il vaut mieux être prudent.

Je trouve cela alarmant. Et je peux aussi le confirmer, pour ainsi dire, de par mon expérience de député. Je suis au Parlement depuis quatorze ans, et les premières années, c'était beaucoup plus facile. Aujourd'hui, on fait beaucoup plus attention à ce que l'on dit, si l'on « like » quelque chose sur Twitter ou pas. Je trouve cette tendance inquiétante, et elle s'est à mon avis dramatiquement aggravée ces dernières années autour des grands thèmes que nous avons : autour du débat du coronavirus, autour du conflit en Ukraine et aussi du conflit à Gaza. Les opinions divergentes ont été très rapidement disqualifiées, pas seulement dans les conversations personnelles, mais aussi par le biais des grands médias. De mon point de vue, les opinions différentes sont de plus en plus considérées comme moralement inférieures. Ce n'est pas simplement une opinion différente, mais celui qui a une opinion différente est une mauvaise personne.

On travaille beaucoup avec des notions juridiques indéfinies, donc avec des notions extrêmement floues. Qu'il s'agisse de théoriciens du complot, d'antisémites, de ceci ou de cela, il n'y a pas de séparation claire, pour ainsi dire, entre ce qui est effectivement répréhensible et ce qui ne l'est pas. Mais cela doit être défini. On travaille avec des notions floues. Un terme comme *Schwurbler*, un mot allemand – je ne sais pas si cela existe dans d'autres langues, cela n'existait pas dans l'espace politique avant 2020 – est devenu un terme de combat très utilisé pour désigner celui qui a un point de vue différent. Des professeurs sont menacés de licenciement, des journalistes aussi, je connais ici des experts du Conseil de l'Europe qui, pour avoir donné un entretien à un mauvais endroit, n'ont plus été nommés, au motif qu'on aurait donné une caisse de résonance aux mauvais milieux.

En Allemagne, il y a quelques semaines, 100 personnalités ont lancé un appel pour une nouvelle radio publique, parce qu'elles sentent bien que leur liberté d'expression n'est plus la même. Elles disent également que les opinions divergentes sont diffamées, qu'une prétention à la vérité absolue est établie sur certains sujets, dont on ne peut alors pas s'écarter. Je pense qu'il s'agit là de développements inquiétants et que nous avons besoin d'un débat à ce sujet. Et je suis favorable à ce que nous ayons des sociétés dans lesquelles les opinions divergentes sont perçues comme un enrichissement et non comme une menace.

Et je voudrais terminer par la célèbre citation de Voltaire et je pense que nous devrions la reproduire davantage dans le débat : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. » Une citation qui vient de la tradition européenne des Lumières.

Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur HUNKO.

Au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, Mme Sandra ZAMPA.

Mme Sandra ZAMPA (Italie, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Le titre de ce débat nous pose la question de savoir si le Conseil de l'Europe doit et peut contrer les menaces croissantes qui pèsent sur la liberté d'expression.

Malheureusement, nous ne pouvons que répondre par l'affirmative, à la lumière des faits qui affectent objectivement tant de pays où la liberté d'expression est constamment remise en cause, même dans des pays où l'on ne s'attendrait pas à voir ce phénomène.

Il semble paradoxal de devoir rappeler les raisons de cette affirmation claire : oui, le Conseil de l'Europe doit mettre en œuvre et utiliser tous les instruments à sa disposition pour protéger la liberté d'expression, car la liberté d'expression est un droit humain fondamental, reconnu par les Nations Unies. Elle est l'un des quatre piliers de l'État de droit. Mais c'est aussi un facteur habilitant, comme l'a mentionné en partie l'orateur précédent, un facteur habilitant d'autres droits : parce que la liberté d'expression est liée à la participation, tout comme la liberté d'expression, lorsqu'elle est utilisée et mise à disposition par la presse, les médias, et maintenant par les médias sociaux, permet aux citoyens de savoir, de comprendre, et donc de décider.

Nous l'avons dit, et je répète qu'elle est aujourd'hui de plus en plus affectée et blessée dans de nombreuses parties du monde. Et si nous avons accueilli avec une grande satisfaction la libération de Julian Assange il y a deux jours, nous ne pouvons manquer de rappeler la liste des journalistes, hommes et femmes, qui ont été tués, victimes de la haine mais aussi de la haine même de ceux qui tentent de mettre en lumière, dans toute la mesure du possible, la réalité des faits.

A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Reporters sans frontières a rappelé que la liberté dans le monde, la liberté d'expression en 2024 était menacée par ceux-là même qui devraient en être les garants, à savoir les autorités politiques. Une sonnette d'alarme très sérieuse qui résonne encore plus fort si l'on va voir quels sont les pays les plus capables de censure. Ce sont des pays en guerre, l'Afghanistan, la Syrie, l'Érythrée, la Russie, où les médias ont été soumis à la censure.

Dans ce cadre, nous devons aussi agir pour que, précisément, la liberté d'information et d'expression ne continue pas à reculer dans le monde.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame.

La parole est à Mme Belén HOYO, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Mme Belén HOYO (Espagne, PPE/DC, Porte-parole du groupe)*: Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Merci à toutes les personnes présentes. Bien qu'il s'agisse du dernier débat à l'ordre du jour ce soir, il s'agit d'un débat important, qui est d'actualité.

La diversité enrichit les sociétés. Après tout, la vie serait bien ennuyeuse si nous pensions tous pareil. Ne croyez-vous pas ? La protection de la liberté d'expression et d'opinion est l'un des devoirs publics les plus importants et l'un des piliers fondamentaux de tous les États démocratiques.

Néanmoins, tous les gouvernements ne s'efforcent pas de promouvoir, de protéger et de garantir ces libertés fondamentales. Certains dirigeants politiques lâches ne défendent pas ces droits, mais les attaquent au contraire sans vergogne. Certains politiciens n'ont pas la peau dure et n'acceptent pas que lorsqu'on se consacre à la vie publique et au service public, on s'expose à la critique. Les critiques peuvent venir des médias, de l'opposition politique ou de citoyens anonymes. Certains politiciens ignorants ne réalisent pas la différence entre un État pleinement démocratique et un État qui ne l'est pas, car elle réside, entre autres, dans l'autorisation ou non de ces critiques.

Malheureusement, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les assassinats de journalistes sont des pratiques qui se sont généralisées dans de nombreux pays. Comme vous le savez, notre objectif ici est de veiller au respect des valeurs européennes. Notre mission au sein du Conseil de l'Europe est de sauvegarder la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

C'est pourquoi nous devons condamner les gouvernements qui cherchent à museler, à bâillonner ou à intimider la presse qui publie des informations ou exprime ses opinions. Car si ces attaques sont manifestes ou secrètes, elles ne passent certainement pas le test démocratique. Nous devons faire preuve de fermeté dans ce domaine. Une démocratie à part entière ne peut exister sans liberté d'expression. Les attaques et les assassinats de journalistes ne peuvent être autorisés, pas plus que les intimidations ou les insultes à leur égard.

En Espagne, nous avons connu des cas de corruption au sein du parti socialiste ainsi que dans les cercles les plus proches du Premier ministre, ce qui a affaibli le Gouvernement. Comment réagissent-ils ? Ils réagissent de la pire des manières et, ce faisant, ils sapent notre démocratie. Au lieu d'expliquer, ils tentent d'augmenter leur popularité, qui est au plus bas, en attaquant et en insultant les journalistes, en manipulant les médias publics et en attaquant l'opposition et les juges.

Chères et chers collègues,

Il est important que nous soyons solidaires pour renforcer nos démocraties et protéger nos droits et nos libertés fondamentales. Quiconque pense qu'il s'agit d'une valeur sûre se trompe. J'aurais pu citer de nombreux autres exemples de pays. Le Groupe du Parti populaire européen condamne toute forme de censure et de bâillonnement.

Nous souhaitons exprimer notre solidarité avec tous les journalistes qui, face aux insultes et aux attaques, continuent de travailler en suivant leur vocation, en mettant leur vie et celle de leur famille en danger.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame HOYO.

La parole est à Mme Carla MOONEN, au nom de l'ADLE, des Pays-Bas.

Mme Carla MOONEN (Pays-Bas, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci.

Tout d'abord, nous devons renforcer et défendre la démocratie en tant que fondement de la liberté d'expression. Nous savons tous que la démocratie est en déclin dans le monde.

Je voudrais évoquer trois menaces actuelles pour la liberté d'expression et la manière dont le Conseil de l'Europe peut agir.

Premièrement, le plus grand risque pour la liberté d'expression, à mon avis, est que les partis démocratiques en Europe soutiennent les partis extrémistes pour rester au pouvoir. C'est le cas dans plusieurs pays européens. Certains partis extrémistes tentent de démanteler la démocratie de l'intérieur. Les membres des parlements ont le mandat et la responsabilité de s'opposer à ces tendances dangereuses.

Deuxièmement, la jeune génération communique dans un langage numérique. Elle doit se sentir en sécurité dans le monde numérique. Cette semaine, nous avons vu et entendu de jeunes professionnels, dont certains viennent d'Ukraine et de Gaza, qui ont beaucoup d'adeptes numériques. Ils sont courageux et disent la vérité au monde. Nous devons protéger et défendre tous ces journalistes qui prennent beaucoup de risques pour notre liberté.

Troisièmement, la situation des ONG dans le monde. Aux Pays-Bas, le pays où je suis sénatrice, la nouvelle coalition souhaite que les ONG soient limitées dans leurs possibilités d'aller en justice, en particulier lorsque les ONG reçoivent des subventions de nos gouvernements. Cela représente une menace pour les ONG qui luttent, par exemple, pour des solutions climatiques et la préservation de la nature. Les possibilités pour les ONG de s'exprimer diminuent, ce que nous ne pouvons pas permettre.

Enfin, je voudrais remercier Mme Petra BAYR et d'autres pour le rapport sur la protection des femmes défenseuses des droits humains en Europe et, en outre, je voudrais également remercier l'excellent travail des parlementaires pour une action mondiale.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame MOONEN.

Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Berdan ÖZTÜRK, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. Berdan ÖZTÜRK (Türkiye, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Aujourd'hui, je soulignerai à quel point la liberté d'expression est systématiquement restreinte en Türkiye. Mais il s'agit d'un problème croissant partout et chaque cas encourage d'autres.

Nous avons célébré la libération de Julian Assange de la prison britannique de Belmarsh, mais nous savons que c'était le résultat d'un accord de plaidoyer et que les journalistes risquent des peines de prison pour avoir révélé des vérités qui dérangent.

Je pourrais vous donner de nombreux autres exemples provenant de membres du Conseil, mais je vais vous en présenter un qui se passe ici, en France. Juste avant les élections européennes, deux hommes politiques de La France Insoumise (LFI) – dont le leader parlementaire – ont été convoqués par la police et accusés de faire l'apologie du terrorisme, de critiquer Israël. En Türkiye aussi, des accusations au titre des lois sur le terrorisme, largement critiquées, sont utilisées pour faire taire l'opposition. Des tribunaux de plus en plus politisés sont utilisés pour museler toutes les oppositions politiques, comme dans la récente affaire de Kobani contre des membres de notre parti.

Parmi les personnes condamnées à de lourdes peines, en l'occurrence pour avoir exercé leur activité politique, figurent nos anciens coprésidents ainsi que M. Nazmi GÜR, ancien membre de cette Assemblée.

Les journalistes font l'objet de menaces constantes et sont confrontés à des violences policières et à des arrestations. Lorsque deux villageois kurdes ont été jetés d'un hélicoptère, le journaliste qui l'a rapporté a été arrêté, tandis que les responsables n'ont subi aucune conséquence juridique. L'isolement de M. Abdullah Öcalan dans une île-prison est contraire au droit international et au droit turc, mais le fait de dénoncer ce crime est puni.

Un nombre important et croissant de personnes sont détenues pour avoir publié des messages sur les réseaux sociaux ou pour avoir insulté le président. Pour aggraver la situation, lorsque la Cour européenne des droits de l'homme intervient, la Türkiye refuse de donner suite à son arrêt, en violation des obligations de la Convention, et les institutions du Conseil reportent sans cesse leur action.

Si le Conseil prend au sérieux la démocratie et la liberté d'expression, nous ne pouvons pas laisser les membres du Conseil ignorer cela en toute impunité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Nous passons maintenant à la liste des orateurs et je voudrais rappeler que la durée de chaque intervention ne doit pas dépasser 3 minutes, merci.

Madame ÆVARSDÓTTIR, vous avez la parole.

Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR (Islande, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Chères et collègues,

L'un des principaux objectifs de cette Organisation est de protéger la liberté d'expression. C'est l'un des principes fondamentaux de toute démocratie. Si nous détruisons la liberté d'expression dans nos sociétés, dans nos États, nous détruisons notre démocratie, car l'une ne peut exister sans l'autre.

Il existe de nombreuses menaces séculaires et divergentes contre la liberté d'expression en Europe, et il est évident que nous devrions faire plus et mieux. Je pense également que nous devrions faire le point et nous souvenir des bonnes choses que nous avons faites.

L'une des formes les plus agressives d'attaque contre la liberté d'expression est l'emprisonnement ou le meurtre de personnes pour avoir exprimé leurs opinions. Des personnes ont été tuées pour avoir exprimé leurs opinions, pour s'être opposées ouvertement au gouvernement qui règne dans leur pays.

Nous en avons des exemples très récents, comme M. Alexeï Navalny. Notre cher ami M. Vladimir Kara-Mourza est emprisonné en Russie pour avoir décrit la guerre d'agression contre l'Ukraine telle qu'elle est, comme un crime de guerre, un crime d'agression. Il s'agit là de l'une des attaques les plus scandaleuses contre la liberté d'expression. J'ai souvent qualifié l'emprisonnement de personnes ayant exprimé leurs opinions d'arme mortelle contre la démocratie, en raison de la peur et du découragement qu'il répand, de l'effet paralysant qu'il produit, de la probabilité qu'il conduise les gens à retenir leurs opinions, à avoir peur de s'exprimer, à avoir peur de participer à la vie d'une société démocratique. C'est souvent le signe d'un profond déclin démocratique et d'une évolution vers l'autocratie.

Maintenant, nous célébrons quelque chose qui a été bien fait dans un sens au moins : c'est que Julian Assange est maintenant un homme libre. Je pense que l'une des principales raisons pour lesquelles il est libre est que la cour britannique a accepté que Julian Assange puisse se défendre au titre de l'article 10 de la Cour européenne des droits de l'homme. En raison de l'acceptation de ce motif d'appel, les États-Unis ont décidé qu'ils ne voulaient pas risquer de perdre cette bataille à Strasbourg, et lui ont donc proposé un arrangement.

Je pense qu'il faut se méfier de cet arrangement et qu'il faut vraiment faire le point. C'est pourquoi je n'arrêterai pas mon enquête sur la détention de Julian Assange et ses effets néfastes sur les droits humains. Parce que quatorze années de détention ont déjà envoyé un message très effrayant : dire la vérité au public, respecter le droit du public, ce qui fait partie également de la liberté d'expression, – c'est notre droit à savoir – a eu un impact énorme et un coût insensé pour M. Assange.

Le fait qu'il ait dû avouer un crime au titre de la loi américaine sur l'espionnage en tant qu'éditeur nous montre que les États-Unis peuvent poursuivre n'importe quel éditeur en Europe pour avoir publié des informations qu'ils considèrent comme étant de leur ressort. C'est vraiment quelque chose que nous devrions faire, et j'ai l'intention de travailler sur ce sujet à l'avenir.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame ÆVARSDÓTTIR.

Je donne maintenant la parole à M. Francesco VERDUCCI, du Groupe socialiste.

M. Francesco VERDUCCI (Italie, SOC): Madame la Présidente, je vous remercie.

Madame la Présidente, chers collègues,

Oui, c'est vrai. Ce débat est urgent.

Car même parmi les pays du Conseil de l'Europe, même parmi les pays de l'Union européenne, il y a une régression inquiétante dans le domaine de l'autonomie de l'information et de la liberté d'expression.

Liberté d'expression qui ne peut jamais être absolue, qui doit toujours respecter le principe de non-discrimination, mais liberté d'expression qui est le cœur même de toute démocratie. C'est la frontière vitale qui sépare la démocratie de l'autoritarisme.

Sur cette frontière se trouvent des figures emblématiques de la bataille pour le droit à l'information, pour le droit à la démocratie. Comme Anna Politkovskaïa, qui n'a pas eu peur, même face aux menaces du régime, et qui a fait de sa vie et de sa profession un acte d'engagement civil et politique.

Aujourd'hui, des milliers de journalistes dans le monde sont emprisonnés arbitrairement. Dans certains cas, dans des pays qui nous sont proches.

Madame la Présidente, j'ai le devoir de dénoncer la tentative de soumettre l'information au contrôle du gouvernement dans des pays membres du Conseil de l'Europe comme la Hongrie ou la Slovaquie ; et le devoir de dénoncer le lourd climat de censure et d'intimidation à l'égard de l'autonomie de la télévision publique dans mon pays, l'Italie. Les repréailles constantes et les menaces, pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires, proférées par les principaux responsables gouvernementaux à l'encontre des journalistes, pour le simple fait qu'ils font leur travail en toute indépendance.

Une manière de conditionner et de réduire au silence.

De nombreux gouvernements ont intensifié leur contrôle sur les médias sociaux et l'internet, en utilisant l'argument de la sécurité nationale. Mais une démocratie ne peut tolérer la censure, jamais. Nos démocraties doivent donner aux citoyens les outils pour reconnaître les *fake news* et la désinformation, mais malheur à elles si elles adoptent les mêmes outils que les systèmes autoritaires, avec des sanctions contre les sites d'information.

Nous avons le devoir de ne pas reculer sur la ligne qui sépare la démocratie de l'autoritarisme. Nous avons le devoir de ne pas le faire, surtout dans la période que nous vivons, d'urgence, de crise.

Nous avons le devoir de soutenir sous toutes ses formes une information libre, qui construit une opinion publique informée, qui n'est pas influencée par les gouvernements, ni par les potentats économico-financiers, ni par l'arbitraire des algorithmes, mais qui donne aux citoyens la plénitude du pouvoir démocratique, le pouvoir d'affirmer leur opinion, de choisir, de décider.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Francesco SORBARA, du Canada.

M. Francesco SORBARA (Canada): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

C'est un plaisir d'être ici ce soir dans cet hémicycle. C'est toujours un privilège et un honneur.

Tout d'abord, j'aimerais dire que, dans toute démocratie, la liberté d'expression, la liberté de se réunir avec ses concitoyens et la liberté de religion sont évidemment primordiales. Elles le sont au Canada et dans les nombreuses démocraties des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Mais elles sont également menacées dans le monde entier et nous devons nous en prémunir. C'est une chose qui nous préoccupe beaucoup aux États-Unis, au Canada, ce dont nous sommes témoins dans le monde, et qui préoccupe beaucoup d'entre nous ici réunis, où les démocraties sont vivantes et fonctionnent.

Nous savons qu'elles sont menacées et nous devons nous assurer que nous nous défendons. Nous devons veiller à ce que des lois soient mises en place et respectées.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui, alors que nous nous posons une question de la plus haute importance : le Conseil de l'Europe peut-il intensifier ses efforts pour contrer les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression ?

Dans son rapport 2024 sur l'expression mondiale, l'organisation de défense de la liberté d'expression Article 19 a constaté que plus de la moitié de la population mondiale « vit une crise de la liberté d'expression ». Cela signifie que la moitié de la population mondiale est incapable de s'exprimer librement dans son pays.

En outre, le rapport note que 23 %, soit moins d'un quart de la population mondiale, vivent dans des environnements ouverts et moins restreints en matière d'expression. Nous, 41 millions de citoyens canadiens, avons le privilège de faire partie de ces 23 %.

Cette situation est alarmante, surtout si l'on considère les différents cadres juridiques qui régissent ce droit humain mondialement reconnu.

C'est le cas, par exemple, du droit international en vertu de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du droit européen en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et du droit canadien en vertu de l'article 2B de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ces dispositions sont toutes claires. Toute personne a droit à la liberté d'expression.

Comme les membres de cette Assemblée le savent bien, la Cour européenne des droits de l'homme contribue à la protection de la liberté d'expression dans tous ses arrêts relatifs à l'article 10 depuis près de 70 ans maintenant, comme elle l'a fait la semaine dernière en réponse à la violation de l'article 10 par la Russie.

A cet égard, je tiens à rendre hommage à l'approche pragmatique inébranlable mise en avant par la Cour au cours de toutes ces années. Une approche pragmatique, car malgré la rhétorique de certains qui prétendent que cette liberté fondamentale d'expression est menacée alors que la pratique montre le contraire, la Cour a toujours appliqué et continue d'appliquer le principe bien établi de sa jurisprudence selon lequel la convention est destinée à garantir non pas des droits théoriques ou illusoire, mais des droits pratiques et effectifs.

Au Canada, comme je l'ai mentionné au début, la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à la liberté d'expression comme l'une des libertés fondamentales protégées par la Constitution.

Comme les membres de cette Assemblée, nous croyons fermement au Canada que la liberté d'expression est essentielle à la gouvernance démocratique, qu'elle permet aux personnes de toutes opinions de s'exprimer et qu'elle contribue à l'enrichissement de notre démocratie, même dans les débats les plus polarisés.

Je m'arrêterai là, chère Présidente.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur SORBARA.

L'oratrice suivante est Mme Laura CASTEL, d'Espagne, du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Mme Laura CASTEL (Espagne, GUE): Merci, Madame la Présidente.

La censure des débats parlementaires par les Cours constitutionnelles constitue-t-elle une menace pour la liberté d'expression ? Pensez-vous que des débats parlementaires comme celui que nous menons ici peuvent être interdits par les tribunaux ? Non, ils ne devraient pas. Et ils ne devraient pas l'être parce que les limitations des débats parlementaires affectent la liberté d'expression et l'immunité parlementaire. Elles portent atteinte à l'article 10 de la Convention européenne des droits humains, car les actions à contenu politique, les initiatives législatives sont des éléments essentiels à la formation de la volonté du parlement

Depuis quelque temps, on assiste à un changement de jurisprudence dans certains tribunaux des États membres. Nous voyons comment la résolution politique est contrôlée par le pouvoir judiciaire ou comment la législation est suspendue avant d'être débattue.

Le Conseil de l'Europe souligne que l'immunité parlementaire est la valeur sûre de la démocratie. Elle préserve l'intégrité et l'indépendance des parlements et la liberté d'expression est intrinsèque au travail parlementaire.

La Cour européenne des droits de l'homme indique clairement que toute atteinte à la liberté d'expression constitue une atteinte à l'un des fondements d'une société démocratique et à l'une des conditions de son progrès, et affirme que la liberté d'expression est particulièrement importante pour nous, les représentants élus, parce que nous représentons l'électorat. Nous nous concentrons sur leurs préoccupations et nous défendons leurs intérêts.

Chers collègues, empêcher le traitement des initiatives législatives par les tribunaux porte atteinte aux droits fondamentaux de la représentation politique et au droit des parlementaires d'exercer leurs responsabilités.

Remettre en cause notre légitimité parlementaire à légiférer est un pas de plus vers les replis réactionnaires et fait de toute action que les tribunaux considèrent comme contrevenant à une déclaration émise par eux-mêmes, une infraction pénale, ouvrant ainsi la voie au gouvernement des juges.

Une action parlementaire, chers collègues, peut se transformer en crime si le tribunal l'estime ainsi. Lorsque les juges outrepassent les fonctions qui leur sont assignées et se comportent comme des activistes politiques, ils agissent comme des organes illégitimes. Le seul organe légitimé à créer des lois est le parlement, car il est le seul dépositaire de la souveraineté populaire. Cette limitation de la liberté d'expression et du débat politique, cette interprétation qui associe les discours politiques au crime de sédition s'est produite, se produit, et constitue l'une des plus grandes menaces pour les valeurs du Conseil de l'Europe à laquelle nous devrions prêter attention sans plus tarder.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame CASTEL.

Je donne maintenant la parole à M. Stéphane BERGERON, du Canada, pour conclure la liste des orateurs.

M. Stéphane BERGERON (Canada): Chers collègues,

Lorsque la Cour européenne des droits de l'homme rend des arrêts relatifs à la liberté d'expression, le défendeur est l'État. Et lorsque nous débattons des menaces qui pèsent sur la liberté d'expression en cette Assemblée, nous nous concentrons également sur celle que représente l'État.

Ces dernières années, cependant, une menace plus insidieuse pour la liberté d'expression est apparue : le soi-disant wokisme. Le wokisme n'est pas toujours facile à définir, mais son impact se fait de plus en plus sentir. La manifestation la plus évidente de ce phénomène est ce que l'on appelle la *cancel culture*, la culture de l'annulation. Comme l'a expliqué la journaliste québécoise Judith Lussier : « C'est le fait d'éjecter des gens, des œuvres, des idées et des monuments historiques de l'espace public parce qu'ils ne correspondent pas à certaines valeurs. »

On a tendance à l'associer davantage à la gauche, qui a peu à peu abandonné la défense des travailleurs et de la justice sociale pour épouser des thèses raciales et communautaristes. Cela dit, l'extrême droite s'est montrée tout aussi apte à boycotter tout ce qui va à l'encontre de son idéologie.

Même chez moi, au Québec, où nous nous sommes libérés de l'emprise étouffante du clergé sur la société et l'État dans les années 1960, je constate que la censure et la pudibonderie sont à nouveau de retour. Un romancier, Yvan Godbout, a été arrêté en 2019 et accusé de pornographie infantile en raison d'un passage de l'un de ses romans évoquant, en des termes loin d'être apologétiques, le viol d'une enfant. Il a finalement été blanchi, un juge ayant en quelque sorte prononcé le non-lieu. Mais à la suite de ce malencontreux épisode, il fait périodiquement l'objet de calomnies. Il traînera toute sa vie comme un stigmaté cette accusation totalement imméritée.

Cette malencontreuse mésaventure aura en plus refroidi nombre d'artistes, qui auront désormais tendance à s'auto-censurer, de crainte que l'une de leurs œuvres soit mise à l'index, comme on le faisait autrefois, à une époque que nous croyions révolue. Il s'agit donc d'une atteinte intolérable à la liberté artistique.

Il y a plus de vingt ans, l'autrice irano-américaine Azar Nafisi a publié des mémoires sur son séjour à Téhéran, où elle devait discuter clandestinement d'œuvres littéraires, telles que *Lolita* et *Madame Bovary*. Comme quoi, le fondamentalisme puritain est parfois plus proche de nous que nous ne voulons bien l'admettre.

On retrouve également ce genre de censure dans le monde universitaire. Il suffit souvent d'une rumeur, d'une accusation, fondée ou non, pour mettre irrémédiablement à mal la réputation et la carrière de professeurs et d'étudiants. Or, s'il y a un endroit où l'on devrait pouvoir débattre de tout, c'est bien le milieu universitaire.

Alors que nous cherchons des moyens pour permettre au Conseil de l'Europe de lutter contre les menaces à la liberté d'expression, continuons certes à dénoncer la répression étatique, mais attaquons-nous aussi aux pressions sociales qui entravent la liberté d'expression ainsi qu'à la menace la plus insidieuse : celle de la censure qu'on en vient à s'imposer soi-même.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je vais donner la parole à un dernier orateur car son nom ne figurait pas sur la liste, par erreur : Monsieur GAVAN, vous avez la parole.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE): Madame la Présidente,

Je vous suis très reconnaissant, merci beaucoup.

Il s'agit d'une question qui me tient à cœur en tant que républicain irlandais.

Pendant des décennies, au cours des années de conflit dans le nord de mon pays, les représentants du Sinn Féin, y compris les représentants élus, ont été interdits d'antenne dans tous les médias du sud de l'Irlande. De 1988 à 1994, ils ont également été interdits d'antenne dans les médias britanniques. En vertu de l'article 31 de la loi sur la radiodiffusion de la République d'Irlande, il était interdit de diffuser des interviews, des comptes rendus d'interviews ou des déclarations de toute personne s'exprimant au nom de mon parti.

Cette interdiction était une attaque contre la liberté fondamentale d'expression et n'a eu pour effet que de retarder le progrès politique, le dialogue et la fin de la violence. L'interdiction a été levée par Michael D. Higgins, qui est aujourd'hui notre Président. En 1994, les citoyens irlandais ont enfin été autorisés à entendre les représentants du Sinn Féin à la télévision et à la radio. Les premiers mots qu'ils ont entendus ont été prononcés par Martin McGuinness, qui a déclaré que « l'heure de la paix avait sonné en Irlande ». Quatre ans plus tard, cette paix a été instaurée par l'Accord du Vendredi saint.

Aujourd'hui, en 2024, nous constatons une série de nouvelles menaces pour la liberté d'expression. Le génocide qui se déroule à Gaza a été le catalyseur d'une série de pays européens qui tentent de restreindre la liberté d'expression.

En Grande-Bretagne, des tentatives ont été faites pour interdire les manifestations de solidarité avec la Palestine, auxquelles participent souvent des centaines de milliers de personnes. L'ancienne ministre de l'Intérieur, Suella Braverman, s'est opposée aux marches dès le début, affirmant dès la première semaine des marches qu'elles équivalaient à un soutien au terrorisme. Elle a déclaré que le fait de porter le drapeau palestinien ou de scander certains slogans pouvait être perçu comme un soutien au terrorisme en fonction de la situation, et a conseillé à la police de tenir compte de son point de vue dans ses évaluations. Mme Braverman s'est particulièrement opposée à la phrase « La Palestine sera libre, du fleuve à la mer », qu'elle a qualifiée d'antisémite et qui visait à effacer Israël de la carte. Elle a également qualifié les rassemblements de « marches de la haine » et a demandé l'annulation de la marche du 11 novembre dernier, car elle coïncidait avec le jour de l'armistice, qui marque la fin de la première guerre mondiale. Le Premier ministre Rishi Sunak et la police métropolitaine de Londres ont lancé le même appel.

Nous avons assisté à des restrictions similaires dans toute une série de pays. Ici, en France, les autorités ont d'abord imposé une interdiction totale des manifestations de soutien à la Palestine. Des marches ont également été interdites dans de nombreux autres pays.

Pour conclure, Madame la Présidente, je voudrais juste dire qu'il est du devoir du Conseil de l'Europe de toujours défendre la liberté d'expression, mais qu'il est aussi du devoir de tous les membres de la gauche. Nous devons toujours être conscients des dangers de la limitation de la liberté d'expression. C'est pourquoi je pense qu'il est si important que nous ayons ce débat ce soir.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur GAVAN.

Monsieur HUNKO, souhaitez-vous vous répondre ? Vous disposez de 3 minutes.

M. Andrej HUNKO (Allemagne, GUE): Merci beaucoup, Madame la Présidente, de m'avoir donné la possibilité de répondre.

Je ne prendrai pas les trois minutes accordées, parce que je ne veux pas prendre plus de temps, mais quelques réflexions à ce sujet. Je pense, et je voudrais me référer à M. Stéphane BERGERON du Canada, du Québec, qu'il s'agit d'une question complexe.

C'est une question complexe. La menace qui pèse sur la liberté d'expression est une question complexe. Ce n'est pas seulement une question d'État, mais c'est aussi une question d'État. Il s'agit d'une combinaison de certains développements dans nos sociétés avec l'État. Je voudrais juste évoquer un problème en Allemagne. Je vous remercie d'avoir évoqué la situation dans les universités, car en ce moment, il y a beaucoup de débats en Allemagne sur les expressions erronées des professeurs, les réactions erronées aux protestations concernant Gaza, et sur le fait qu'ils devraient être licenciés ou non. C'est ce genre de débat qui limite l'université, qui était autrefois un domaine échappant au contrôle politique direct, un domaine où la liberté de la science existe aussi. La liberté de la science, je pense, est également une question très importante. Je pense donc que nous devrions, je ne suis pas sûr de ce que nous pouvons faire, mais je pense

que nous devrions examiner plus en profondeur ce phénomène de développement, y compris l'annulation de la culture, et certains étudiants protestent et appellent directement le chef de l'université à renvoyer un professeur qui a dévié d'une certaine opinion, et tous ces mécanismes.

Je pense que nous devrions, d'une certaine manière, approfondir cette question. Je pense que c'était un bon débat. C'était un petit débat, mais je pense que c'était aussi un débat important.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'à l'issue du débat d'actualité, l'Assemblée n'est pas appelée à se prononcer sur un texte mais que le Bureau peut renvoyer la question à la commission compétente pour rapport.

Je remercie, chers collègues, les interprètes d'avoir accepté de partir quelques minutes après 20 heures.

Merci, chers collègues.

La prochaine séance publique de l'Assemblée aura lieu demain à 10 heures, conformément à l'ordre du jour adopté lundi.

La séance est levée.

Merci.